

# ENTREPRENEURS

# des Territoires



M A G A Z I N E

## Applications phytosanitaires : un cap à prendre

### VIE SYNDICALE

- Les III<sup>e</sup> universités forestières à Bordeaux

### PILOTAGE DE L'ENTREPRISE

- Gros plan sur les règles de circulation

### ACTUALITÉ

- Bois énergie : la Région Picardie fédère les professionnels

### SALON

- Les nouveautés à découvrir sur tous les salons

### DOSSIER

- Épandage : pourquoi faire appel à un automoteur





Louis Taligot dirige avec son fils une des ETA les plus connues d'Ille-et-Vilaine. L'entreprise a mis en service, en janvier 2008, sa cinquième tonne à lisier, un superbe véhicule doté d'une rampe de 18 mètres à pendillards et d'un double essieu à suspension hydraulique.

## “ Pour un tel outil de 20 m<sup>3</sup>, j'ai exigé des 750/60R30.5 en Twin Radial ! ”

L'entreprise Taligot est très active autour de Fougères (35), région d'élevage laitier et porcin intensive. Installé en 1972, Louis Taligot a vite saisi l'intérêt de se positionner sur le transport et l'épandage du lisier. Avec 5 tonnes sur son parc, dont une à rampes, une à enfouisseur et deux à pendillards pour fertiliser les céréales en végétation et le maïs à l'implantation, l'expérience « pneumatiques » de Louis Taligot vaut le détour.

« Notre dernier investissement dans le lisier présente un poids à vide nettement inférieur à 10 tonnes, un report de charge appréciable sur l'attelage et une suspension hydraulique pour répartir équitablement la charge sur chaque roue » explique l'entrepreneur breton. « J'ai eu cette tonne de 20 500 litres en démonstration, mais équipée en pneumatiques de 650/65R30,5. A l'achat, j'ai exigé une dimension supérieure : 750/60R30.5 ! Pourquoi ? Parce que je sais combien ces véhicules, dont le centre de gravité est élevé, subissent de fortes contraintes, en particulier sur route à haute vitesse ».

Une empreinte extra-large permet bien sûr de mieux respecter les sols cultivés et, grâce au profil du Twin Radial, de se débarrasser en terrain collant. Sur route, le comportement rassurant de ce pneu est un plus pour la stabilité, donc la sécurité du convoi. Pour faire durer de tels pneumatiques « hautes

performances », malgré la multiplication des ronds-points, les bas-côtés défoncés, etc., il faut les gonfler à la pression maximale préconisée (ici 4 bars), conseille-t-on chez Trelleborg.

Pour Louis Taligot, après environ 950 heures d'utilisation, le bilan est très positif. « Très bien réglée en usine, au niveau des essieux notamment, cette tonne n'a réclamé aucune intervention depuis que nous l'avons; la zone talon-flancs des pneus est encore impeccable. Sa facilité

« Sa facilité de traction est étonnante, la meilleure de tout notre parc ! »

de traction est étonnante, la meilleure de tout notre parc ! Un tracteur de 220 chevaux se tire de toutes les situations, et, en bonnes conditions, un 190 chevaux peut faire l'affaire. Nos chauffeurs l'apprécient car c'est un bel attelage » confie-t-il.

L'entreprise a bien regardé le modèle au-dessus, de 25 m<sup>3</sup> : « A ce niveau, il aurait impérativement fallu passer à l'essieu tridem », alors qu'en Bretagne, la maniabilité d'un tandem reste un atout.

Avec sagesse, Louis Taligot ajoute : « Pour tout entrepreneur, les interruptions de chantier dues à des négligences de gonflage ou à des pneumatiques sous-dimensionnés sont mauvaises pour l'image. A mon âge, on sait qu'un bon choix des pneumatiques, avec un contrôle hebdomadaire des pressions, c'est capital pour la confiance des clients et le respect des délais ! ».

### Trelleborg Twin Radial

- Les pavés centraux (en zig-zag) agissent sur route pour s'opposer aux vibrations et procurer du confort à vitesse élevée.
- Les crampons latéraux, à profil large et espacés, apportent un débouillage efficace tout en respectant les sols.
- Les flancs souples et proéminents, caractéristiques d'une carcasse radiale, sont renforcés et rigidifiés pour une bonne stabilité et se préserver au mieux de blessures accidentelles.

#### Dimensions disponibles :

- 500/60R22.5 155 D (Ø 1,15 m)
- 560/60R22.5 161 D (Ø 1,24 m)
- 580/65R22.5 159 D (Ø 1,30 m)
- 600/55R26.5 165 D (Ø 1,35 m)
- 680/55R26.5 165 D (Ø 1,40 m)
- 710/55R26.5 170 D (Ø 1,40 m)\*
- 650/65R30.5 176 D (Ø 1,62 m)
- 750/60R30.5 181 D (Ø 1,62 m)
- 850/50R30.5 182 D (Ø 1,62 m).

\* en préparation

[www.trelleborg.com/wheelsystems\\_fr](http://www.trelleborg.com/wheelsystems_fr)

ou écrivez à :  
infos.pneus@  
trelleborg.com



## Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

### Directeur de la publication

Gérard Napias  
Président de la fédération  
Entrepreneurs des Territoires

### Éditeur délégué et rédacteur en chef

Jacques Fitamant / sr2@fitamant.fr

### Rédacteur en chef adjoint

Erwan Le Duc / sr2@fitamant.fr  
tél. 02 43 92 46 56

### Rédacteurs

Pages Vie syndicale :  
Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org  
Julien Olagnon.

Frédéric Ripoché, Gérard Vromandt,  
Fanny Levasseur.

### Chef de publicité

Arnaud Ropars / pub.edt@fitamant.fr  
2 rue Félix Le Dantec - 29000 Quimper  
tél. 02 98 98 01 41

### Assistante commerciale

Véronique Walliser / pub@fitamant.fr  
tél. 02 98 98 01 40

### Développement abonnement & diffusion : Emmanuelle Le Meur

tél. 02 98 98 01 47 / dev.com@fitamant.fr

### Relations abonnés

Elodie Artero / abo@fitamant.fr  
tél. 02 98 27 37 66

Mise en page : Les Éditions Buissonnières

Impression : Calligraphy-print



ISSN 1278 3927

CCAP N° 0613185572

Dépôt légal : septembre 2009 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est

la revue officielle de la fédération nationale

**Entrepreneurs des Territoires**

44, rue d'Alésia - 75014 Paris

tél. 01 53 91 44 98

mail : info@e-d-t.org



Entrepreneurs des Territoires Magazine  
est édité par les Éditions Fitamant  
(8 numéros par an)

ÉDITIONS  
**Fitamant**

rue Menez-Caon - BP 16

29560 Telgruc-sur-Mer

tél. 02 98 27 37 66 - fax 02 98 27 37 65

## 5 Édito

## Vie syndicale

- 6 • Lancement de l'expérimentation du certificat phyto
- 7 • Bulletin d'inscription aux Universités forestières
- 8 • Klaus : les ETF éligibles aux prêts bonifiés
- 9 • Gros plan sur les déductions fiscales
- 10 • Bilan 2008 de la négociation collective
- 12 • La transposition de la directive Services arrive
- 13 • La taxe Carbone
- 14 • Actualités

## Profession

- 20 • Alexandre Henry mise sur les partenariats
- 23 • L'entreprise Martin au service de l'agriculture
- 26 • Cap sur les phytos pour la SARL Coulon



## Pilotage de l'entreprise

- 29 • Gros plan sur la circulation
- 33 • Le prêt de main, d'œuvre un outil méconnu
- 35 • Tenir la route avec un tableau de bord

## Actualités

- 26 • Picardie Bois Énergie va fédérer les professionnels
- 38 • Carré mise sur l'environnement



## Salon

- 42 • Innov'agri GSO : le plein de nouveautés
- 44 • Tech et Bio : un salon pour sonder le marché de la bio
- 45 • Le salon des ETA met le cap sur la Mayenne
- 46 • Space : des nouveautés en épandage

## Dossier

- 49 • Six principes de battage pour une dizaine de marques
- 54 • Améliorer les performances d'épandage avec un Terragator



# YANIGAV

**SOMMET DE L'ELEVAGE Extérieur U 307** Le Spécialiste Français des filières bois et piquets depuis 1970

## Travaillez moins pour gagner plus !

avec du matériel, + Facile, + Efficace, + Rentable, + Sécurité

**Fendeuses à Lame Tranchante**

**Rogneuse de souches**

**Broyeur Professionnel**

**Combiné Scie Fendeuse**

**HYDROCHOC La Révolution Percussion**

Citation Sécurité COURNON 2005

YANIGAV - 42840 COMBRE  
Tél. 04 74 64 51 51 - Fax 04 74 64 51 13

**www.yanigav.com** Email : contact@yanigav.fr

# ENTREPRENEURS des Territoires



M A G A Z I N E

## Entrepreneurs des Territoires, c'est :

### Vie syndicale

Réunions, comptes rendus et décisions de la fédération nationale sont rapportés fidèlement. C'est aussi la rubrique des adhérents qui peuvent s'y exprimer.

### Dossiers

A chaque numéro, plusieurs dossiers présentent les matériels incontournables du métier d'entrepreneur. Le point de vue des concepteurs comme des utilisateurs (nouveaux accessoires, maniabilité, conditions d'utilisation optimale) donne le regard professionnel sur les machines et leur potentiel.

### Profession

Portrait d'un entrepreneur et de son équipe au moyen d'interviews, de reportages sur les chantiers. La création de la société, son parcours historique, les activités de l'ETA et son parc de matériels sont présentés par nos journalistes qui rencontrent, dans toutes les régions de France, dans tous les secteurs d'activité (agricole, forestier, viticole, environnemental), les entrepreneurs.

### Salons

Un agenda des plus importantes dates mis à jour à chaque numéro. Des salons d'envergure nationale et internationale qui donnent le pouls d'une profession. Ils sont l'occasion de présenter les toutes dernières nouveautés.

### Actualités

La vie des grandes marques (fusions/rachats/création de nouvelles gammes) est passée au peigne fin. Les événements marquants de la profession sont rapportés et analysés.

### Social

Les horaires de travail, l'évaluation des risques, les obligations de l'employeur, le recrutement... Des experts reconnus sont chargés de cette rubrique qui renseigne sur la législation et les règles à appliquer.

### Fiscal

Aides à l'embauche, amortissements et provisions, assurances... autant de sujets sur lesquels nous faisons le point et donnons des conseils utiles.

### Nouveautés matériels

De la herse rotative au semoir en semis simplifié en passant par les broyeurs forestiers, c'est une véritable vitrine de toutes les innovations qui vous est présentée.

Entrepreneurs des Territoires est la revue du Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

8 fois par an  
ne manquez pas  
la seule revue  
exclusivement dédiée aux  
entrepreneurs de Services  
Agricoles, Forestiers et  
Ruraux



## Bulletin d'abonnement

### Je suis adhérent

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif «spécial adhérents» pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 25 €

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia - 75014 Paris  
Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

### Je ne suis pas adhérent

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 47 €

Je joins mon règlement :

Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant

Carte bancaire N° \_\_\_\_\_

Date de validité \_\_\_\_\_

Cryptogramme \_\_\_\_\_ (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Editions Fitamant - Rue Menez Caon - BP16 - 29560 Telgruc-sur-Mer  
Pour tout renseignement : Katell Fouron - Tél. 02 98 27 37 66

EDT43-1

Société : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Activité

- Entrepreneurs de travaux agricoles     Entrepreneurs de travaux forestiers     Entrepreneurs de travaux ruraux  
 Entrepreneurs de travaux publics     Concessionnaires     Constructeurs de matériel     Centre de formation  
 Autres : (préciser) \_\_\_\_\_



## Et on reparle de carburant !

Il y a un peu plus d'un an, en juillet 2008, il fallait un euro pour avoir un litre de fuel. Un an plus tard, avec un euro, nous avons quasiment deux litres de fuel ! L'évolution de la consommation pétrolière étant structurellement liée à la croissance économique, la crise financière mondiale de septembre 2008, suivie du ralentissement mondial de l'activité, a cassé net la hausse du prix du pétrole.

Le prix du pétrole tourne en ce moment autour de 70 dollars le baril, soit 40 % de moins qu'il y a un an. La crise financière étant, de l'avis de nombreux experts, derrière nous, il n'est pas rare de lire que la reprise économique est pour bientôt, mi 2010 par exemple. Que se passera-t-il alors ? Le prix du pétrole repartira immédiatement à la hausse.

Ajoutons que, vu les prix atteints, les consommateurs avaient réagi en freinant beaucoup plus que prévu leur consommation de carburant.

Nous sommes donc engagés dans une course de vitesse pour réduire notre dépendance à l'égard du pétrole afin d'assurer la pérennité de nos entreprises. Cet engagement se double de la nécessité politique affichée par les gouvernements de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce type de situation, la réponse dans notre pays est de créer une taxe. La création de la taxe carbone pour 2010 envoie un signal fort aux consommateurs d'énergie fossile en augmentant le prix ! La recette est connue : les taxes sur l'énergie ne manquent pas. Mais, à quoi servira cette taxe ? Qui la paiera ? Quel sera le sort de l'agriculture ? Nous orientons-nous vers un schéma comparable à la TIPP ? Vers une autre voie ?

Les travaux agricoles ne peuvent pas se passer de pétrole ou bien le remplacer d'un coup de baguette magique. L'une des clés de notre avenir est bien là : mettre le paquet sur les économies d'énergie. Nous devons innover, investir dans de nouvelles technologies, de nouvelles pratiques agricoles et pour cela, nous devons convaincre nos élus politiques de soutenir nos actions dans ce domaine.

*Gérard Napias, Président Entrepreneurs Des Territoires*



**BIGAB**  
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

*LEADER EUROPEEN DE  
REMORQUES POLYBENNE*



BIGAB 7-10



BIGAB 10-14



BIGAB 14-17



BIGAB 10-14

**BIGAB, UN CHOIX POUR LE FUTUR !**



BIGAB 12-15



BIGAB 15-19



BIGAB 10-14



BIGAB 12-15

**FORS MW**  
We make it easy

Usine:  
E-mail: [info@forsmw.com](mailto:info@forsmw.com)  
[www.forsmw.com](http://www.forsmw.com)

**Agent/Importateur - France:**

NEW SOLAGRI  
129 RD 349  
62990 BEAURAINVILLE  
TEL: (+33)0321061715  
FAX: (+33)0321814225  
E-mail: [new-solagri@wanadoo.fr](mailto:new-solagri@wanadoo.fr)

Nous nous réservons le droit de changer les prix et de faire des modifications sans avertissements préalables.  
Important : les photos utilisées dans cette publicité peuvent présenter des remorques sur mesure ou avec des spécificités liées à certains pays et de fabrication non standard.

www.cs-reklam.se

**LE SUCCES N'EST PAS UN HASARD!**

# Lancement de l'expérimentation du certificat phyto

Pour EDT, l'expérimentation est le moyen de vérifier l'impact de cette nouvelle obligation sur les entreprises. EDT a demandé au ministère la mise en place d'un protocole d'expérimentation.

Les activités principales des entreprises de travaux sont agricoles ou forestières, rurales, leurs activités secondaires sont à prendre en compte dans la réflexion sur le certificat phyto. D'après l'enquête entrepreneur 2009, les activités secondaires des entrepreneurs sont : l'agriculture 50 %, l'environnement 16 %, le paysage 12 %. En partant des 24 000 entreprises de travaux (50 % agricole, 50 % forêt), en retranchant celles qui ne réalisent pas de traitements phytos (50 %), celles qui auront une équivalence de diplôme (50 %), ceux qui réussiront les tests QCM (25 %), EDT estime aujourd'hui que 6 000 chefs d'entreprise devront se former. Sur les 70 000 salariés permanents et occasionnels agricoles et forestiers, ce sera de l'ordre de 10 000.

## Un certificat pour traiter et semer ?

Au-delà de la pulvérisation sur cultures et du traitement lors du tri de la semence, l'incorporation de produits lors du semis, l'épandage d'antimicrobiens sont visés. S'agit-il d'une surprise ? Non, car depuis 1996, les entrepreneurs ont appris qu'ils devaient avoir l'agrément de l'entreprise (le Dapa et la responsabilité civile pro) pour appliquer des phytos, y compris semer du maïs. Oui, c'est surprenant : l'obligation du certificat est habituellement présentée comme une obligation liée à la seule pulvérisation. La contrainte est générale dès lors que le semis est concerné... et que tous les opérateurs sont à former !

## Un permis délivré à la personne

Le certificat phyto est lié à une « formation », qui peut s'obtenir par équivalence de diplôme, des tests QCM (comme le code de la route) ou une formation. La durée des modules de formation est : de deux jours pour le conducteur d'engins, de 4 à 5 jours de formation pour le chef de chantier, « le décideur » et/ou chef d'entreprise. Le certificat phyto, qui est présenté comme un certificat de bon utilisateur des phytos, est aussi un permis d'achat : à partir de 2014, les professionnels devront le détenir pour exercer leur activité. Clairement, à l'embauche d'un conducteur d'engins, il faut vérifier qu'il a son certificat phyto. Si un client demande de passer un herbicide, il doit avoir le certificat phyto pour acheter le produit. Si un entrepreneur achète le produit préconisé par le conseiller

pour le compte de son client, il doit avoir le certificat. Un fichier national de tous les détenteurs de ce certificat est en développement à France Agri mer.

## Le remplacement du certificat Dapa

La création de ce nouveau certificat est lancée sans que l'avenir de l'agrément Dapa soit arrêté. EDT a relevé l'absence de réunion de la CNAP, instance de consultation dédiée aux questions des phytos. Le certificat « phyto » peut être susceptible de confusion avec la certification d'entreprise qui sera une des conditions à remplir par toute entreprise de conseil, de distribution ou d'application professionnelle. Fini le Dapa qui permettra toutefois à ses détenteurs d'avoir le certificat « phyto » par équivalence, bonjour la certification d'entreprise d'application pour compte d'autrui. EDT a obtenu la clarification suivante : en application professionnelle agricole, il y a l'application pour compte propre et l'application pour compte d'autrui. Autre point clarifié, le Dapa reste en vigueur jusqu'à la publication d'une nouvelle réglementation concernant le dispositif.

Si le Certiphyto suffit pour appliquer en compte propre, l'application en prestation de service nécessitera en plus une certification d'entreprise pour obtenir l'agrément. La certification d'entreprise implique un personnel formé en permanence, du matériel en état et contrôlé, une amélioration continue, une description du process et des fonctions. Un organisme certificateur assure le contrôle du respect du référentiel. Ce point figure dans le projet de loi dit « Grenelle II » qui entre en discussion au Sénat à l'automne. EDT diffusera courant septembre via l'espace adhérents et la news letter des informations sur l'expérimentation.

### Le calendrier

- Automne-hiver 2009/2010 : expérimentation du dispositif et délivrance des premiers certificats.
- Mars 2010 : bilan d'étape de l'expérimentation.
- Juin 2010 : évaluation finale pour mise en place du dispositif définitif à partir de septembre 2010.
- 2014, : les professionnels (utilisateurs, acheteurs, distributeurs et conseillers) devront détenir le Certificat « phyto ».

# III<sup>e</sup> universités forestières des entrepreneurs de travaux forestiers

Rencontres nationales des entrepreneurs de travaux forestiers

Sortir de la crise - Vendredi 16 & samedi 17 octobre 2009 à Bordeaux.

**VENDREDI 16 OCTOBRE :** 14 h 00 : Accueil des participants

« Sortir de la crise »  
L'état économique par région des entreprises de travaux forestiers

La mise en œuvre du rapport sur la mise en valeur de la forêt française  
et le développement de la filière bois

17 h 00 - Pause

Restitution des Universités 2008  
Le cautionnement et le financement d'entreprise

QualiTerritoires

18 h 00 – Fin des travaux – Dîner libre

**SAMEDI 17 OCTOBRE 2009 :** 9 h 00 : Ouverture des ateliers

Atelier 1 : Où en sont les marchés du bois ?

- Le bois construction et le Grenelle
- Accès et mobilité de la ressource
- Adéquation des équipements
- Les nouveaux usages du bois (R&D)

Atelier 2 : Nouvelles sylvicultures – L'adaptation des  
travaux sylvicoles au réchauffement climatique

- Reconstitution et adaptation aux marchés
- Le stockage du carbone

Atelier 3 : Compétitivité –  
Facteurs de réussite  
des entreprises de travaux

- Les facteurs clés de succès des  
entreprises de travaux forestiers
- La maîtrise des coûts de revient

Atelier 4 : Bois énergie –  
Comment booster le marché  
de la plaquette forestière

- Le 3x20
- Le fonds chaleur
- CRE et dimensionnement des  
installations de cogénération
- Usage du pin maritime

Atelier 5 : L'avenir de la tritu-  
ration

- La pâte à papier en France et  
en Europe
- La situation du panneau
- Les effets de substitution

10 h 30 Pause

11 h 00 Reprise des ateliers

12 h 30 Conclusions

13 h 00 Déjeuner en commun

## BULLETIN D'INSCRIPTION UF 2009 adhérents et non adhérents à retourner au plus tard le 18 septembre 2009

par courrier accompagné de votre règlement à : FNEDT – 44 rue d'Alésia 75682 Paris cédex 14

Inscriptions – Règlement : M<sup>lle</sup> Émilie Tournier Lasserre. Tél. 01 53 91 44 80 Courriel : e-tournier@e-d-t.org

Je joins mon règlement de 46 €/personne.

M<sup>me</sup> – M<sup>lle</sup> - M. .... Prénom .....

participera aux III<sup>e</sup> Universités Forestières vendredi 16 et samedi 17 octobre 2009 à Bordeaux

Société ..... Rue ..... CP ..... Ville .....

Tél. .... Tél. portable : ..... Fax : .....

Courriel .....

# Klaus : les ETF éligibles aux prêts bonifiés

Les prêts bonifiés aident les acheteurs de bois et les intermédiaires à créer de l'activité économique plutôt que de verser des subventions aux propriétaires touchés par la tempête Klaus du 25 janvier dernier.

Une garantie bancaire est accordée par l'État aux opérateurs avec des prêts bonifiés à 1,5 % permettant l'achat, la mobilisation, le stockage et le reboisement des bois chablis issus des massifs forestiers des régions du Sud-Ouest. La ventilation des aides est de 566 millions d'euros pour la mobilisation et le stockage des bois, 20 millions d'euros pour les pépiniéristes et le reboisement, 14 millions d'euros pour les communes forestières. Les prêts doivent être contractés avant le 31 décembre 2010, pour une durée de trois à cinq ans maximum, à un taux de 1,5 %. La garantie de l'État est accordée dans la limite de 50 % du principal des prêts accordés (à 80 % en cas de difficulté avérée d'accès aux prêts bonifiés).

## La mobilisation des bois

Ces prêts ont pour objet la sortie des bois et leur mise sur le marché immédiate. Parmi ces bénéficiaires, sont éligibles les groupements momentanés d'entreprises, dont des groupements d'entrepreneurs de travaux forestiers. Les personnes physiques ou morales qui exploitent, commercialisent ou mettent en œuvre un processus de première transformation des bois peuvent aussi être candidates : ainsi un entrepreneur de travaux forestiers au titre de l'exploitation des bois peut être bénéficiaire d'un prêt à la mobilisation des bois. Il est important de rappeler que si un entrepreneur de travaux forestiers travaille dans le cadre d'un prêt bonifié « *mobilisation* » accordé à son client, l'assiette maximale du prêt est calculée sur le prix valeur d'achat des bois bord de route après exploitation par l'entreprise.

### Les démarches ?

*Pour les prêts aux entreprises de travaux forestiers, les dépôts de dossier se font à la Draaf du siège de l'entreprise bénéficiaire. Après avoir obtenu de la Draaf un certificat d'éligibilité, le bénéficiaire s'adresse aux établissements de crédits habilités à délivrer des prêts bonifiés à la forêt. À ce jour sont conventionnés : le Crédit Agricole, la Banque Populaire Sud-Ouest, le CIC, la BNP, le Crédit Mutuel. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur l'extranet EDT ou sur : [www.etf-aquitaine.org/](http://www.etf-aquitaine.org/)*

## Le stockage des bois

L'entrepreneur des travaux forestiers n'est pas le bénéficiaire direct de cette mesure. Néanmoins, l'exploitant qui œuvre pour un bénéficiaire de ce prêt voit son prix d'intervention pris en compte dans le calcul de l'assiette du prêt ; il a donc tout intérêt à négocier son prix pendant la constitution du dossier. Rien n'empêche non plus un groupement d'entrepreneurs de demander les prêts bonifiés au stockage pour faire de la plaquette forestière, avec un seuil minimum de 1 000 tonnes par projet (→ 3 100 MAP).

## Deux types de prêts

EDT a obtenu que des prêts soient réservés aux petites et moyennes entreprises de reboisement de moins de vingt salariés qui réalisent plus de 50 % de leur activité dans le domaine des plantations et des entretiens forestiers. Le ministère a voulu une rédaction large des activités éligibles pour rendre éligible un maximum d'acteurs. Sont donc concernées la sylviculture au sens propre du terme, mais aussi les activités annexes, à l'exclusion de l'exploitation forestière à la demande du ministère des Finances qui s'est opposé à ce que les entreprises d'exploitation soient bénéficiaires malgré les demandes de la profession, ce qui écarte notamment les travaux d'éclaircie qui ont été interrompus avec la tempête.

Deux types de prêts existent : des prêts pour l'investissement au reboisement, par semis ou plantation des entreprises, pour financer notamment l'achat de matériels spécialisés, de matériels forestiers de reproduction et de consommables ; des prêts de trésorerie pour compenser la perte de chiffre d'affaires à compter du 25 janvier 2009 dans l'activité de reboisement, par semis ou plantation. Pour bénéficier d'un prêt pour compenser la perte de chiffre d'affaires à compter du 25 janvier 2009 dans l'activité de reboisement, par semis ou plantation, la perte de chiffre d'affaires sera calculée par différence entre : le chiffre d'affaires du premier semestre 2008 correspondant à des chantiers de semis, de plantation et d'entretiens forestiers et celui correspondant à des chantiers de semis, de plantation et d'entretiens forestiers du premier semestre 2009.

**Julien Olagnon** ■



# L'intérêt de déductions pour investissement et pour aléas

La loi de finances rectificative pour 2008 a profondément modifié le régime de la dotation pour investissement et de la dotation pour aléas. Explications.

L'activité agricole est par définition sujette aux aléas climatiques, naturels ou sanitaires. Un incendie, un dommage aux cultures, la perte du bétail peuvent ruiner des années d'efforts. Aux aléas « *traditionnels et connus* » – la grêle, le coup de vent –, s'en ajoutent de nouveaux. Un exemple : la filière maïs est confrontée aux dégâts de la chrysomèle de maïs. La chrysomèle peut générer des dégâts sur la culture du maïs dus aux larves qui causent jusqu'à 80 % de perte de rendement. Les entrepreneurs de travaux sont impactés par cet aléa de deux manières : les machines ne tournent pas quand la récolte est perdue, les reconversions vers d'autres cultures nécessitent de changer les engins pour d'autres. Les activités d'élevage sont régulièrement aux prises avec des crises sanitaires aux effets ravageurs sur les marchés, sur la trésorerie des producteurs mais aussi sur leurs fournisseurs, en particulier les entrepreneurs : c'est la fièvre catarrhale ovine FCO, c'est le virus H5N1 de la grippe aviaire qui a fait la une en 2008, etc.

## Le peu d'écho de la déduction pour aléas

600 exploitants utilisaient en 2007 la déduction pour aléas contre 44 000 exploitants qui utilisent la déduction pour investissement. La loi de finances rectificative pour 2008 a profondément modifié le régime de la dotation pour investissement et de la dotation pour aléas. Elle a notamment dissocié les plafonds des deux mécanismes de déduction et diminué le plafond de la déduction pour investissement afin de réduire son « *avantage comparatif* » par rapport à la déduction pour aléas. Désormais, la déduction pour investissement peut être pratiquée dans la limite d'un nouveau plafond qui lui est propre et qui est fonction du bénéfice de l'exploitation. Ce plafond de déduction maximale de la déduction pour investissement est fixé à 20 000 € et la progressivité actuelle du calcul est maintenue afin de ne pas pénaliser les petites entreprises (jusqu'à 4 000 € dans la limite du bénéfice, puis 40 % du bénéfice quand celui-ci est compris entre 10 000 et 40 000 €, puis une déduction de base de 8 000 € majorée de 20 % du bénéfice de l'exploitation au-delà de 40 000 € et dans la limite de 60 000 €).

## Quel avantage pour les entrepreneurs

L'article 72 D du code général des impôts réserve la déduction pour investissement à l'exploitant agricole au réel. Il sera simple d'élargir aux entreprises de travaux agricoles dont le chiffre d'affaires est majoritairement réalisé sur des travaux agricoles de semis, de récolte par exemple. En revanche, l'ouverture de la déduction pour aléas régie par l'article 72 D bis du code général des impôts est liée à trois conditions : être exploitant agricole, imposé aux bénéficiaires agricoles selon le régime réel normal ou simplifié, avoir souscrit une assurance couvrant les dommages aux cultures ou la mortalité du bétail et verser un montant égal à la déduction opérée à un compte d'affectation ouvert auprès d'un établissement de crédit. Il faudrait imaginer la souscription d'une assurance « *perte d'exploitation* » sur la base de marchés conclus avec des clients. Dès lors que la survenance d'un aléa engendrera une perte d'activité, la déduction pour aléas s'ouvrira.

Y a-t-il un intérêt pour les entrepreneurs à ouvrir la déduction pour investissement jusqu'ici réservée aux exploitants ? Sans aucun doute pour des entreprises dont les résultats sont fortement variables d'une année à l'autre. Est-ce le cas pour la déduction pour aléas ? C'est plus discutable. Les motifs de déblocage des sommes placées dans le cadre de la déduction pour aléas restent très liés à la production/survenance d'un incendie ou d'un dommage aux cultures ou de perte du bétail assuré, de la survenance d'un aléa non assuré d'origine climatique, naturelle ou sanitaire, soit reconnu par une autorité administrative compétente, soit déclaré par l'exploitant.

Au-delà de l'Hexagone, l'une des réorientations majeures issues du bilan de santé de la Pac est la mise en place d'une régulation par l'assurance. Les États membres peuvent mettre en place un cofinancement des primes d'assurance contre les risques climatiques, et des fonds de mutualisation afin de compenser les pertes ou les baisses de production subies par les éleveurs en cas de maladies animales. Il s'agit, là encore, d'introduire de la régulation sur des marchés soumis à des variations erratiques.

# Bilan 2008 de la négociation collective dans les professions agricoles

La sous-commission agricole des conventions et accords vient de diffuser le bilan 2008 de la négociation collective qui constitue un éclairage de première importance de l'activité des partenaires sociaux.

Les conditions de travail de 96 % des salariés en agriculture sont définies par des conventions collectives conclues principalement au niveau des branches d'activité. Une convention collective de travail est un accord ayant pour but de déterminer les conditions d'emploi et de travail des salariés. L'agriculture et la forêt bénéficient d'une disposition particulière. *« Lorsque les questions traitées concernent uniquement les professions agricoles, la sous-commission est réunie en formation spécifique : la sous-commission agricole des conventions et accords »*. La sous-commission a examiné 356 demandes d'extension en 2008.

## Dialogue très décentralisé

Dès lors que la négociation est largement décentralisée, diversifiée selon les activités, la commission est également un observatoire sans égal de l'activité de la négociation collective. Le Bureau de la réglementation du travail et du dialogue social du ministère de l'Agriculture le rappelle dans le bilan 2008 de la négociation collective sur les professions agricoles paru en juillet dernier. *« Le dialogue social dans les professions agricoles est traditionnellement très décentralisé, pour des raisons historiques tenant à la fois au lien très fort entre activité agricole et territoire, et à certaines particularités du droit du travail en agriculture. On ne compte pas moins de 157 conventions départementales de branches, avec des champs différents. Les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture sont fortement impliqués : ils ont présidé 431 réunions de commissions paritaires mixtes »*.

Pour autant, plusieurs facteurs favorisent un renforcement d'un dialogue de plus en plus national, au détriment de la discussion dans le département, note le rapport. Quels sont-ils ? Tout d'abord, la nécessité d'une grande technicité dans l'échange et des compensations financières dans la mise en œuvre (c'est le cas des discussions sur le financement de la formation professionnelle ou la mise en place d'un régime de prévoyance). C'est aussi la difficulté de réunir des représentants des partenaires sociaux côté salariés. C'est encore la tendance à aller vers un droit négocié. L'État fixe l'objectif et

renvoie à la négociation. « Dès lors, la fixation de normes conventionnelles au plan national permet de conforter l'équité nécessaire à la mise en place ou au maintien des relations individuelles et collectives de travail qu'une négociation extrêmement décentralisée risquerait de remettre en cause ».

## La prévoyance : thème majeur en 2008

En dehors de la fixation des salaires conventionnels, les principaux thèmes de négociation sont les classifications des emplois, la formation professionnelle et la prévoyance. L'année 2008 confirme une incontestable prééminence du thème de la prévoyance au sein de l'ensemble de la négociation collective, avec 38 textes conclus sur ce thème en 2008. À titre de comparaison, les autres thèmes les plus souvent traités ont donné lieu à seulement 16 textes (durée du travail), 14 textes (classification des emplois), 13 textes (frais professionnels) et 6 textes (congrés). La prévoyance et les autres formes de couverture complémentaire sont pour les entrepreneurs de travaux un enjeu important qui doit attirer vers leurs métiers et fidéliser les salariés. Les entrepreneurs font partie de 11 accords sur les 38 signés en 2008.

En matière de couverture sociale complémentaire, la négociation collective agricole a débouché sur un accord national prévoyance permettant au local de conclure des accords plus favorables avant une date déterminée. Le rapport sur la négociation qualifie la signature de l'accord national du 10 juin 2008 de « puissante incitation à négocier ».

Les partenaires sociaux définissent librement la nature et l'étendue des garanties, les catégories de salariés couverts et surtout le financement : taux des cotisations et répartition entre employeurs et salariés avec la référence de l'accord national. Cette méthode a eu un effet très positif sur la conclusion d'accords locaux, surtout régionaux tout en garantissant un accord minimum à tous. Mais, ce mécanisme incitatif très positif nécessite un effort de préparation et de coordination important dès lors que le sujet est très technique, financier et engageant dans la durée.

**Au plan national :** il s'agit de l'accord national du 22 janvier 2008 relatif à l'évolution du régime CCPMA

### Convention collective ? Kézako ?

Une convention collective se conclut entre les syndicats de salariés reconnus représentatifs et une ou plusieurs organisations syndicales d'employeurs. Les conventions sont dites étendues à tous les employeurs et salariés de la branche d'activité quand un arrêté ministériel est pris après avis de la sous-commission agricole des conventions et accords. Les conventions ordinaires s'appliquent uniquement aux parties signataires ou adhérentes. Les conventions d'entreprise ou d'établissement sont applicables à une entreprise ou à un établissement. Leur champ d'application est territorial, il peut être national, régional, local ou limité à un ou plusieurs établissements ou à une ou plusieurs entreprises, professionnelles : les parties signataires délimitent le champ ; pour les conventions étendues, le champ d'application professionnel est généralement la branche d'activité, et est limité dans le temps. Une convention est conclue pour une durée déterminée ou indéterminée. L'objet est de contenir des dispositions plus favorables pour les salariés que celles des lois et règlements en vigueur, en échange d'avancées sur la productivité du travail. En matière de négociation, la commission nationale de la négociation collective est une instance majeure. Elle donne notamment un avis motivé au ministre chargé du Travail sur l'extension et l'élargissement des conventions et accords collectifs, ainsi que sur l'abrogation des arrêtés d'extension ou d'élargissement.

Retraite, et de l'accord national du 10 juin 2008 sur une protection sociale complémentaire en agriculture et la création d'un régime de prévoyance ;

**Au plan régional :** Accord collectif du 12 août 2008 relatif à la mise en place d'un régime de prévoyance santé dans les entreprises de travaux agricoles ruraux et forestiers de la région Languedoc-Roussillon et du département du Vaucluse ;

**Au plan régional :** Les entreprises et exploitations agricoles de polyculture, d'élevage, d'aviculture et

les Cuma de Seine-et-Marne, ainsi que les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers de la région Ile-de-France (av. n° 147 et n° 147P du 16 juin 2008) ; Entreprises de travaux agricoles et ruraux de la région Basse-Normandie (av. n° 38 du 3 juillet 2008) ; Entreprises de travaux agricoles ruraux et forestiers de la région Languedoc-Roussillon et du département du Vaucluse (av. n° 15 du 12 août 2008) ; Entreprises de travaux agricoles et ruraux de la région Basse-Normandie (av. n° 39 et n° 40 du 4 décembre 2008) ; Exploitations de polyculture et d'élevage des départements de la région Ile-de-France, Seine-et-Marne exceptée (av. n° 128 du 8 décembre 2008) ; Personnel d'encadrement des exploitations agricoles de polyculture et d'élevage de la région Ile-de-France (av. n° 22 du 8 décembre 2008).

**Au plan départemental :** Les exploitations agricoles et les entreprises de travaux agricoles et ruraux du département de la Creuse (av. n° 25 du 14 novembre 2008) ; Exploitations et entreprises agricoles du département du Rhône (av. n° 16 du 28 août 2008) ;

L'année 2009 devrait confirmer que la prévoyance et les autres formes d'assurance complémentaire constituent, avec les salaires, le thème principal de la négociation dans les professions agricoles.

### H1N1 : se préparer dans l'entreprise

Que la grippe H1N1 arrive ou non au stade de la pandémie, c'est-à-dire à une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population, il va falloir récolter, semer, épandre pour assurer la sécurité alimentaire.

Aussi, est-il indispensable de se préparer par paliers. En situation pré-pandémique, la chambre d'agriculture tient à disposition un guide afin d'assurer la sensibilisation et la préparation. En situation pandémique, la chambre départementale d'agriculture mettra en place une cellule de veille afin de contribuer à la continuité de la production. Les entrepreneurs ont une carte à jouer vis-à-vis de leurs clients pour assurer les travaux.

En savoir plus : [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

CERTIFIÉ ACIER SUÉDOIS

Présent au Space :  
Air libre  
Parcelle 5 - Stand N6

**NOUVELLE  
CONCEPTION !**



**Remorques  
Chevanche**  
une longueur d'avance

Z.I. de Grâces - 22200 GUINGAMP  
Tél. 02 96 43 40 62 - Fax : 02 96 43 66 57  
courriel : [remorques-chevanche@wanadoo.fr](mailto:remorques-chevanche@wanadoo.fr)

**BONNEL**

Charrue portée  
**EVOLIA**



Destinée aux tracteurs  
de puissance  
moyenne ou forte

✓ Nouvelle tête ✓ Coffre de renfort ✓ Largeur de raie de 12 à 20"

27110 LE NEUBOURG tél. 02 32 35 16 33 [www.bonnel-sa.com](http://www.bonnel-sa.com)

# La transposition de la directive Services avancée

À 6 mois de l'échéance de la transposition de la directive Services, un rapport sénatorial détaille la manière dont la France a saisi le sujet. En forêt, dans le Sud-Ouest, les abatteuses et les porteurs européens « tournent » à plein régime. De même, en travaux viticoles manuels, l'Europe des services est en marche. Le terrain va donc plus vite que le législateur...

La directive Services a pour objectif principal le développement du marché intérieur des services. Elle simplifie les procédures administratives, supprime les obstacles aux activités de services. Sans tambour ni trompette, sa transposition en droit français progresse avec des dispositions de nature technique qui passent à l'occasion de l'examen de différents projets de loi afin de mettre la législation française en conformité avec les prescriptions de la directive.

## Un travail de l'ombre

Dans le second rapport sur l'état de la transposition de la « directive services », après le rapport qu'il avait établi sur ce sujet en février 2008, le sénateur Bizet relève que « *cette méthode est sans doute moins lisible, tant pour les parlementaires que pour l'opinion publique, mais elle permet, en « technicisant » la transposition, d'éviter l'apparition de polémiques stériles* ». Jusqu'à présent, la « directive services » a été partiellement transposée en France par plusieurs dispositions figurant dans des lois récemment adoptées ou en cours de discussion. C'est le cas de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, qui confie le guichet unique pour l'installation des prestataires aux Centres de formalités des entreprises. Pour fonctionner, cette méthode doit également reposer sur l'appui des services de chaque ministère... Le rapport sénatorial estime « *indispensable d'en faire connaître les opportunités, en particulier auprès des petites et moyennes entreprises* ». EDT pour les entrepreneurs de travaux œuvre en ce sens depuis le Congrès national de Dax en 2007 dont le thème était « *l'Europe des services* ».

Le rapport regrette que la France n'ait pas mis à la disposition du public un site Internet. EDT partage ce regret comme l'absence de consultation systématique des professionnels ou de réunion de groupes de travail pour l'agriculture. À plusieurs reprises, EDT a rappelé la nécessité de prévoir le cas des prestataires européens dans les nouveaux textes :

le contrôle des pulvérisateurs, le projet Certiphyto, la réforme de l'agrément, le décret « *levée de présomption de salariat en forêt* ».

Le rapporteur du Sénat souligne qu'« *en France, aucune campagne d'information générale n'est programmée pour l'instant par le gouvernement.* »

## La coopération entre autorités nationales

Le chapitre v du projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services présentés en conseil des Ministres le 29 juillet traite de la coopération entre les autorités françaises et les autorités compétentes des autres États membres en matière de contrôle des prestataires de services. Ce volet de la directive Services est essentiel à l'expérience du fonctionnement du marché de l'emploi des saisonniers, ou encore de la bourse de travaux forestiers. Que constatent les entrepreneurs? Il est bien difficile, voire impossible, de savoir à qui l'on a affaire quand un prestataire de l'un des 26 autres membres de l'Union se présente sur un marché. Quel crédit accorder et à quels documents? Comment vérifier que l'entreprise existe bien dans son état membre? Le projet de loi reprend les dispositions de la directive sur la coopération entre états membres. Tout se jouera donc sur la réciprocité entre administrations des états membres, et sur la volonté de coopérer. Les autorités françaises sont habilitées dans le projet de loi à recueillir toute information relative aux conditions dans lesquelles un prestataire de services établi sur le territoire national exerce ses activités. Elles seront tenues de donner un avis sans délai sur tout acte d'un prestataire de service établi sur le territoire national ou y exerçant ses activités à titre occasionnel qui serait susceptible de causer un préjudice grave pour la santé ou la sécurité des personnes ou pour l'environnement. Elles procèdent à toute mesure de contrôle d'un prestataire de services et communiquent les informations sur le prestataire.

# Une nouvelle taxe en gestation

Un chiffre ressort de la sortie du rapport Rocard sur la faisabilité d'une contribution climat-énergie : 32 euros la tonne de Co<sub>2</sub>. C'est le montant de la taxe en 2010 qui atteindra 100 euros en 2030. La nouvelle taxe appelée aussi « *contribution Climat-Énergie* » a pour objectif de rendre plus chères les énergies produisant les gaz à effet de serre.

32 euros la tonne de Co<sub>2</sub>, une majoration du prix de plus 7,7 centimes d'euros du litre d'essence et de plus de 8,5 centimes du litre de gazole à laquelle il faut s'attendre. Le rapport Rocard remis le 28 juillet dernier suggère de taxer « *tous les secteurs non soumis au marché des permis de Co<sub>2</sub>, à prélèvements obligatoires constants* ». Les cibles sont : la consommation d'énergie fossile (charbon, pétrole, gaz) des transports, de l'habitat, de l'agriculture. Sont exclus : la sidérurgie, le ciment, le verre, le papier, l'électricité, l'uranium.

Acquittée par les entreprises et les ménages, la taxe est « *instaurée à prélèvement fiscal inchangé* ». Les ménages modestes, les ruraux et donc les agriculteurs pourraient bénéficier d'un chèque vert dont les modalités restent à déterminer. Michel Rocard le reconnaît lui-même : « *Pour les ménages banlieusards lointains ou ruraux (...), le prix des carburants est une grosse charge* ». Davantage que les 170 à 300 € par an de charge fiscale moyenne supplémentaire que supporterait un ménage.

## Le cas des activités agricoles et forestières

Le secteur agricole et forestier a la particularité de produire des gaz à effet de serre, mais aussi d'en absorber par la fixation du gaz carbonique par les végétaux. Le rapport attribue le réchauffement de la terre à un siècle et demi d'industrialisation, la coupe des forêts, ainsi que certaines méthodes agricoles. Le rapport écarte l'idée d'exclure l'agriculture : « *l'oubli* » durable des émissions du périmètre agricole serait dangereux dans une stratégie de moyen terme, car la France n'a guère de chances d'atteindre à terme le facteur 4 si elle ne met pas en place un dispositif incitant à la réduction des émissions agricoles à l'origine d'une proportion importante des émissions du pays.

Le rapport évoque aussi quelques secteurs « *déliés* » : agriculture, pêche, et transports qui ont « *manifesté leur hostilité* ». Il faut souligner que les activités agricoles et halieutiques se sont développées depuis trente ans dans un contexte d'énergie peu chère, ce que certaines régulations ont pu accentuer, l'accroissement des consom-

mations de combustibles fossiles étant la contrepartie de l'intensification. L'établissement d'un prix carbone incitatif est la condition pour stimuler des pratiques culturelles économes, mais aussi pour que se développent chez les ménages des pratiques nouvelles de covoiturage ou de recours aux biocombustibles pour le chauffage, par exemple.

Au-delà, les besoins et modalités de compensation sont à étudier au cas par cas... Les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont sans doute dans la situation la plus défavorable. L'agriculture est par ailleurs concernée de manière complexe par la lutte contre le changement climatique, en tant qu'émettrice d'autres gaz, comme le méthane et le protoxyde d'azote, mais aussi comme productrice de biomasse à vocation énergétique et de puits de carbone. Ceci justifierait d'établir une stratégie d'ensemble pour ce secteur, avec comme perspective les nouvelles priorités de la Pac.

Des compensations pourraient être également prévues pour quelques secteurs d'activité, dont l'agriculture, dans le souci de préserver sa compétitivité. Reste que le débat n'est pas tranché tant sur le niveau de la taxe, que sur les compensations ou les exonérations éventuelles. Il est clair que les remboursements de la TIPP et de la TICGN que la profession agricole a obtenus sont dans le colimateur des pouvoirs publics. Pour les entrepreneurs, après la taxe professionnelle, arrive la taxe carbone : ces deux dossiers seront dans la loi de finances 2010 qui sera discutée au Parlement à l'automne.

### Les gaz responsables de l'effet de serre

*Trois gaz sont incriminés : le dioxyde de carbone, le méthane (gaz digestifs des ruminants, décomposition des déjections animales et des déchets végétaux) et le protoxyde d'azote (engrais, fumier, lisier et résidus de récolte). Les émissions de CO<sub>2</sub> par l'agriculture viennent, bien sûr, de l'utilisation des machines agricoles, du chauffage des serres et des bâtiments, mais surtout de l'utilisation des engrais azotés et d'aliments composés.*

## Actualités !

### Ralentissement des investissements, forte hausse du coût des intrants de la ferme France en 2008

La Commission des comptes de l'agriculture de la Nation a annoncé fin juin une chute de 20 % du revenu agricole moyen (pour les seules exploitations professionnelles, la baisse est de 16 %). Côté recettes : abondance des récoltes de céréales et chute des prix. Côté charges, la valeur des consommations intermédiaires de la branche agriculture augmente fortement en 2008 (+ 11,6 %), du fait d'une hausse des volumes, mais surtout d'une forte progression des prix des intrants. La facture énergétique fait un bond en 2008 (+ 19,5 %) ; le prix du fioul domestique, première source d'énergie consommée par l'agriculture, a augmenté de plus de 50 % au premier semestre 2008.

Toujours selon les comptes de l'agriculture 2008, les investissements s'accroissent moins fortement en 2008 qu'en 2007 dans toutes les branches et, pour l'ensemble des entreprises, la hausse est de 2,6 % après + 8,7 % en 2007. L'investissement est plus modéré pour les produits manufacturés et la construction. Les investissements effectués par les agriculteurs s'accroissent en 2008. En effet, des périodes de bonne conjoncture en 2006, 2007 et début 2008 ont été favorables sur cinq ans ; l'investissement de la branche agriculture évolue favorablement grâce à l'embellie des années 2004 à 2008. L'évolution reste également positive pour l'industrie. Sur moyenne période, les investissements augmentent globalement dans l'ensemble des entreprises.

### Effondrement des achats de matériel BTP en 2009

Du jamais vu depuis 2003, voire 1993 : 12 410 engins de TP ont été achetés sur le premier semestre 2009 contre 39 000 sur la même période 2008 selon l'analyse du syndicat des entreprises internationales des matériels de travaux publics, mines et carrières, bâtiment et levage (Seimat). Le syndicat table sur un recul de 50 % du marché en 2009. Les professionnels de la location, de la



Le matériel de BTP ne se vend plus.

## Infos

# 01 47 87 12 12

Service d'information juridique / Vie pratique

distribution et de la manutention de matériel de BTP font le même constat. Selon le baromètre du deuxième trimestre de leur syndicat, le DLR, les tendances observées au cours des trois premiers mois de l'année semblent se confirmer. La situation s'est particulièrement aggravée pour les matériels lourds. Ce sont les acteurs de la distribution qui sont les plus touchés, avec un chiffre d'affaires en chute de 39 % par rapport à la même période il y a un an. Le secteur de la manutention connaît un repli de 24 %, et celui de la location une baisse de 17 %.

Ce quasi-arrêt des investissements de leurs clients, aussi bien donneurs d'ordres que loueurs, est lié à l'absence de reprise de la confiance. Elle reviendra avec des perspectives de marché en termes de travaux de proximité ou de grands travaux, mais aussi de perspectives sur les marchés agricoles. Le constructeur français Manitou estimait dans un communiqué que son chiffre d'affaires pour l'exercice 2009 pourrait se situer dans la partie basse d'une fourchette comprise entre - 40 et - 50 %, notamment en « raison des incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur le secteur agricole (plus de 40 % des ventes de chariots télescopiques en 2009), et notamment chez les éleveurs ».

### Record de récolte en 2009

France AgriMer envisageait début juillet une récolte de 36 Mt de blé tendre et 12 Mt d'orge, ce qui, avec les stocks de report de la dernière campagne, assurerait des disponibilités au moins équivalentes à celles de 2008-2009. L'importance de la production céréalière 2009 ne sera pas que française. Le conseil international des Céréales (CIC), dans son rapport publié fin juillet, révisé une fois de plus à la hausse son estimation de récolte mondiale de blé, portée à 654 Mt, et surtout de maïs, augmentée de 13 Mt, à



36 millions de tonnes ont été récoltés fin juillet.

781 Mt. Certes, la prévision de récolte de blé serait en retrait de quelque 30 Mt à celle, exceptionnelle, de 2008. Côté vins, France AgriMer estimait mi-juillet qu'après une faible récolte 2008 (42,8 millions d'hectolitres, la plus basse de ces 10 dernières années), celle de cette année s'annonce relativement abondante avec 48 millions d'hectos, soit 1,5 Mhectolitres de plus qu'en 2007.

### Bruno Le Maire livre ses priorités

L'une de ses tâches principales est de gérer les crises, concède le nouveau ministre de l'Agriculture et elles ne manquent pas depuis son arrivée le 24 juin : le lait, les fruits et légumes, la forêt. Face à la pression de l'instant, Bruno Le Maire veut mettre en place d'un centre d'études et de perspectives sur l'alimentation, l'agriculture et la pêche. La Fédération des entrepreneurs souscrit totalement à cette initiative et apportera son concours. Au-delà d'un premier contact le 17 juillet dernier avec le nouveau ministre en marge d'un rendez-vous au cabinet, la Fédération nationale compte mettre à profit les prochains mois pour faire avancer ses propositions. D'ici la fin de l'année, le ministre voit trois priorités. « *Je souhaite que l'agriculture et l'agroalimentaire portent des projets financés par le grand emprunt* ». Ensuite, la loi d'orientation agricole (et non de modernisation qui sera présentée au Parlement à la fin de l'année 2009). Enfin, l'avenir de la Pac « *qui garantit une régulation des marchés* » et qui sécurise le revenu des agriculteurs. « *Et rendez-vous est pris le 1<sup>er</sup> octobre prochain avec tous les acteurs de la filière du lait en France pour que nous mettions sur pied cette contractualisation dans la filière lait* ».



Bruno Le Maire veut mettre en place d'un centre d'études et de perspectives sur l'alimentation, l'agriculture et la pêche.

## L'Épandix 8700, un épandage d'avance...



- ▶ Efficacité et confort de travail
- ▶ Economie de temps et d'argent
- ▶ Simplicité d'utilisation
- ▶ Optimisation de votre impact sur l'environnement

### Choisissez L'Épandix 8700

L'Épandix 8700 est un système de régulation pour épandeur à fond mouvant. Il contrôle la vitesse du tapis en fonction de la vitesse d'avancement de l'engin. En option : la fonction pesée et la prise en compte automatique de la hauteur de porte. **Alors n'attendez plus : choisissez Agtronix !**

Pour tout renseignement : 03 21 08 07 54

[www.agtronix.fr](http://www.agtronix.fr)

A G R O  
**TRONIX**

Electronics & Mecatronics on Board System\*

\* l'électronique et la mécatronique embarquées.

## Grenelle I : la loi définitivement adoptée

La loi dite « Grenelle I » qui fixe les grandes orientations en matière d'environnement a été définitivement adoptée par le Parlement le 23 juillet. Le texte, qui met en œuvre les grands engagements du Grenelle de l'environnement qui s'est tenu en 2007, a été approuvé par la majorité UMP et centriste, ainsi que par le PS. Les parlementaires communistes se sont abstenus tandis que les Verts, jugeant les engagements insuffisants, n'ont pas pris part au vote. Pour ce qui concerne l'agriculture, la loi fixe trois grandes orientations : la réduction de moitié de l'usage des pesticides, le développement de l'agriculture biologique et la certification environnementale des exploitations agricoles. Il appartient maintenant au Grenelle II de mettre « en musique » ces différentes orientations. Les premiers débats au Parlement sur ce texte devraient démarrer à la fin de l'année.



Le 23 juillet, les députés de l'Assemblée nationale ont adopté la loi Grenelle I.

## Délais de paiement des intrants : le feu vert de l'Autorité de la concurrence

La loi du 4 août 2008 sur la modernisation de l'économie stipule que les délais de paiement entre les parties ne peuvent dépasser 60 jours à compter de l'émission de la facture ou de 45 jours fin de mois. L'application immédiate de la loi aurait pu mettre en péril un certain nombre d'agriculteurs, les délais de paiement avec l'agrofourniture pour ce qui concerne les engrais, les produits phytosanitaires, les aliments pour animaux et le petit matériel de culture et d'élevage étant beaucoup plus longs que les nouveaux délais légaux. Un accord national couvre les fournisseurs d'agrofourniture avec des dispositions dérogatoires pour ramener progressivement sur trois ans les délais de paiement pratiqués dans ces secteurs au nouveau délai légal de paiement de 60 jours au 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'accord qui a été signé prévoit le calendrier suivant : Pour les productions végétales : 180 jours nets (date d'émission de facture) au 1<sup>er</sup> juillet 2009, 150 jours nets au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 90 jours net au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 60 jours nets au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Pour les productions animales :



Le délai de paiement ne peut dépasser 60 jours à l'émission de la facture.

110 jours nets au 1<sup>er</sup> juillet 2009, 100 jours nets au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 80 jours nets au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 60 jours nets au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cet accord vient de recevoir l'avis favorable de l'Autorité de la concurrence. Elle propose d'étendre cet accord dérogatoire à l'ensemble des agriculteurs et à l'ensemble des fournisseurs d'agrofourniture. Cet accord n'est pas applicable aux travaux en prestations de services. La loi s'applique donc en l'état : le délai de paiement des travaux est au plus de 60 jours.

## 6<sup>e</sup> Forestières Massif Central fin septembre

La 6<sup>e</sup> édition des Forestières se déroulera, du 25 au 27 septembre, à Aix-en-Corrèze, près d'Ussel. Depuis 1993, l'association « *Faire vivre la forêt Limousine* » organise, tous les quatre ans, une grande foire forestière, les « *Forestières du Limousin* », axée sur les métiers de la forêt et du bois, dont la notoriété dépasse maintenant largement le cadre régional.

## 106 réponses à l'appel d'offres « biomasse III »

La biomasse comprend trois familles principales : les bois-énergie ou biomasse solide, le biogaz, les biocarburants. Ce sont tous des matériaux d'origine biologique employés comme combustibles pour la production de chaleur, d'électricité ou de carburants.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a procédé à l'ouverture le 23 juillet 2009 des candidatures à l'appel d'offres portant sur la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité utilisant l'énergie issue de la biomasse d'ici 2012.

En première approche, les gisements de combustibles envisagés sont constitués, pour plus de 90 % des projets, majoritairement de produits, sous-produits et déchets de la sylviculture ou de l'industrie de transformation du bois (plaquettes forestières, rémanents forestiers, broyats, écorces, liqueurs noires, connexes de scieries, sous-produits de l'industrie papetière, etc.) ; pour moins de 10 % des projets, majoritairement de produits, sous-produits et déchets de l'agriculture



ou de l'industrie agroalimentaire (paille et résidus de l'industrie céréalière, divers sous-produits et résidus de l'industrie agroalimentaire, etc.). Une majorité de la puissance appelée (150 MW sur les 250 MW) est réservée aux zones géographiques du Nord-Est de la France (régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, département de Seine-et-Marne), les massifs (Massif Central, Vosges, Alpes, Pyrénées), et la Bretagne. Dommage pour Sud-Ouest sur lequel la tempête est passée. Le ministère du Développement durable désignera dans les prochaines semaines les candidats retenus après examen des offres par la CRE.

### Tempête Klaus : Les demandes de prise en charge des cotisations jusqu'au 30 septembre.

La date limite de transmission des demandes au Fond d'allégement des charges (FAC) et de celles de prise en charge des cotisations sociales agricoles en faveur des ressortissants Msa touchés par les conséquences de la tempête Klaus, du 25 janvier 2009 dans le Sud-Ouest, a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2009. Ces demandes sont transmises par les services départementaux du ministère de l'Agriculture pour paiement par France AgriMer.



Les victimes de la tempête Klaus ont jusqu'au 30 septembre pour demander un report de charges.

### Baromètre d'exploitation depuis la tempête

Le volume de chablis de pin maritime exploités fin juin 2009 est en bois d'industrie : 1,7 million de m<sup>3</sup>, et en bois d'œuvre de 2,7 millions de m<sup>3</sup>, soit un peu moins de 4,4 millions de m<sup>3</sup> exploités sur les 37 millions de m<sup>3</sup> de pin maritime touchés par la tempête Klaus.

### 182 000 auto-entrepreneurs fin juin 2009

Mis en place depuis un peu plus de six mois, le statut d'auto-entrepreneur a déjà séduit 182 000 Français, selon le bilan rendu public par le secrétaire d'État chargé des PME, Hervé Novelli. Salariés, chômeurs, retraités ou étudiants peuvent en effet développer une activité à titre principal ou complémentaire pour augmenter leurs revenus. 12 % des auto-entrepreneurs créent dans le bâtiment.



Le NG Plus évolue,  
vous y **gagnez !**

### NG Plus 4 : Toujours plus de confort et de précision



**Toujours bien réglé :** nouveau réglage rapide des chasse-débris, interchangeable avec les chasse-mottes et index de terrage bien visible de l'arrière.



**Toujours une levée optimale,** grâce à la combinaison de la mise en terre à l'américaine, de la roue PRO (option) et du nouveau bloc tasseur arrière ouvert.



Plus d'infos sur  
[www.monosem.com](http://www.monosem.com)

**MONOSEM**

**NOUVEAU SITE EN 2009**

# Le Salon des **ETA**

Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers

## **bienvenue chez vous !**

En partenariat avec la Fédération Nationale EDT et son magazine



**ENTREPRENEURS  
DES TERRITOIRES**



## Le Salon des ETA vous est exclusivement réservé, ainsi qu'à votre équipe

- Rencontrez l'ensemble de vos fournisseurs de façon privilégiée
- Découvrez les dernières innovations européennes qui viendront d'être exposées au salon Agritechnica (Hanovre, Allemagne)
- Prenez en main certains matériels sur des espaces dédiés
- Trouvez des réponses concrètes aux problématiques qui vous concernent sur les Points Information et à nos colloques (diversification, gestion de l'atelier, conduite économique, questions fiscales, sociales, juridiques...)

**Mercredi 9 et jeudi 10 décembre 2009**  
Parc des expositions de Laval (53)

[www.saloneta.com](http://www.saloneta.com)

**profield**  
EVENTS

Le Salon des ETA - 36 bd HP Schneider - BP 66 - 71202 Le Creusot cedex  
info@saloneta.com - fax : 03 85 80 10 82

## Alexandre Henry mise sur les partenariats

Alexandre Henry, entrepreneur dans les Côtes-d'Armor, commence à ressentir les premiers signes de difficultés chez sa clientèle de producteurs laitiers. À tout juste 29 ans et 10 ans d'expérience professionnelle, cet entrepreneur mise sur les partenariats pour aller de l'avant. Parti de zéro à 19 ans, il a l'habitude de relever les défis. Reportage à une vingtaine de kilomètres au sud de Saint-Brieuc.

En ce début de mois d'août, la campagne des Côtes-d'Armor est verte : pas de sécheresse à l'horizon, les céréales sont loin d'être moissonnées. « Cela fait trois ans que la météo perturbe le bon déroulement de la moisson. Impossible de préparer des plannings », précise le jeune entrepreneur. La météo estivale est souvent capricieuse dans cette partie des Côtes-d'Armor. L'autre préoccupation du moment est la crise laitière. « 80 % de ma clientèle sont des producteurs laitiers, et notamment des producteurs Entremont », poursuit l'entrepreneur. Bref, il est inquiet : « Il y a un réel malaise chez les producteurs de lait. Certains de mes très bons clients doivent même échelonner les paiements. Et puis, j'enregistre des retards importants, certains ne m'ont pas payé les travaux d'ensilage de 2008 », poursuit le jeune entrepreneur. Arthur Jaguin, son voisin et président d'un groupement de producteurs de lait de Lanfains confirme : « La situation est délicate et personne ne voit le bout du tunnel. Que faire ? La crise est mondiale et résulte d'un déséquilibre entre la consommation et l'offre. Les difficultés qui touchent les producteurs vont se répercuter sur tous les fournis-

seurs, et les entrepreneurs de travaux seront aussi touchés. Actuellement, la situation d'Entremont perturbe aussi le marché, l'entreprise est en sursis et cherche à conserver ses produits. Ce dossier pollue l'atmosphère, mais je n'oublie pas pour autant les producteurs qui sont payés près de 30 euros de moins du 1 000 litres. Au final, ceux qui souffrent le plus, ce sont les élevages qui viennent d'investir, les jeunes et les éleveurs qui viennent de réaliser la mise aux normes », souligne l'exploitant agricole.

### Une crise du suréquipement

« Il y a aussi des éleveurs qui n'ont pas fait preuve de suffisamment de prudence. Il faut dire que tout le monde les a encouragés à investir. Certains ont surdimensionné leurs bâtiments, d'autres ont acheté du matériel de culture qui ne peut pas être amorti sur quelques heures. La fiscalité pousse à investir, c'est à double tranchant. Il ne faut pas oublier qu'il y a des traites à payer après un investissement », ajoute-t-il. Plus prudent, il délègue la plupart de ses travaux à un entrepreneur. « C'est vrai que ces derniers temps, on a vu des investissements importants dans les fermes.



Malgré une conjoncture difficile, Alexandre Henry garde le sourire. Il mise sur les partenariats avec d'autres entrepreneurs pour traverser les difficultés de la filière laitière qui touchent de plein fouet sa clientèle de producteurs laitiers.

Certains éleveurs sont mieux équipés que les entrepreneurs », renchérit Alexandre Henry. Pour autant, l'entrepreneur ne baisse pas les bras et mise sur les partenariats avec ses collègues. « Je travaille en entraide avec un entrepreneur du Maine-et-Loire, ce qui nous permet d'avoir une moissonneuse-batteuse supplémentaire. C'est essentiel. On a de plus en plus d'hectares à battre et on doit souvent effectuer le travail dans un temps qui s'amenuise, avec une clientèle de plus en plus exigeante. Les investissements en machinisme sont de plus en plus lourds, on doit trouver des méthodes pour s'entraider. Pourquoi ne pas acheter du matériel ensemble, par exemple ?

Pourquoi ne pas renforcer l'entraide ? Pour moi, celle-ci est inévitable si l'on souhaite se maintenir à flot. Les banques sont frileuses et le prix des machines augmente. Par exemple, j'aimerais acheter une épareuse avec un partenaire », souligne Alexandre Henry. Son objectif est simple : élargir au maximum son portefeuille de services, tout en réduisant les frais inhérents à l'achat de matériel. La logique de partenariat, il y croit d'autant plus que trois entrepreneurs lui ont donné un coup de main à son lancement. Il aimerait aussi sans doute que toute la profession tire dans ce sens : « pour continuer d'installer des jeunes ». Et, sans doute aussi, pour éviter de tomber dans une logique

de concurrence exacerbée : « Dans les Côtes-d'Armor, on cherche aussi à renforcer le côté professionnel du métier : les travaux agricoles représentent 100 % de notre activité ».

### Aller de l'avant

Bref, malgré ses inquiétudes, l'entrepreneur va de l'avant sans se lamenter sur la situation actuelle. Ce n'est

pas le genre ; il faut dire que le jeune entrepreneur a l'habitude de relever les défis. Il s'est installé à 19 ans. Comme souvent, c'est la passion du machinisme qui lui a donné envie de le faire. Oui, mais voilà : Alexandre Henry n'est ni fils d'agriculteur, ni fils d'entrepreneur. À 16 ans, il préfère se lancer dans le monde professionnel plutôt que de continuer sa



L'entrepreneur mise sur les niches. Avec son télescopique Bobcat, il peut nettoyer des poulaillers facilement. Les mensurations réduites de la machine lui permettent de passer partout.

### Le parc matériel

- Une moissonneuse-batteuse JD 2 066 i-Master
- Une ensileuse John Deere 7 400 à huit rangs
- Un tracteur Fendt 714
- Un tracteur Claas Axion 810
- Un épandeur à chaux Panien de 12 tonnes
- Deux remorques Chavance de 16 tonnes
- Une remorque Rolland Turbo 12
- Un semoir combiné Amazone à disques
- Une charrue 5 socs Grégoire et Besson
- Un Big Baller Hesston 4 008
- Un tractopelle Case 590
- Un télescopique Bocat



L'entrepreneur continue d'investir, comme ici avec un Claas Axion 810.

- stronger than the rest



### Le spécialiste de l'épandage



Présent au SPACE parcelle 3-L9 et Sommet de l'élevage allée D stand n° 76

### Gros volume...

Toujours à la pointe de la technologie, SAMSON AGRO vous propose une gamme complète des produits de qualité pour l'épandage de matières organiques.

Les épandeurs de 9 à 29m<sup>3</sup> vous permettent de pouvoir travailler avec divers matériaux d'épandage, tout en assurant une uniformité dans la répartition.

Les tonnes à lisier de 15 à 25m<sup>3</sup> ont la capacité de pomper rapidement par force centrifuge même les lisiers les plus denses et pailleux. Grâce aux rampes à pendillards de 12 à 28 m ou enfouisseurs 6-8 m, vous pouvez effectuer un dosage précis de l'épandage pour une meilleure préservation de l'environnement et une meilleure utilisation de la valeur fertilisante du lisier.

[www.samson-agro.com](http://www.samson-agro.com)



« Le Fendt 714 apporte un réel confort de conduite. Et en plus, il est peu gourmand en fioul », estime Alexandre Henry.



L'ensemble du matériel est acheté via des crédits-bails obtenus chez des constructeurs. « Les banques sont trop frileuses », estime Alexandre Henry.

formation. Il a des fourmis dans les jambes et Alexandre Henry aime être actif. Difficile de partir de zéro, difficile de convaincre les banques de prêter à ce jeune au parcours atypique. Il a seulement derrière lui à faire valoir une expérience de conducteur d'engins dans une entreprise, au sein d'une Cuma et chez un céréalier ou chez un planteur de betteraves. C'est mince pour un banquier qui prend peu de risques quand son client a peu de garanties à présenter. Le jeune entrepreneur n'en a cure et ne baisse pas pour autant les bras. « En 1999, j'ai sondé le marché et j'ai opté pour une niche où la demande existait : l'épandage de

chaux. Mon installation a été officialisée en janvier 2000. Ce créneau procurait deux avantages : celui de proposer de démarcher le maximum d'agriculteurs et ainsi de se faire connaître. Ensuite, il y avait aussi des garanties de paiement par les coopératives ». La première année, il épand 1500 tonnes de chaux grâce à du matériel acheté en crédit-bail. Il démarche ses clients en mobylette et réussit à en trouver qui lui font confiance malgré sa jeunesse. Il se lance la même année dans la moisson, avec à la clé 200 ha. Puis vient l'ensilage avec une NH 2305 avec un bec six rangs : « C'était la première fois que je conduisais une ensileuse. J'ai été franc avec mes premiers clients

et leur ai proposé un geste commercial en échange de leur confiance. Avec le stress, j'ai eu une tendinite. Au total, j'ai ensilé une cinquantaine d'hectares ». Actuellement, l'entrepreneur ensile 300 ha de maïs avec un portefeuille de prestations qui comprend l'ensemble du chantier.

Aujourd'hui, son portefeuille de prestations s'est élargi : la moisson représente 20 %, l'ensilage 30 %, l'épandage de chaux 30 %. Dans les 20 % restant, on trouve pêle-mêle des prestations de semis et de TP, avec notamment la réalisation de chantiers de terrassement ou d'assainissement non-collectif. D'ailleurs, Alexandre emploie deux personnes : une à temps complet et une qui collabore 8 mois par an. Il continue d'investir puisqu'il vient d'acquérir un Fendt 714 et un Claas Axion 810. Toujours à l'écoute du marché, il vient aussi d'acheter un télescopique Bocat dont l'envergure ne dépasse pas les 5,50 mètres. « Il est très maniable et je passe partout grâce à ses mensurations. Résultat : je peux intervenir dans les poulaillers pour les nettoyer. Par rapport à un engin traditionnel, je gagne une heure de temps », constate le jeune entrepreneur. La frilosité des banques le pénalise. L'ensemble de son parc matériel est acheté en crédit-bail souscrit auprès des constructeurs.

## La taxe carbone, une menace ?

Administrateurs au sein d'EDT Côtes-d'Armor, Alexandre Henry et ses collègues vont rencontrer Marc Lefur, député de la troisième circonscription du département breton. L'enjeu est important : sensibiliser l'élu aux conséquences de la taxe carbone. « Selon les calculs, la consommation de 1000 litres de fioul contribue à émettre dans l'environnement 2,9 tonnes de dioxyde de carbone. Sachant que le carbone sera taxé à 32 euros par tonne, je vous laisse imaginer l'impact de cette décision sur les entreprises de travaux. À titre personnel, je consomme 80000 litres de fioul par an », s'inquiète Alexandre Henry.

## Indexation des tarifs sur le prix du fioul : cohérence et transparence

Soucieux de donner une image saine de sa profession, Alexandre Henry a, dans un premier temps, augmenté ses tarifs de prestations pour faire face à la hausse du prix du fioul. Depuis que le prix des carburants a chuté, il a donc revu ses tarifs. « Il faut être cohérent et transparent vis-à-vis de notre clientèle », estime le jeune entrepreneur.

## L'entreprise Martin au service de l'agriculture

Née au milieu des années 30, l'entreprise mayennaise Martin est toujours restée dans le giron familial. Tournés vers l'avenir, Bruno et Christophe, les deux frères entrepreneurs, suivent avec attention l'évolution du monde agricole qui les entoure.

Installée en Mayenne, à La Pellerine, entre Fougères et Ernée, l'entreprise Martin est située à la lisière de la Bretagne et de la Normandie. Ceinturés par la nationale 12 et quelques champs de maïs cultivés sur l'exploitation familiale de 18 ha, les grands hangars de l'entreprise abritent un impressionnant parc de matériel. Spécialisés en premier lieu dans les travaux agricoles, les entrepreneurs développent également des prestations de travaux publics. L'ensemble des activités permet ainsi d'avoir à l'année plus d'une vingtaine d'équivalents temps plein, plaçant l'entreprise parmi les plus importants prestataires du département.

### Une entreprise à trois têtes

D'abord, il y a les deux frères entrepreneurs, Christophe et Bruno, 36 et 34 ans.

La troisième tête, c'est Sabrina Martin, elle-même fille et sœur d'entrepreneurs de travaux agricoles, et conjointe de Bruno. Elle est arrivée dans la structure en 1998. Salariée, la jeune femme a un statut de cadre dirigeant qu'elle revendique avec ferveur. La reprise par Christophe et Bruno s'est opérée un an plus tôt, en 1997. D'abord salariés, les deux frères sont devenus cogérants en 2001. « Pour nous c'était naturel de prendre la suite de nos parents, confie Christophe. Depuis longtemps on y travaillait l'été et nous n'avons finalement jamais vraiment exercé un métier à l'extérieur, si ce n'est lors de stages ». Daniel Martin se souvient pourtant n'avoir pas cherché à encourager ses fils à reprendre l'activité. « Quand Bruno était petit, il disait toujours "je ferai comme papa", se souvient-il. Mais je n'ai pas dirigé mes fils

vers ce métier difficile. Cela dit, j'ai respecté leur choix et nous avons fait en sorte que ça marche ». Et ça marche ! En développant des activités lancées par leur père comme l'épandage, l'ensilage ou même les travaux de terrassement, ils ont pu embaucher un certain nombre de salariés intervenant auparavant

comme saisonniers. Le chiffre d'affaires approche aujourd'hui les 2 millions d'euros. Et l'entreprise offre toujours une large place aux prestations agricoles (70 %). « Nous sommes à bloc en investissements, souligne Sabrina. En tant que professionnels, nous nous devons d'avoir du matériel de pointe

### Montée de l'épandage

« Notre père avait démarré des prestations d'épandage de fumier il y a très longtemps, explique Christophe. Et depuis



2005, nous les avons intensifiés. Cela fait partie des activités montantes de l'entreprise ». L'épandage de fumier (près de 2000 ha) est exécuté sur une durée d'environ trois mois quand l'épandage de lisier (environ 60 000 m<sup>3</sup>) occupe une bonne partie de l'année. Plusieurs épandeurs permettent de réaliser les prestations. Et en avril 2009, une tonne de 22 700 l avec pendillard est venue compléter l'équipement. « C'est un prototype Pichon, précise Bruno. Elle nous apporte un meilleur rendement. On peut charger 22 000 l en 2' et on gagne 1' de vidange ». Rapidité, réduction de poids et entretien limité sont les principaux intérêts de ce matériel.

# KIRPY

## BROYEURS DE PIERRES

Andaineurs et Ramasseuse de pierres



## GRENIER FRANCO

### DÉBROUSSAILLEURS FORESTIERS

Robustes et performants






**26140 Andancette**  
Tél. 04 75 03 12 43

**BP n°2 - 47390 Layrac - France - Tél. 05 53 87 00 02 - Courriel : info@kirpy.com**

**www.kirpy.com**

**Présent à Innovagri**



Une vingtaine de permanents composent l'équipe de l'entreprise, mixage cohérent de jeunes recrues et de personnel expérimenté. La moitié des salariés a moins de trente ans.

et le savoir-faire qui va avec ». Cette année, l'entreprise a acquis pour près de 700 000 euros de matériel : une presse Big Baller BB 9080, une tonne à lisier Pichon dernier cri de 22 700 l et une ensileuse Claas 960 à 10 rangs (optimisée depuis en 12 rangs). Cette dernière doit d'ailleurs faire l'objet d'une copropriété pour réduire les coûts.

## Répartition des rôles

Sabrina gère la partie administrative de l'entreprise (assistée de Nathalie) quand Christophe et Bruno se partagent respectivement les secteurs agricoles et TP. « Je m'occupe de l'atelier de mécanique et je conduis les machines agricoles en saison, précise Christophe. Disons que j'interviens en renfort en cas d'imprévus. En revanche

je ne manipule aucun engin de TP. Et de son côté, Bruno ne pilote pas de machine agricole ». Concentré sur le TP, Bruno est néanmoins présent à la gestion du planning agricole avec son frère, en forte saison. « Il faut compter trois semaines de semis et environ huit semaines de battage pendant lesquelles les travaux publics sont ralentis », estime Christophe. Le secteur TP a pris de l'ampleur en 2006, lorsque les entrepreneurs ont repris l'activité d'un oncle terrassier, basée dans la commune voisine d'Ernée, au moment de son départ à la retraite. Deux pelleteuses sont acquises et un chauffeur est embauché. « Notre père avait déjà deux tractopelles, précise Bruno. Nous avons simplement intensifié les travaux de terrassement que nous faisons surtout pour une



Le repas est un moment privilégié où entrepreneurs et salariés se retrouvent. Une cantine bien équipée a été créée dans les locaux de l'entreprise, séparée de l'habitation principale.

clientèle d'agriculteurs dans le cadre de mise aux normes de bâtiments ». L'entreprise installe également des systèmes d'assainissement pour les particuliers. Et hormis son utilité pour les activités propres du prestataire, du transport de pierres est réalisé pour une carrière. Quelques presta-

tions ponctuelles peuvent également être réalisées dans le cadre agricole (ensilage et récolte). La capacité de transport est détenue par Sabrina depuis 2003.

## Des salariés polyvalents

« Nos salariés ont souvent démarré dans l'entreprise

## Liste du matériel

**Ensileuses** : Claas 870, 860, 900 à 8 rangs (2), 960 10 rangs, Jaguar 980 12 rangs, JD 6850.

**Moissonneuses-batteuses** : Claas 108, JD 2264, MB Claas Lexion 450, 540 C, NH TX 63, TX 65 Plus, CX 840.

**Presses** : NH BB980, 940, 960, 9080, 4900, Heston 4880, Claas 250, 280, JD 592 (2), Case 1218.

**Tracteurs** : JD 8100 (2), 7810, 6820 (2), 7720, 7920, 8220, 8230, 6920, Valtra T140, 6850, Claas Axion 820, NH 7550.

**Épandeurs** : Panien (chaux), Dangreville (3), Leboulch HVS 415, Sodimac Rafal 900, 1200 (3).

**Tonnes à lisier** : Pichon 15500 l, 20700 l avec pendillard (2), 22700 l avec pendillard.

**Pulvérisateurs** : Spra Coupe 4455, Bibenne Thievin, TP PTC 3500 Quemerais.

**Remorques** : Lambert 160, Ponthieux 18 t, 21 t, Leboulch 6 t.

**Travail du sol** : Patosem avec semoir, Huard VM charrue 5s, charrue 6s, rotavator, herse rotative (Kuhn (3), 4MHR4003D), Cultirotor Kuhn, décompacteur Lely, Tiller, déchaumeur Steeno.

**Semoirs** : maïs (5 semoirs Ribouleau 4 rangs et 6 rangs), DC 3050 6 rangs, Monosem NG + 6 rangs, semoir à betteraves ; céréales (Kuhn et Kuhn Venta) ; blé : Kuhn (2) dont 4 m.

**Faucheuse/conditionneuse/élagage/broyage** : Broyeur à farine Castel, broyeur Desvoy 3 m, débroussailluse, lamier, faucheuse Kuhn Girondyne, Kuhn GMD 602, Claas Disco 8700 C Plus, Girofaucheuse GMD 702 - GII, Rotofaucheuse Noremat, conditionneuse Kuhn FC 303 GC.

**Terrassement** : Komatsu (bulldozer, pelleteuse PC 160, pelle HYD PC 210, tractopelle WD 93 R5 (2)), mini-pelle Case CX 27 2006.

**Engins de manutention** : Chargeuse JCB 416, 414, télescopique JCB 530 SXL.

**Divers** : Arracheuse de betteraves Moreau, effeuilleuse Matrot, enrubanneuse Kverneland, Uniwrap Round Baller Claas SM3, andaineur G4521 Delagree.







Les prestations de TP (terrassement, assainissement) sont un bon complément d'activité. Ici, réalisation d'une fosse géomembrane pour la récupération de lisier.



Le Spracoupe 4455 (acquis il y a deux ans) auquel a été adjoint un système maison pour pulvériser au plus près du sol les désherbants contre les liserons.

par un stage, ou alors ils sont arrivés par contrat de qualification, précisent les frères Martin. Quand on débarque ici, il faut arriver à s'incruster. En commençant vers 17, 18 ans, c'est plus facile ». Jason, un jeune réunionnais de 17 ans, en BEP mécanique agricole, est justement en stage pour l'été. « Il vient de passer un mois dans une concession et ses deux derniers mois de stage, il les passe chez nous, précise Christophe. En fait, nous prenons régulièrement des stagiaires venus de l'école Saint-Joseph de La Réunion ». Chez les Martin la polyvalence technique est également requise pour évoluer dans les trois secteurs : agricole, TP et transport. En saison, les travaux de récolte tournent à plein régime, parfois stoppés par une météo capricieuse. Les équipes sont alors bien souvent cantonnées à l'atelier. « Avoir une vingtaine de salariés, c'est toujours un peu stressant, confie Bruno. Il faut trouver du travail pour tout le monde. Et cela nous laisse peu de répit ».

### Multiplier les copropriétés et l'entraide

« Nous sommes bien situés, en lisière de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne où se trouvent nos principaux clients, assurent les frères

Martin. Ce sont surtout de gros producteurs laitiers, puisque l'évolution du monde agricole va vers les grosses exploitations. Les fermes se regroupent et ont parfois des terres éloignées, d'où le recours à des prestataires pouvant assurer en termes de distance, de volume et de technicité ». L'entreprise travaille en moyenne sur un rayon d'environ 35 km. Pour assurer les prestations, notamment sur des surfaces d'ensilage et d'épandage plus importantes que par le passé, elle doit investir régulièrement dans du nouveau matériel. Pour cela, la copropriété est une solution économique appréciée. C'est le choix fait avec un entrepreneur du Maine-et-Loire avec une ensiluseuse JD 6850, il y a déjà plus de dix ans. « Nous envisageons de nouveau ce type de collaboration, expliquent les entrepreneurs. Tout est question de confiance avec le coacheteur ». Les prestataires pratiquent également l'entraide pour les battages et les ensilages avec trois entreprises, l'une de Vendée et les deux autres de Loire-Atlantique. « Nous possédons 7 ensiluseuses et ce principe de travail nous permet de monter jusqu'à 12 machines en saison, tout en réduisant les achats », comptabilise

Christophe. Côté TP, les mises aux normes de bâtiments d'élevage se terminent. Et pour continuer à « nourrir » cette branche de l'entreprise, celle-ci s'est orientée vers l'assainissement pour l'habitat du particulier. Depuis 2008, l'entreprise est agréée par l'un des spécialistes du secteur (Eparco) pour ce type de réalisation. « Nous faisons aussi un peu de terrassement pour les communes, précise Bruno. Et l'on peut se diversifier vers la voirie. Nous avons réalisé des accès pour la zone artisanale de La Pellerine avec un bassin de rétention des eaux pluviales. Les marchés publics sont une possibilité de prestations à considérer ». Dans un tout autre registre, l'entreprise remodèle régulièrement les pistes du Moto club d'Ernée. Celui-ci accueillait un championnat du monde en juin dernier (18 000 specta-

teurs). Les entrepreneurs ont donc réussi à développer des activités qui leur permettent de garder leurs salariés à l'année. Mais malgré son optimisme, Sabrina pointe du doigt les travers d'un monde agricole de plus en plus dur. « Nous arrivons aujourd'hui à une industrialisation de nos métiers, constate-t-elle. Certains agriculteurs deviennent des gestionnaires de fermes et non plus des éleveurs ou des producteurs. Les investissements dans les exploitations et dans nos entreprises sont tels que les rapports sont plus tendus, moins humains. Je constate que cela véhicule du stress sur toute la chaîne. Je crois que quand il n'y aura plus que le prix qui compte, mieux vaudra changer de métier », déplore-t-elle.

**Frédéric Ripoché** ■

À visiter : [www.ets-martin.fr](http://www.ets-martin.fr)



La presse Big Baller BB 9080 de chez NH acquise en juillet dernier.

## SARL Coulon : Cap sur le phyto

En Mayenne, Jérôme Coulon et son associé Jean-Louis Mary regardent de près l'évolution du marché phyto. Avec le durcissement de la législation sur l'application de produits phytosanitaires, une partie de leur clientèle a décidé de leur déléguer ces travaux. Si la prestation est généreuse en marge avec peu d'investissements à consentir, elle implique une veille technique et législative importante.

Sur la porte du siège de la SARL Coulon, une note informative de la préfecture rappelle les bonnes pratiques agricoles en matière d'application de phytos et les lieux où il est interdit de traiter : bordures de fossé, zones de captage d'eau... Dans les vestiaires, des posters de la MSA expliquent la dangerosité des produits phytosanitaires pour les applicateurs. Des obligations que la SARL Coulon applique ? Oui et non, disons que Jean-Louis Mary et Jérôme Coulon à la tête de l'entreprise de douze salariés suivent de près la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques. Ils y voient une nouvelle opportunité pour leur entreprise comme pour leur profession. « Ce type de prestations permet de dégager de bonnes marges et le ticket d'entrée en matière d'investissements est assez faible », assure Jean-Louis Mary. « Depuis deux ans, on voit des agriculteurs qui abandonnent la pulvérisation, faute de matériel aux normes. Ils ne veulent plus investir dans un nouveau pulvérisateur. Beaucoup ne souhaitent pas investir dans une aire de lavage », concède Jérôme, gérant de la SARL. « Pour l'instant, ce sont souvent les agriculteurs, qui sont par ailleurs débordés,



En 2008-2009, Jérôme Coulon a investi 1,7 million d'euros dans du matériel.

qui font un trait sur la pulvérisation. Il est trop tôt pour dire s'il y a une vague de fond qui conduit un grand nombre d'agriculteurs à déléguer l'application de produits phytos », poursuit Jean-Louis.

### 4,5 % du chiffre d'affaires

Si la pulvérisation ne représente pour l'instant que 4,5 % du chiffre d'affaires, elle a progressé de plus de 1 % en un an. « Cela représente l'équivalent d'un salarié à temps plein pendant cinq mois », illustre Jean-Marie.

D'ailleurs, pour faire face à la demande, l'entreprise s'est dotée d'un nouveau pulvérisateur porté John Deere avec une rampe de 24 m et un réservoir avant : « On a choisi du matériel porté pour le coût et du fait du parcelaire de notre clientèle », note Jérôme Coulon, en charge de la gestion au sein de la SARL. Le point le plus important pour Jean-Louis reste la gestion des déchets, et notamment la gestion des fonds de cuve. Le prochain investissement sera donc la mise en place d'une nouvelle aire de lavage, avec un nouveau local phyto. Tous les plans sont dans la tête de Jean-Louis. « On va créer une zone dédiée aux phytos. En faisant les travaux par nous-même nous-mêmes, on va sans doute investir dans les

7 000 euros. En fonction de la nature du produit, on va conserver l'eau de rinçage dans une cuve adéquate. Ensuite, pour nettoyer les rampes, on va mettre en place deux fois 12 m de gouttière », assure-t-il. L'investissement le plus important en matière de prestation d'application de produits phytosanitaires reste sans doute l'investissement humain. « Difficile de se lancer dans ce type de prestation sans connaissance. Je pense qu'il faut au moins une personne par entreprise pour cette prestation. Il faut une veille technologique et réglementaire importante. L'organisation des chantiers est déjà complexe, il faut éviter au maximum les changements de produits pour limiter le nombre de rinçages. Avec



Au sein de la SARL Coulon, Jean-Louis Mary est en charge du dossier phyto. Il veille à l'application de la réglementation, comme ici avec le placardage d'une information sur un arrêté départemental sur les bonnes pratiques agricoles et l'utilisation des phytos.



Dans les vestiaires, des infos relatives au bon usage des phytos sont placardées.

deux pulvérisateurs, on en dédie un à l'application de fongicides et l'autre à celle d'herbicides. Le suivi de la météo est important, il faut suivre l'hygrométrie et la force du vent. Je suis la météo deux fois par jour, c'est le minimum. Les fenêtres d'intervention sont souvent réduites. Heureusement, nous avons investi dans des chenilles, que l'on peut monter sur un tracteur

comme sur un automoteur de récolte. En février, cet équipement est essentiel et l'on peut intervenir même si le sol n'est pas parfaitement ressuyé.

Il a fallu investir aussi en formation : « Les deux salariés en charge de l'application se forment tous les ans sur le sujet », souligne Jean-Louis. « Dans l'entreprise, nous avons deux titulaires du Dapa, comme

le veut la réglementation. Et tout le monde espère que le Dapa sera reconnu par le ministère. À terme, pour appliquer des phytos en prestation de service, l'entreprise tout entière devra être certifiée ».

### Investissement dans la formation

La législation devient de plus en plus contraignante en matière d'application, et Jean-Louis Mary ne veut pas que les applicateurs deviennent la cible des attaques. « En tant qu'applicateur, on a des responsabilités à assumer, mais il y a aussi le prescripteur avec lequel on doit apprendre à travailler, même si, dans certains cas, on est nous aussi des prescripteurs. Je souhaiterais vraiment qu'il y ait des évolutions : à savoir que les prescriptions soient écrites noirs sur blanc et qu'on les reçoive avant chaque

intervention. Histoire aussi de vérifier que le produit ou le dosage corresponde à la législation. Disons que l'on peut faire le parallèle avec la médecine, il faut une sorte d'ordonnance, qui clarifie le travail entre le médecin et l'infirmière, par exemple. Il est évident que le secret réside dans une formation régulière ».

Passionné par la technique et ancien agriculteur membre d'un Ceta, Jean-Louis a aussi des compétences techniques à faire valoir au niveau de sa clientèle en matière de réduction de doses ou encore de traitement à bas volume. L'entrepreneur est vigilant. « Trop souvent, l'État pond de nouvelles réglementations sans se donner le moyen de vérifier ou de contrôler. On espère que l'évolution de la certification sur les phytos et leur application ne sera pas similaire à

COLAERT ESSIEUX: découvrez un nouvel horizon

hydr OK en est la clé

Peinture Ecologique à l'Eau COLAERT ESSIEUX

nouvelle suspension stabilisation oléo dynamique tenue de route remarquable sécurité sur tous les terrains freinage sans surprise

COLAERT ESSIEUX SYSTEM

toujours un tour d'avance

COLAERT ESSIEUX sa 11 bis Route Nationale 59189 STEENBECQUE Tél+33 3 28438550 Fax+33 3 28436863 e-mail: commercial@colaertessieux.fr www.colaert-essieux.fr



Au sein de la SARL Coulon, les travaux agricoles représentent 95 % du chiffre d'affaires. Le parc matériel est imposant : 17 tracteurs et 13 automoteurs de récolte.

celle que l'on a connue pour le transport. On a imposé la capacité de transport, des entrepreneurs se sont lancés dans cette démarche, alors qu'aujourd'hui il n'y a aucun contrôle », dénonce Jean-Louis.

### Une moisson difficile

Si Jean-Louis Mary se passionne pour l'application des produits phytos, il n'en oublie pas moins le quotidien de l'entreprise, avec des moissons qui viennent enfin de se terminer : « C'est la troisième année difficile en matière de moisson. La météo

nous a sans cesse retardés ». « Les pics de travail sont de plus en plus forts », renchérit Jérôme. Ce qui ne simplifie pas la gestion des ressources humaines. Et puis, avec des fenêtres météo de plus en plus réduites, il faut parfois se suréquiper pour faire face à la demande. « Faut-il continuer à investir ? Nos matériels réalisent moins d'heures, on les amortit plus difficilement, et au final on accentue le risque financier. Dans notre département, on est suréquipé. On subit de plein fouet la concurrence des agriculteurs qui

achètent du matériel dans le cadre de la défiscalisation », s'interroge Jérôme.

Reste que cette année, l'entreprise n'a pas réduit la voilure en matière d'investissements : 1,7 million d'euros a été investi dans trois nouvelles moissonneuses, une ensileuse, un pulvérisateur, cinq tracteurs, un semoir, un big baller et un round baller. « On a toujours beaucoup investi pour rester à la pointe des évolutions

techniques. Avec du matériel neuf, les risques de panne sont réduits. Reste à savoir quelles seront les conséquences de la crise du lait sur notre profession. En période de crise, l'entrepreneur est souvent le premier à ne pas être payé. Faut-il réduire les surfaces pour réduire les risques de non-recouvrement ? Il faut réussir à déterminer son seuil de rentabilité, peut-être quitte à réduire la voilure », se demande Jérôme.

Répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise	
Type de prestation	Représentativité des prestations dans le chiffre d'affaires
Moisson	25 %
Ensilage	20 %
Fenaison, pressage	15 %
Épandage fumier lisier	11 %
Travail du sol	11 %
Élagage, broyage	6 %
Pulvérisation	4,5 %
Transport	4 %
Aménagement TP	3,5 %

### Le parc matériel

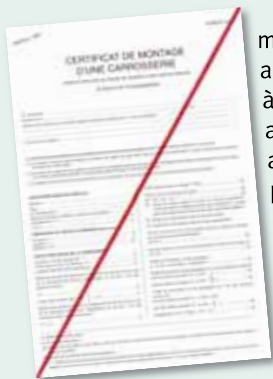
- Treize automoteurs de récolte.
- Dix-sept tracteurs dont 16 John Deere (du 6 010 au 8 330) et un Claas.
- Sept moissonneuses : deux JD 9 640 WTS, deux 660 T, une 550 T, une Claas 540 et RRO Lexion.
- Six ensileuses Claas : une 860 six rangs, une 890 huit rangs, une 870 six rangs, deux 870 huit rangs, une 850 six rangs.
- Deux tonnes à lisier dont une Pichon de 21 000 litres.
- Trois big-baller dont un New Holland 4860 et un New Holland BB960, un Claas 2200.
- Quatre round-baller Claas Variant 380.
- Trois big baller un 4860 New Holland.
- Deux enrabanneuse Claas Uniwrapp.
- Deux charrues Kuhn.
- Quatre semoirs à maïs Monosem NG +.
- Trois semis combinés Kuhn.
- Quatre élagueurs SMA.
- Deux pulvérisateurs portés avec une rampe de 24 m : un John Deere et un Caruelle.
- Quatre barres de guidage JD Autotrac.

# Conduire en sécurité sur la route

EDT propose de revenir sur la législation en matière de circulation routière sous forme de questions-réponses, histoire de s'y retrouver avant de prendre le volant et de se lancer sur la route.

## Avant de prendre le volant

### Que faut-il vérifier avant d'acheter un véhicule ?



Au moment de l'achat d'un matériel agricole remorqué ayant un PTAC supérieur à 1,5 tonne, assurez-vous auprès du vendeur de bien avoir la réception DRIRE, pour pouvoir circuler sur la route. Inscrivez cette exigence à fournir au moment de la livraison sur le bon de commande, c'est le document qui fera juridiquement foi en cas de

besoin. Le code de la route s'adresse aux usagers de la route, c'est à eux de s'assurer que leur matériel peut aller sur la route. Le fournisseur de matériel a le droit de se décharger de la signalisation. Il est évident que le concessionnaire a tout intérêt à signaler toute carence à son client, car s'il ne le fait pas, il y a défaut de conseil. À partir de 2013, la réception Drire sera exigée pour obtenir le certificat d'immatriculation. La revente d'un matériel agricole remorqué d'occasion non réceptionné au-delà de 2013 sera plus difficile et ce matériel connaîtra une décote à ne pas négliger.

### Quels sont les changements avec le nouveau système d'immatriculation ?

Avec le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV), la carte grise disparaît des textes réglementaires pour être remplacée par le certificat d'immatriculation.

À partir du 15 avril 2009, tout véhicule neuf à moteur, à l'exception des matériels de travaux publics, doit être muni de deux plaques d'immatriculation, portant le numéro assigné au véhicule et fixées en évidence d'une manière inamovible à l'avant et à l'arrière du véhicule. Les plaques d'immatriculation, identiques à l'avant et à l'arrière du véhicule, resteront au format actuel et seront de

couleur blanche tant à l'avant qu'à l'arrière des véhicules. Ce numéro d'immatriculation est un numéro à vie du véhicule jusqu'à sa destruction et ne sera donc plus



modifié. Seule la mention du département avec sa région est obligatoire à droite de la plaque et peut être modifiée à chaque changement de propriétaire. Tous les tracteurs et automoteurs agricoles, attachés à entreprise de travaux agricoles ou forestiers doivent être munis d'une seule plaque d'immatriculation fixée en évidence à l'arrière du véhicule et peuvent avoir, en complément, une plaque d'identité.

Cette plaque complémentaire appelée plaque d'exploitation reprend le numéro d'exploitation donné en préfecture et mentionné sur le certificat d'immatriculation (Article R317-12).

### À quel âge peut-on conduire ?

Lorsque le véhicule est rattaché à une entreprise de travaux agricoles et utilisé dans le cadre de l'entreprise, l'âge minimum est de 16 ans si le tracteur ou l'engin n'a qu'une seule remorque ou un seul matériel remorqué. La largeur de l'ensemble ne doit pas dépasser 2,55 m. Le conducteur doit avoir 18 ans si l'ensemble comprend une remorque aménagée pour le transport de moins de neuf personnes et si sa largeur est supérieure à 2,55 m.

Lorsque le véhicule est utilisé pour d'autres usages, le conducteur doit posséder les permis adéquats.

### Il faut impérativement 18 ans pour conduire :



→ Un convoi dont la largeur excède 2,50 m.



→ Un convoi comprenant un tracteur et plusieurs remorques.



→ Un engin automoteur.



→ Un convoi comprenant une remorque transportant du personnel.

## Quel marquage adopter

### Le gyrophare est-il obligatoire ?



Le gyrophare est obligatoire sur l'ensemble des routes ouvertes à la circulation publique et en toutes saisons de jour comme de nuit sur :

- les tracteurs et machines agricoles automotrices,
- les matériels forestiers et de travaux publics automoteurs,
- les autres véhicules à progression lente.

### À quelle distance le gyrophare doit-il être visible ?

Il faut au moins un gyrophare, visible à 50 m tous azimuts. S'il est masqué par le chargement, un deuxième gyrophare doit être installé à l'arrière. Un véhicule ne peut pas avoir plus de quatre gyrophares.

### Quand mettre le triangle de présignalisation ?

Il faut discerner trois cas de figure :

- pour un tracteur dont PTAC est inférieur à 3,5 t, il faut impérativement un triangle ou des feux de détresse,
- pour un tracteur dont PTAC est supérieur à 3,5 t : le triangle est obligatoire,
- pour un tracteur attelé d'une remorque dont le PTAC est supérieur à 50 kg, le triangle est aussi obligatoire.

### Quels sont les éclairages obligatoires sur un tracteur ou sur un automoteur ?

Pour le tracteur sont obligatoires :

- à l'arrière : deux feux rouges, deux ou quatre catadioptrés rouges, deux indicateurs de changement de direction et l'éclairage de la plaque d'exploitation,
- à l'avant : deux feux de croisement, deux feux de position, deux indicateurs de changement de direction.

### Quelle est la longueur maximum à l'avant et à l'arrière du tracteur ?

Les outils portés ne doivent pas dépasser de plus de 4 m l'aplomb avant du tracteur et de 7 m l'aplomb arrière du tracteur. Il faut orienter un panneau carré ou rectangulaire ou une bande adhésive rouge et

blanche rétro réfléchissants vers l'avant ou l'arrière du véhicule.

- Pour un dépassement entre 1 et 4 m inclus vers l'avant ou l'arrière → il faut ajouter 1 panneau rouge et blanc de chaque côté de l'outil.
- Pour un dépassement arrière entre 4 et 7 m inclus → il faut ajouter 2 panneaux rouge et blanc de chaque côté de l'outil.  
→ il faut fixer les panneaux les plus éloignés du tracteur à moins d'1 m de l'extrémité de l'outil.  
→ il faut ajouter et renforcer cette signalisation par des catadioptrés latéraux.

### Comment se définit la largeur d'un convoi ?

Les pneus font partie du gabarit du véhicule, ils sont non contendants mais font partie du gabarit. Un tracteur ne peut pas dépasser une largeur de 2,55 m (supports, ailes, éléments en dur fabriqué à partir de ferraille). Au-delà de 2,55 m de large, mon convoi doit être signalé par 4 panneaux rouge et blanc rétro réfléchissants placés aux extrémités latérales, 2 face à l'avant et 2 face à l'arrière. À défaut de panneaux, des feux d'encombrement peuvent être utilisés. Lorsque des parties saillantes dépassent de plus de 40 cm vers la gauche de la chaussée, je dispose un panneau rouge et blanc vers l'avant et vers l'arrière à l'extrémité de ce dépassement.

### Tous les panneaux rouges et blancs sont-ils valables ?

Non. Le ministère veut une réception UTAC pour les panneaux installés sur les machines circulant sur le territoire français. La norme DIN est allemande et le ministère n'accepte pas une norme allemande.

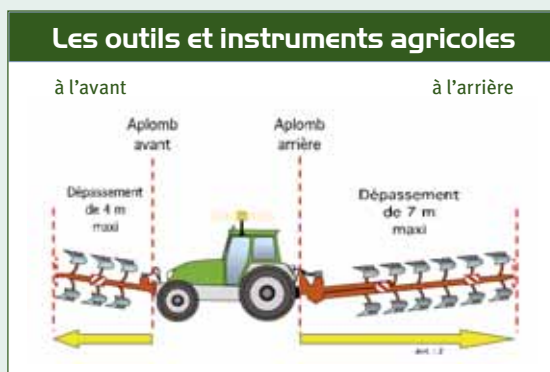
### Que se passe-t-il si j'équipe mon tracteur de roues jumelées ?

Si un tracteur équipé de pneus larges ou de roues jumelées mesure moins de 3,5 m de large, aucune signalisation supplémentaire pour le dépassement en largeur dû aux pneumatiques. Un tracteur seul équipé de dispositifs de lutte contre le tassement des sols ne peut pas rouler sur la route au-delà de 3,5 m. Si un entrepreneur souhaite rouler avec un dispositif qui mesure 3,8 m, il conserve un outil attelé de 4 m sur son tracteur et il met sa signalisation sur l'outil. Il est évident qu'à partir de 3,5 m de large, il a aussi besoin d'une voiture pilote et de la signalisation « convoi agricole ».

### Quels sont les éclairages obligatoires sur les remorques et appareils remorqués ?

Il faut reporter la signalisation arrière du tracteur si cette dernière est masquée.

Pour la circulation sur route : La réglementation du 1<sup>er</sup> mars 2007 instaure une classification des engins en deux groupes, A et B, en fonction des caractéristiques du convoi (largeur et longueur) la caractéristique la plus forte déterminant le groupe du convoi. Lorsque les caractéristiques du convoi



sont inférieures à celles du groupe A, les dispositions du code de la route s'appliquent. À l'inverse, si les caractéristiques sont supérieures à celle du groupe B, les règles applicables au convoi exceptionnel doivent être respectées.

### Comment s'effectue la classification des engins agricoles ?

La classification s'effectue aussi en fonction de la longueur du convoi. Le dépassement à l'avant et/ou à l'arrière (outillage amovible) est donc compris dans la longueur du véhicule. La longueur de l'outillage porté amovible à l'avant ne peut dépasser de plus de 4 mètres l'aplomb avant du véhicule. La longueur de l'outillage porté amovible à l'arrière ne peut excéder de plus de 7 mètres l'aplomb arrière du véhicule. Certains outils peuvent servir à porter des charges. Le dépassement des charges est strictement encadré.

### Quelles sont les caractéristiques d'un groupe A et la réglementation s'appliquant ?

La largeur du convoi est comprise entre 2,55 m et 3,50 m et la longueur est inférieure à 22 m. Il n'est pas nécessaire d'avoir un véhicule d'accompagnement et des plaques « Convoi agricole ». Rentrent également dans le groupe A les ensembles de petite largeur qui ont un outil porté attelé à l'avant de moins de 4 m, ou un outil porté à l'arrière d'une longueur inférieure à 7 m.

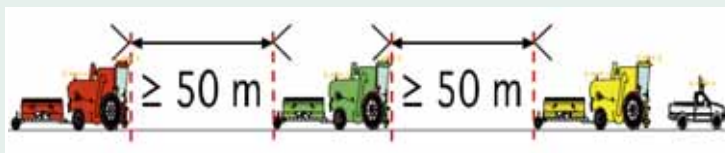
### Quelles sont les caractéristiques d'un groupe B et la réglementation s'appliquant ?

La largeur est comprise entre 3,5 et 4,5 m ou la longueur comprise entre 22 et 25 m. Ces convois doivent être accompagnés d'un véhicule. Le véhicule d'accompagnement peut être un véhicule particulier, une camionnette, un fourgon, mais pas un tracteur ou un engin agricole ; la couleur du véhicule est indifférente. Le conducteur du véhicule d'accompagnement doit avoir reçu une information sur la façon d'accompagner un convoi.

### Qu'est ce qu'un véhicule d'accompagnement ?

Il s'agit de voiture particulière ou de camionnette, sans remorque pour être maniable, destinée à signaler la présence du convoi et à aider sa circulation dans les zones difficiles. Un véhicule d'accompagnement précède le convoi, sauf cas particulier : comme notamment sur les routes à chaussées séparées où le véhicule d'accompagnement est placé en protection arrière du convoi. Le véhicule d'accompagnement est obligatoire pour les convois qui dépassent 3,50 m de large ou de 22 m de long. La signalisation du véhicule d'accompagnement doit comporter :

- 1 ou 2 gyrophares.
- 1 panneau convoi agricole rétro réfléchissant visible de l'avant et de l'arrière.
- feux de croisement allumés de jour comme de nuit.



### Quelles sont les distances de sécurité dans un convoi ?

Quand un convoi suit un autre convoi hors agglomération, il faut respecter une distance de sécurité de 150 m, ramenée ponctuellement à 50 m lorsque la visibilité est réduite. Dans un train de convoi organisé, la distance de sécurité à respecter est d'au moins 50 m.

### Un convoi peut-il se déplacer librement d'un département à l'autre ?

La zone de circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers est composée des départements d'activité et de leurs départements limitrophes. Au-delà, il faut les transporter sur un porte-engin. Les convois et train de convois peuvent circuler librement sur leur département d'activité et les départements limitrophes. Ils peuvent aussi circuler d'un département à un autre à condition de justifier par une preuve d'activité la traversée du département non limitrophe.

### Existe-t-il des restrictions de circulation ?

Les convois B sont interdits de circuler le samedi ou veille de fête à partir de douze heures au lundi ou lendemain de fête 6 heures, sauf en période de semailles et récoltes. Il est interdit à un véhicule de plus de 4,50 m de large de franchir une voie ferrée sans autorisation préfectorale.

### Que faire en cas de panne ?

Les feux de détresse et le triangle de présignalisation : Tout véhicule ou matériel agricole immobilisé sur la route constitue un danger pour la circulation. Le convoi doit être balisé en faisant usage des feux de détresse, s'il en est équipé, et d'un triangle de présignalisation placé à 30 m.

### Quelle est la vitesse autorisée ?

Les convois, jusqu'à 3,50 m de large, dont l'ensemble des véhicules qui le compose sont réceptionnés à 40 km/h, peuvent rouler à cette vitesse dans la limite prescrite par la signalisation routière. Les convois de plus de 3,50 m de large et de plus de 22 m de long sont limités à une vitesse de 25 km/h.



Tableau récapitulatif

conditions de circulation

		Groupe A	Groupe B
<b>Largeur en mètre</b>		2,55 < l ≤ 3,5	2,55 < l ≤ 4,5
<b>Longueur en mètres</b>		Limites < L ≤ 22	22 < L ≤ 25
<b>Poids</b>		Limite du code de la route Limite du code de la route et charges par essieu	
<b>Vitesse</b>		25 Km/h	40 Km/h
<b>Éclairage</b>		Un ou deux gyrophares	
 <p><b>Signalisation</b></p>		 <p>2 panneaux convoi Agricole</p>	
<b>Accompagnement</b>		Pas d'accompagnement	Voiture ou camionnette sans remorque
<b>Signalisation des véhicules d'accompagnement</b>		Feux de croisement allumés 1 ou 2 gyrophares Panneaux convoi agricole	
<b>Convoi du groupe A ou B</b>	<b>Par la largeur</b>		4 panneaux rouge et blanc ou 4 feux d'encombrement
	<b>Par la longueur</b>	<b>Outils portés arrière</b>	Si dépassement de 1 à 4 m inclus 3 panneaux rouge et blanc dont 2 latéraux et un à l'arrière Catadioptrés latéraux
		<b>Outils portés avant</b>	Si dépassement de 1 à 4 m inclus 5 panneaux rouge et blanc dont 4 latéraux et un à l'arrière Catadioptrés latéraux
	<b>Véhicules isolés &gt; 12 m</b> <b>Ensemble de véhicules &gt; 18 m</b>		Catadioptrés latéraux ou alternances de catadioptrés et feux de position latéraux



## Le prêt de main-d'œuvre : un outil méconnu

Difficile de conserver des salariés dans une profession soumise à la saisonnalité des activités. Dès lors, pourquoi ne pas envisager le prêt de main-d'œuvre. Reste à trouver un entrepreneur partenaire avec un portefeuille d'activités complémentaires à la sienne. Injustement méconnu, ce dispositif mérite toutefois de s'y arrêter.

Pas simple de recruter du personnel qualifié dans les entreprises de travaux. La recherche du candidat idéal tient souvent lieu de chemin de croix. Dès lors, si en matière de ressources humaines, la solution au problème de recrutement résidait dans le fait de conserver les bons éléments — à savoir les saisonniers qui apportent satisfaction —, plutôt que de consacrer son temps à trouver la perle rare ou le mouton à cinq pattes, pourquoi ne pas expérimenter le prêt de main-d'œuvre ? Il s'agit en fait de mettre à la disposition d'une entreprise du personnel dont la gestion relève d'une autre entreprise. La terminologie utilisée pour désigner ce dispositif est variable : certains parlent de prêt de main-d'œuvre là où d'autres évoquent le détachement,

la mise à disposition, la mutation ou encore le transfert de personnel.

### Trouver un entrepreneur partenaire

A priori, quel que soit son nom, le dispositif semble difficile à appliquer dans une profession à l'activité saisonnière où tout le monde enregistre des pics de travail en même temps. Pourtant, c'est dans cette optique que l'entreprise Toulouse a décidé de travailler deux fois la main dans la main avec l'entreprise Couvreur, deux entreprises du Nord-Pas-de-Calais. « Je constate qu'il est souvent plus facile de garder les salariés que d'en trouver d'autres. J'apprécie donc tout particulièrement la mise à disposition de salarié. Je l'ai expérimentée et j'espère réellement pouvoir la développer. C'est un très



Le prêt de main-d'œuvre peut permettre de conserver des travailleurs saisonniers.

bon moyen de conserver de bons éléments. Par le passé, je l'ai vérifié en voulant absolument conserver deux salariés dont on connaissait et appréciait les compétences, mais c'était difficile de les embaucher du fait d'une période de creux l'hiver. Dans notre entreprise, on réalise toutes les prestations sur la culture du pois. L'hiver est plutôt calme », souligne Marie-

Joseph Toulouse. Une réunion syndicale lui permet de faire la connaissance de l'entreprise Couvreur : « Une chance, car l'entreprise Couvreur est spécialisée dans la culture du lin où il y a une recrudescence d'activité en hiver », poursuit la chef d'entreprise. Dès lors, un salarié de l'entreprise Toulouse a rejoint les rangs de l'entreprise Couvreur. « On a mis au point une convention de



**Quitté Distribution**

Pour l'agriculture, l'élevage et l'entretien du paysage, le meilleur choix c'est qui ? ...c'est Quitté

**Présent au SOMMET DE L'ÉLEVAGE**  
Extérieur Allée F Stand 119

**BROYEUR TERRE**

- Pour tracteurs de 120 à 160 CV.
- Attelage 3 points.
- Double transmission 5 + 5 courroies SPB dentées.
- Boîtier 1000 T/mn avec roue libre.
- Cadran standard.
- Capot AR à ouverture réglable.
- Contre couteau denté.

Tél. 05 49 33 20 56  
e.calleau@quitted.com  
www.quitted-distribution.com

**Oui** je souhaite recevoir, sans obligation de ma part, votre documentation gratuite sur :

**Broyeur**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : .....  
Ville : .....  
Tél. : .....  
E-mail : .....

AGRICULTEUR     ETA     CUMA   
ÉTUDIANT     TECHNICIEN     FORESTIER

MARQUE TRACTEUR : .....

**QUITTÉ DISTRIBUTION** 360 av. de Paris - 79000 NIORT  
05 49 33 20 56



Il faut réussir à trouver un partenaire avec un portefeuille de services complémentaires.

*mise à disposition de salarié. J'ai facturé les salaires, primes et avantages directs, les congés payés afférents à la période de mise à disposition, les taxes et les charges sociales et patronales, les remboursements de frais professionnels et le coût administratif de la gestion du poste », poursuit Marie-Joseph Toulouse. « Tout le monde y trouve son compte :*

*le salarié qui préfère avoir une situation stable, les deux chefs d'entreprise qui veulent avoir du personnel compétent et bien formé », ajoute-t-elle. Le prêt de main-d'œuvre recouvre aussi une diversité de pratiques et de règles. D'ailleurs, dans une moindre mesure, c'est aussi ce qu'expérimente l'entreprise Guillon-Barbot près de Vitry : « On a plusieurs*

## Ce qu'il faut savoir

*Le prêt de main-d'œuvre à but lucratif est interdit en France, en dehors du travail temporaire ou d'autres dispositifs spécifiques étudiés par ailleurs dans ce rapport. Les délits de prêt de main-d'œuvre illicite (article L.8234-1 du nouveau Code du travail) et de marchandage (défini dans l'article L.8231-1 du nouveau Code du travail comme : « toute opération à but lucratif de fourniture de main-d'œuvre qui a pour effet de causer un préjudice au salarié qu'elle concerne ou d'éluder l'application de dispositions légales ou de stipulations d'une convention ou d'un accord collectif de travail ») sont passibles, au plan pénal, de peines*

*d'emprisonnement de deux ans et/ou d'une amende de 30 000 €. « La France est, avec l'Espagne, un des pays les plus restrictifs en la matière : en Europe, l'Autriche, les Pays-Bas et la Suède autorisent très librement la mise à disposition de personnel ; l'Allemagne prévoit de nombreux cas d'autorisation ; la Belgique et le Portugal laissent une grande marge de manœuvre dans la délégation de l'autorité à l'entreprise utilisatrice », poursuit le chef d'entreprise. Il faut également noter que le prêt de main-d'œuvre à durée limitée et sans but lucratif est possible, parmi des entreprises d'un même secteur d'activité.*

*entreprises et il nous arrive de mettre à disposition un salarié pour telle ou telle entreprise en fonction de ses pics de travail. C'est vrai que ce dispositif est attirant et il me semble plus facile à mettre en œuvre qu'un groupement d'employeurs, qui reste souvent une usine à gaz. De plus, de plus en plus de clients ont besoin de main-d'œuvre pour nettoyer les bâtiments d'élevage. Je regarde de près ce que je peux faire », souligne Jérôme Guillon.*

## Mise à disposition de salarié avec engin

En Vendée, l'entreprise Gaborieau, elle aussi, a choisi la mise à disposition de salarié, même si c'est pour d'autres raisons. Chaque saison, un conducteur d'engin part avec sa machine pour réaliser les moissons en Haute-Normandie après avoir terminé ses travaux en Vendée. De même, l'entreprise normande leur met à disposition chauffeur et engin de récolte. « L'objectif est ici d'amortir le matériel, un très lourd investissement pour une période de travail

*très concentrée. On met à disposition notre chauffeur par sécurité, il connaît parfaitement sa machine et cela évite toutes les mauvaises surprises », constate pour sa part Catherine Foucault, une des associés de l'entreprise.*

Reste que ce prêt de main-d'œuvre ou mise à disposition est méconnu dans le monde des entreprises agricoles. Une méconnaissance générale : « Dans les faits, peu de dirigeants connaissent le prêt de main-d'œuvre : lors d'un sondage réalisé en janvier 2009, sur 400 chefs d'entreprise, seuls 27 % connaissent cette possibilité », assure pour sa part Thomas Chaudron, chef d'entreprise et auteur d'un rapport sur l'emploi. Autre frein à son développement : une incertitude juridique. Résultat : même lorsque ce dispositif est connu, un employeur peut être réticent du fait des incertitudes pesant sur le régime juridique applicable. Un encadrement où, à tout le moins, une clarification des règles mises en œuvre serait souhaitable, au profit tant des employeurs que des salariés.

## Formaliser le prêt

*Dans la pratique, il est recommandé de formaliser la convention de prêt de main-d'œuvre à but non lucratif, dans un document écrit établi par les deux entreprises concernées. Ensuite, l'employeur peut délivrer un ordre de mission au salarié prêté, en vue de prévenir d'éventuels litiges. Pour le reste, le contrat de travail liant le salarié à son entreprise d'origine est en principe maintenu, cette dernière demeurant l'employeur. La mise à disposition du salarié n'entraîne donc pas en soi une modifi-*

*cation du contrat de travail du salarié ; l'existence ou non d'une modification du contrat sera appréciée à partir d'autres éléments, tels que le changement du lieu de travail, de la rémunération, etc. La personne mise à disposition ne devient en effet pas salariée de l'entreprise d'accueil. En principe, seule l'entreprise d'origine peut licencier le salarié mis à disposition. Mais elle ne peut le faire que si elle invoque un motif qui lui est propre et distinct de celui ayant mis fin à la mise à disposition.*

## Tenir la route avec un tableau de bord

Le climat d'inquiétude est tel que même les entreprises qui ne sont pas touchées (ou pas encore) s'inquiètent... de ne pas avoir de difficultés. Pour tenir la route, pilotez à l'aide d'un tableau de bord.

### Qui dit "crise" dit "urgence",

"Réaction rapide", et donc "vision instantanée" de la situation de votre entreprise. Si vous attendez votre clôture comptable — qui demande un délai de réalisation — pour savoir où vous en êtes, vous risquez d'arriver trop tard, et de constater les dégâts. Alors que si vous anticipez, vous saurez prendre le bon virage. C'est comme si vous étiez au volant de votre voiture en ayant confié votre tableau de bord au garagiste : imaginez que vous deviez l'appeler pour savoir s'il faut faire le plein, s'il reste de l'eau dans le lave-glace... Vous risquez de tomber en panne avant d'avoir la réponse ! Bref, c'est à vous de suivre votre propre tableau de bord, avec votre comptable ou votre conseiller... L'objectif de cet outil de gestion est de vous procurer une vision

synthétique et pertinente des principaux résultats de l'entreprise : son niveau d'activité, sa rentabilité et sa trésorerie.

### À quel régime tourne le moteur ?

Première série d'indicateurs à mettre en place : ceux qui reflètent votre niveau d'activité :

- Comment évolue mon chiffre d'affaires mensuel ?
- Comment s'organise mon carnet de commandes pour les semaines ou les mois à venir ?

Mais attention, le volume de chiffre d'affaires ne fait pas tout, encore faut-il qu'il soit rentable. Avec la crise, le quotidien se transforme, le trop plein de travail fait place à "juste assez de travail". Du coup, il est tentant de vouloir se rassurer en baissant les prix. Cette stratégie aura peut-être le mérite de doper

vos ventes, mais elle risque aussi de "casser la marge". C'est typiquement le genre de scénario qui peut conduire une entreprise à accentuer ses difficultés, malgré un carnet de commandes plein, la faible rentabilité du chiffre d'affaires ne permettant pas de faire face aux charges d'exploitation. Pour apprécier l'évolution de votre marge, vous devez vous doter d'indicateurs tels que le volume des achats de matières premières ou encore les heures de travail facturées.

### Me reste-il du carburant ?

La trésorerie, c'est le carburant de l'entreprise ; sans argent disponible, pas d'achats, pas de salaires... et donc pas de moyens pour réaliser le chiffre d'affaires engrangé.

La troisième série d'indicateurs va donc attirer votre

vigilance sur la trésorerie, avec, au premier chef, les délais de réalisation des factures et leur encaissement. Ce qui n'est pas toujours naturel, notamment dans les métiers des entreprises de travaux. Or, l'enjeu lié aux impayés peut être énorme.

### Est-ce qu'il m'en reste sous la pédale ?

La trésorerie, c'est votre matelas de sécurité. Est-il épais ? à combien de mois de charges fixes correspondent ces réserves ? Plus cette trésorerie de précaution est importante, plus grande sera votre capacité à faire le "dos rond" en cas de baisse brutale, voire prolongée, de l'activité ; à l'inverse, vous mesurerez le niveau de risque et prendrez les décisions nécessaires.

C'est l'histoire de la cigale et de la fourmi dans sa version économique.

Combien allez-vous économiser ?  
-10% -30% -20% -40%

Economiseur de carburant RETROKIT

Bio-Ressources TECHNOLOGIES

Diminution de la consommation Gasoil  
Diminution de la Pollution  
Durée de vie du moteur prolongée  
Consommation d'eau 0,1 à 1,5 litre par heure

Space Hall 3 F72 Sommet de l'Elevage en extérieur

Tél. 02 35 09 30 50 - www.brtec.fr

UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

• BENNES Agricoles, Semi et Élévatrices

• BENNES TP et Porte Engins

• EPANDEURS à Table, à Vis Verticales, Automoteur

• PLATEAUX, BÉTAILLÈRES surbaissées...

80 290 CAULIERES  
T. 03 22 38 01 77  
F. 03 22 38 03 55

constructeur  
contact@dangreville.fr • www.dangreville.fr

INNOV-AGRI - Stand 019  
SPACE : Air libre Allée 5 Stand N4

AETA

# Picardie Bois-Énergie va fédérer les professionnels

En Picardie, les acteurs de la filière bois-énergie vont se fédérer au sein d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Yoann Davesne, entrepreneur de travaux, spécialiste de l'élagage, est à la base de cette dynamique.

Le bois-énergie a le vent en poupe en Picardie. Les professionnels, la Région et les trois départements picards ont pris les vents porteurs soufflés notamment par le Grenelle de l'environnement. Ainsi, cette initiative pour fédérer les professionnels du bois-énergie va bénéficier du fonds chaleur Ademe : une des 50 mesures opérationnelles en faveur du développement des énergies renouvelables annoncées par Jean-Louis Borloo. Celui-ci a pour objectif de favoriser le développement de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables par le remplacement ou la création de nouvelles installations, et de diversifier ainsi les approvisionnements énergétiques.

Au final, les partenaires ont obtenu un million d'euros sur trois ans pour cette initiative. Le nouveau navire amiral de la filière a pris la forme d'une SCIC, une nouvelle forme juridique en vigueur depuis 2004. Celle-ci devient obligatoirement une SA ou SARL à capital variable. Son nom : Picardie Bois-Énergie. Son lancement a été assuré en juin 2009 et elle sera opérationnelle en septembre. 55 projets sont déjà identifiés, avec notamment la création de 20 réseaux de chaleur à court et moyen terme. Environ 120 000 tonnes par an de combustibles bois, soit de l'ordre de 30 000 TEP/an, seront consommées dans les chaufferies, dont la puissance globale s'élève entre 80 et 90 MW bois au total.

## Associer les entreprises

La construction des réseaux et des chaufferies centrales au bois mobilisera environ 100 millions d'euros à l'horizon 2015. Au total, 800 à 850 emplois devraient être créés dans le secteur de la construction, alors que l'exploitation au sens large occupe 1,1 emploi pour 1 000 tonnes de combustibles bois consommés en chaufferies, soit de l'ordre de 150 emplois locaux et durables pour 120 000 tonnes par an et pour les 20 réseaux de chaleur picards. Les objectifs de cette SCIC sont ambitieux : créer une solution locale pérenne, des prix stabilisés et regrouper les entreprises détentrices des matières premières pour répondre au problème de la concurrence entre les bois chers à produire et les plaquettes bon marché. Cet objectif doit être atteint par intégration verticale de tous les acteurs de la filière, en proposant des mélanges adaptés à chaque type de chaufferie (plus la chaufferie est petite, plus le combustible doit être normalisé). Avec la SCIC, le fonctionnement va de la forêt à la chaufferie. Le bois est coupé, séché et broyé sur le même site. La SCIC achète le bois broyé à ses entreprises associées et l'achemine vers des plateformes de stockage avant de le livrer aux chaufferies. La SCIC va acheter du bois en tonnes, mais revend

aux chaufferies du MgWh en sortie de chaufferie. Elle assure la reprise des sous-produits de la combustion (cendres et particules de filtration des fumées) en les orientant vers une filière de valorisation ou en centre d'enfouissement technique. Elle fait l'interface et régule l'offre et la demande. Les prix seront stables et indépendants de l'évolution des cours des matières fossiles; les contrats s'échelonnent sur une durée de 10, 15, 20 ans. « Cette démarche va dans le bon sens. On va mutualiser tous les moyens : les gisements, les infrastructures logistiques et même les broyeurs. Pour le transport, le schéma de fonctionnement prévoit un ou deux partenaires. Pour les plaquettes, on va pouvoir réaliser des assemblages intéressants et aboutir à un produit qui gomme les défauts de chaque type de plaquettes. Si la plaquette forestière est chère à produire, ce n'est pas le cas de la plaquette issue du broyage de palettes. La plaquette forestière est une source quasiment inépuisable, contrairement à la plaquette bocagère. L'autre bonne nouvelle est d'associer dans cette SCIC la Région et les trois départements. Ceux-ci nous apportent la garantie d'écouler notre production », assure Yoann Davesne, entre-



En Picardie, la collectivité de Montdidier a fait le choix des énergies renouvelables. Un réseau de chaleur avec une chaufferie bois de 1 500 kW dessert le lycée, le collège, l'école maternelle, le gymnase et l'hôpital de la ville.



Tous les acteurs de la filière bois-énergie se sont fédérés au sein d'une SCIC.

preneur dans l'Aisne. Avec la SCIC, l'ancrage territorial est garanti et les professionnels devraient pouvoir bénéficier d'une centaine de collèges et lycées pour écouler leurs plaquettes. De plus, les part-

naires publics prévoient, pour rentabiliser les installations, la création de réseaux de chaleur pour alimenter le quartier alentour. L'entrepreneur est d'autant plus satisfait de cette naissance

### La SCIC, une forme juridique récente

**La société coopérative d'intérêt collectif est une nouvelle forme juridique en vigueur depuis 2004.**

- **Objet :** La SCIC a pour objet « la production ou la fourniture, à des personnes physiques ou morales, de biens ou de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale ». Les tiers non associés — c'est-à-dire les personnes ou structures ne détenant pas de part du capital de la coopérative — peuvent bénéficier des produits et des services de la SCIC.
- **Forme :** La SCIC prend obligatoirement la forme d'une SA ou SARL, à capital variable.
- **Associés :** Dans une SCIC, il faut obligatoirement et au minimum trois types d'associés :
  - des salariés de la coopérative;
  - des bénéficiaires;
  - toute autre personne physique ou morale qui contribue par tout autre moyen à l'activité de la coopérative.
- **Droit de vote :** Selon le principe général de la coopération, chaque associé dispose d'une et une seule voix à l'assemblée générale.
- **Fonctionnement :** Picardie Bois-Énergie est la première SCIC qui intègre trois départements et une région. Au final, 80 % des acteurs viennent du secteur privé : 40 % filière dite « forêt bois » type résidus du bois d'œuvre, 40 % filière dite « bois en fin de vie » type caquettes, palettes, armoires normandes et 20 % du public (3 départements qui apportent chacun 15 000 € + Région 25 000 €).
- **Capital :** 345 000 €

qu'il en est aussi l'un de ses architectes. « Le bois-énergie a tout d'abord été un moyen de valoriser les déchets issus de l'élagage. Auparavant, mes déchets, je les valorisais sous forme de paillage, mais le bois-énergie est un meilleur débouché. Avec la fermeture d'une sucrerie, j'ai trouvé un site idéal pour stocker des plaquettes et transformer la chaîne de déshydratation de pulpe pour fabriquer des pellets de bois. Il me fallait des partenaires, j'ai eu l'idée de créer une société coopérative. Le projet a été

élaboré par un cabinet de conseil et a ensuite été porté au niveau de la Région. Les principes ont été repris pour aboutir à la création de la SCIC », poursuit l'entrepreneur. Créateur avec quatre associés de Sylvénergie, structure qui fédère un exploitant forestier, trois spécialistes du compostage et Yoann Davesne, l'entrepreneur est membre de la SCIC. Il va rejoindre des groupes de travail. Pour être pleinement opérationnelle, la SCIC va recruter un directeur, qui devra se charger du bon fonctionnement de l'entité.

### 50 entreprises réparties en 4 collèges :

**Collège A :** Forêt-bois; regroupe les acteurs de la propriété forestière et agricole, publique et privée, qui détiennent la biomasse « sur pied », ainsi que les entreprises de l'exploitation forestière et de la transformation mécanique du bois.

**Collège B :** Bois en fin de vie; regroupe les prestataires de services dans les domaines de l'entretien du patrimoine forestier, agricole et urbain, et des déchets collectés à partir de résidus provenant de l'industrie, de l'artisanat, des collectivités et des ménages. Sont particulièrement concernés les élagueurs, les entreprises de travaux forestiers et agricoles.

**Collège C :** Collectivités territoriales; regroupe les collectivités locales, dont l'objectif est de soutenir le développement de la filière bois-énergie, source de développement économique local.

**Collège D :** Salariés; comptera le directeur opérationnel de la SCIC et les salariés (10 à 15 à terme).

### Peu forestière, la Picardie est pionnière du bois-énergie

La Picardie n'est pas particulièrement une région dite forestière. Toutefois, la forêt picarde est en extension depuis 15 ans et compte 4 millions de tonnes de bois disponibles par an. En 2007, seule la moitié a été exploitée. Les entreprises de la région qui valorisaient le petit bois, comme les papeteries, soit ont fermé pour raisons économiques, soit utilisent à présent des vieux papiers comme matière première (papeterie Saica près de Soissons). Dès lors, le petit bois n'est plus valorisé, ce qui a aussi des conséquences sur l'entretien de la forêt. Une réflexion a été menée sur le bois-énergie depuis plusieurs années par la région, et depuis 18 mois avec trois départements (Aisne, Somme et Oise) et les représentants des différentes filières professionnelles. Plusieurs expériences ont déjà vu le jour : c'est le cas notamment de l'expérience pilote à Montdidier, où une chaufferie bois et un réseau de chaleur de 2 km alimentent trois collèges, un lycée et un hôpital.

## L'entreprise Carré mise sur l'environnement

Carré, le fabricant vendéen de machines agricoles, a plus de 70 ans. Le 17 juillet dernier, l'entreprise familiale fêtait son anniversaire en grande pompe et ne manquait pas de présenter un parterre de nouveautés à l'assaut des enjeux environnementaux.

À l'entrée de la commune de Saint-Martin-des-Noyers, à une trentaine de kilomètres de La Roche-sur-Yon, on repère immédiatement l'entreprise Carré. Son sigle « Carré » trône en bonne place sur la façade d'un grand bâtiment flambant neuf. Ce nouvel atelier de fabrication est sorti de terre en 2008, comme une preuve de la bonne santé de l'entreprise. Aligné le long de son flanc droit, l'ensemble de la gamme Carré est là pour se faire voir. Benoît, le fils, et Antoine, le père, sillonnent les lieux, joviaux et attentifs aux invités venus des quatre coins de l'Hexagone et au-delà. Quand Antoine Carré quitta le poste de direction en 2007, Benoît prit les rênes de l'entreprise. Une nouvelle ère familiale fut donc lancée, et avec elle de nouvelles machines dédiées aux travaux du sol.

### Une histoire qui fait date

C'était en 1938. Camille Carré, un inventeur passionné par la résolution des contraintes culturelles, crée du matériel agricole dans l'exploitation familiale, au cœur du bocage vendéen (La Brosse). Tout commence avec la fabrication et la vente de repiqueuses de choux et de betteraves. Puis l'activité prend de l'ampleur et, après la guerre, Camille l'installe à Saint-Martin-des-Noyers, siège actuel de l'entre-

prise. « C'était le 16 juin 1946, se souvient Antoine. À l'époque, elle s'appelait "les planteuses Carré" ». Antoine Carré reprend l'entreprise de son père en 1979. « J'ai commencé avec lui à l'âge de 14 ans, confie-t-il. Je suis un autodidacte, mais j'ai pu suivre les cours du samedi à la chambre des métiers et obtenir un brevet de maîtrise. Ça été une histoire formidable, mais pas sans difficultés. En 1992, les ventes ont chuté, car nous étions totalement tributaires du monde agricole. Et je me suis dit, "plus jamais ça". On en a profité pour rebondir en contactant de grands constructeurs internationaux comme Case, Toyota et Manitou pour leur faire des travaux ». L'entreprise conserve toujours aujourd'hui une partie de sous-traitance. En 2007, c'est au tour de Benoît Carré de reprendre l'activité, 69 ans après la création par son grand-père. « C'était un inventeur, mais la commercialisation, c'était pas son truc, se souvient-il. Aujourd'hui, nous concevons, réalisons et commercialisons notre matériel ». À une question sur la délocalisation de la fabrication, Benoît Carré affirme : « Si un jour nous fabriquons des choses hors de France, ce sera pour vendre hors de France ». En 2009, au siège de l'entre-



Antoine et Benoît Carré, encadrés par le semoir Pentasem en version repliable, une des nouveautés de l'entreprise.

prise vendéenne, plus d'une cinquantaine de salariés conçoivent et fabriquent des machines destinées à cinq secteurs d'intervention agricole : préparation du sol profond, préparation du sol surface, semis, rouleaux tasseurs avant et entretien des cultures et des prairies. Elles permettent d'afficher aujourd'hui un chiffre d'affaires de 7,6 millions d'euros. « C'est 30 % de plus que l'exercice précédent, précise Benoît Carré. Et sur les trois dernières années nous avons doublé notre chiffre d'affaires ».

### Un avenir tourné vers l'environnement

« Nous avons quelques avantages dans notre secteur d'activité, notamment avec le désherbage mécanique, estime le chef d'entreprise. Notre gamme est peu concurrencée. Nous pouvons intéresser les acteurs du monde bio ou ceux engagés dans une agriculture dite

raisonnée. On propose, par exemple, un système de guidage pour travailler trois fois plus vite au champ. L'avenir est aux pratiques respectueuses de l'environnement, que ce soit en préparation du sol, en désherbage ou encore sur la régénération des prairies. Nous sommes dans cette optique. On n'est pas écolo, ni bio, mais sensibles à l'environnement et on se doit de montrer l'exemple ». Antoine Carré en est convaincu lui aussi : « Les bio forcent le respect, assure-t-il. Enfin, même si je ne pense pas que l'agriculture de demain sera toutbio, le « toutphyto », c'est fini ». L'entreprise mise, entre autres, sur le Pentasem (voir encadré), un semoir nouvelle génération, conçu pour économiser du temps et du gasoil, en totale phase avec son époque.

Frédéric Ripoche ■

À visiter  
www.carre-france.com

## Claas Tucano version Hybrid

Le système Hybrid, qui augmente le rendement et qui était jusqu'ici réservé à la famille Lexion, est désormais présent sur les Tucano 470 et 480.

Désormais, les Tucano seront disponibles avec l'Hybrid System, une technologie qui associe une combinaison du système de battage tangentiel APS et la séparation des grains Roto Plus. Jusqu'alors, seule la Lexion disposait de cette technologie. Reste que dans la Tucano, un seul rotor tourne, contrairement à la Lexion qui fonctionne avec deux rotors. Si la Tucano ne comporte qu'un rotor, celui-ci est de plus grand diamètre.

La Tucano 470 est équipée d'un moteur Mercedes Benz de 326 ch., et la 480 d'un moteur Caterpillar de 365 ch.

L'Hybrid System offre des avantages non négligeables : le régime du système de battage APS peut être réglé indépendamment du régime de la séparation des grains restants Roto Plus. Le processus peut ainsi être adapté aux changements des conditions de récolte et

aux différentes phases de travail. Un battage inoffensif est ainsi garanti, même pour un débit très élevé.

Le système APS (Accélérateur de Pré-Séparation) avec un batteur d'une largeur de 1580 mm et d'un diamètre de 450 mm, assure une grande accélération de la récolte. Les forces centrifuges élevées permettent de séparer jusqu'à 30 % des grains au niveau du contre-APS. La séparation des céréales nécessite moins d'énergie, et donc moins de carburant. L'accélérateur, le batteur et le tire-paille sont entraînés de manière synchrone, la récolte est traitée avec soin et le flux est régulier.

Le nouveau rotor haute-puissance a un diamètre de 570 mm. De hautes forces centrifuges sont atteintes dès un régime bas de rotation. Résultat : une séparation maximale pour un traitement sageux de la paille.

La Tucano peut être équipée d'un hacheur Special Cut avec 80 couteaux. Le hacheur est activé et désactivé par un embrayage simple d'utilisation. Avec l'Active Spreader, le produit haché est stoppé par deux rotors de projection rotatifs opposés, puis est à nouveau accéléré et répandu sur une largeur totale de plus de 9 mètres. Une large palettes d'outils frontaux est disponible : les

barres de coupe standard de C 490 à C 900, les barres de coupe Vario de V 540 à V 900, les équipements pour colza pour tous les types de barres de coupe, toutes les barres de coupe flexibles, les barres de coupe rabattables, le Rake Up P 420 pour le battage en andains, la barre de coupe pour tournesol Sunspeed avec 12 rangées, ou encore le cueilleur maïs pour 6 ou 8 rangées.



L'Hybrid System s'adapte aux changements des conditions de récolte et aux différentes phases de travail. Un battage inoffensif est ainsi garanti, même pour un débit très élevé.



**FAITES CONFIANCE AU LEADER FRANCAIS DE LA TONNE**  
LARGE CHOIX DE TONNES DE 3 000 À 24 500 L

**DECouvrez AUSSI NOTRE GAMME  
CHARGEURS ARTICULÉS**



**P330 - 33 CV**



**P510 - 51 CV**



**TCI 22700 L FLOWMASTER 4 FONCTIONS**



**TCI 20700 L - BRAS PLONGEUR + ACC  
PENDILLARDS 15/18 M**



ZI DE LAVALLOT - BP21 - 29490 GUIPAVAS - TÉL. : 02 98 344 100 - FAX : 02 98 344 120 - INTERNET : [www.pichonindustries.com](http://www.pichonindustries.com)

## De l'urée dans les moteurs

Dans le respect de la réglementation à venir en matière de réduction des émissions de NOx et de particules, les motoristes développent de nouvelles technologies. Certains misent sur la Selective Catalytic Reduction (SCR), qui implique l'incorporation d'urée dans les gaz d'échappement.

La gestion des normes antipollution Tier a été rendue possible grâce à des techniques internes aux cylindres, en modifiant la dynamique du processus de combustion de façon à le rendre plus propre. Elle ne suffira pas à réduire les NOx et les particules aux niveaux dictés par les normes Tier 4 Interim et Stage IIIB. Celles-ci marquent incontestablement un tournant. En effet, la législation impose une réduction de 90 % des particules (PM) et de 50 % des oxydes d'azote (NOx). Les réglementations Final Tier 4/Phase IV, qui seront introduites d'ici 2015, verront les niveaux de PM et de NOx réduits pratiquement à néant. Il faudra utiliser de nouveaux procédés pour répondre aux exigences.

### Deux technologies

Deux technologies viables existent : l'utilisation des gaz d'échappement pour abaisser la température du processus de combustion, et la réduction catalytique sélective (SCR).

La technologie SCR convertit les oxydes d'azote en vapeur d'eau et en azote inoffensif au moyen d'un convertisseur catalytique AdBlue pulvérisé dans le courant de gaz d'échappement chaud. L'apport d'urée dans le système d'échappement permet de

convertir environ 85 % des oxydes d'azote en vapeur d'eau et en azote inoffensif. L'AdBlue est contenu dans un réservoir spécifique avec un filtre à particules nécessitant un pot catalytique en céramique. L'autre technologie est connue sous les initiales EGR (Exhaust gas recirculation) : elle consiste à reconduire une partie des gaz d'échappement avant de les réintroduire dans le moteur, l'air d'admission faisant baisser la température de combustion. Résultat : une réduction des émissions d'oxyde d'azote, tandis que des pressions d'injection plus élevées produisent moins de particules nocives. L'EGR fonctionne essentiellement à faible charge du moteur et à une vitesse de rotation inférieure à 2 500 tr/min. Le taux des gaz réinjectés varie de 5 à 35 %.

### La technologie SCR

L'urée est injectée en petites quantités (généralement 4 à 5 % du carburant diesel) dans le système d'échappement, où elle se mélange aux gaz d'échappement. Le catalyseur d'hydrolyse transforme l'urée en ammoniac, lequel réagit avec les NOx dans le catalyseur SCR pour produire de l'azote, de l'eau et du dioxyde de carbone. Une dernière étape (catalyseur d'oxydation) est nécessaire



Les réglementations Final Tier 4/Phase IV, qui seront introduites d'ici 2015, verront les niveaux de PM et de NOx réduits pratiquement à néant. Il faudra utiliser de nouveaux procédés pour répondre aux exigences.

pour purifier les gaz de sortie de l'ammoniac qu'ils peuvent contenir. Les oxydes d'azote sont réduits par injection d'ammoniac ou d'urée dans les fumées en présence d'un catalyseur. La réaction se produit entre 280° et 400 °C. C'est le procédé le plus performant pour réduire les NOx (efficacité de l'ordre de 90 %). Il présente en outre l'avantage de détruire les dioxines et les furannes : l'oxygène présent dans le mélange fumées-ammoniac les oxyde et les transforme en CO<sub>2</sub> et H<sub>2</sub>O.

Jusqu'à présent, la réduction catalytique sélective (SCR) est une technologie qui est utilisée pour les véhicules routiers, tout particulièrement en Europe. La principale différence réside dans le fait qu'elle nécessite un

deuxième liquide, outre le carburant diesel. La machine est généralement équipée d'un deuxième réservoir que le conducteur doit remplir régulièrement. Ce liquide, connu sous le nom d'AdBlue en Europe ou Diesel Emissions Fluid en Amérique du Nord, contient de 32,5 % d'urée : « L'AdBlue, solution aqueuse d'urée synthétique, standardisée de haute qualité, est biodégradable, soluble dans l'eau, non toxique et incolore. L'AdBlue répond à la norme DIN 70 070. Ce n'est pas un produit que l'on peut fabriquer comme cela », assure Didier Judas de GPN, filiale du groupe Total, qui commercialise le produit. Cette solution de 32,5 % d'urée hautement pure dans de l'eau déminéralisée est non toxique et sûre, bien





L'Adblue contient 32,5 % d'urée.

qu'elle puisse être corrosive pour certains métaux et requière des conditions de stockage et de transport spécifiques.

### Et l'infrastructure ?

Selon certains, La SCR permet de réduire la consommation de carburant diesel d'environ 5 % par rapport aux autres technologies, bien que la consommation totale de liquide soit, dans les faits, extrêmement proche. Le potentiel d'économies réelles de la SCR pour un opérateur

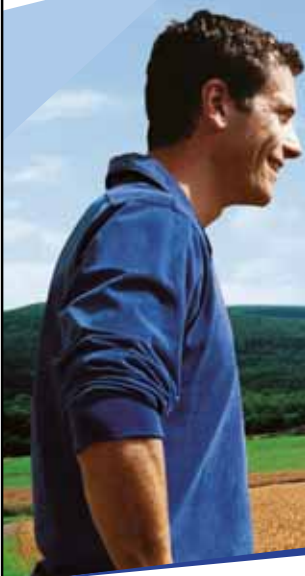
dépendra du coût relatif de l'urée et du carburant diesel dans son pays. Au Royaume-Uni, par exemple, l'Adblue est un peu plus cher que le gazole utilisé par nombre d'exploitants d'équipements de chantier, mais moins que le carburant destiné aux véhicules routiers. La production d'urée met en jeu beaucoup d'énergie et il est probable qu'à l'avenir son prix suive de près celui du carburant diesel. « Attention, l'objectif de l'Adblue n'est pas de réduire la consommation de gasoil, mais bien de respecter une norme », ajoute Didier Judas. Si la technologie semble la plus adaptée, sa mise en place pose des questions sur l'achat, le transport, le stockage ou encore l'appoint. L'infrastructure



Si dans le monde du transport, l'Adblue est disponible au niveau des stations, comment sera-t-il distribué dans le monde agricole ?

de distribution sera-t-elle suffisamment développée au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme antipollution, en 2011 ? « Nous avons l'habitude d'accompagner le monde agricole et de trouver des solutions pour la distribution de l'Adblue », conclut Didier Judas.

# Cultivez vos projets



Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Partenaire des agriculteurs, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille.

Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

Rendez-vous dans votre Caisse de Crédit Mutuel ou sur [www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com)

CNCM - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris  
Mars 2009 - interprété par Zazimuts.

**Crédit Mutuel**  
LA banque à qui parler

## Innov-Agri : 70 ha de démonstration

Les 9 et 10 septembre prochains : rendez-vous sur le site du lycée agricole d'Ondes (31) pour découvrir en plein action les dernières nouveautés des constructeurs.

### Alpego

#### Herse rotative de 8 m et combiné de semis 3,5 m au champ.

Alpego élargit sa gamme de combinés de semis en présentant l'Airspeed AS1 350 (3,5 m) qui complète une gamme allant de 3 m à 6 m. Tous les semoirs sont équipés de barres de semis Rubber sur lesquelles chaque élément semeur est monté sur

silentsbloks pour donner une pression individuelle de 60 kg. Fixée sur le rouleau de l'outil de préparation, cette barre de semis donne une régularité d'implantation exemplaire. Les herse rotatives DX sont désormais disponibles en 7 m, avec la DX-700 qui enrichit la gamme de herse rotatives repliables la plus large du marché, avec 14 modèles au choix allant de 4 à 8 m.

### Amazone

#### Des combinés de semis en 3,50 m

Après des décennies durant lesquelles la largeur hors tout des outils portés était limitée à 3 mètres au transport, Amazone propose une large gamme du marché de combinés de semis 3,50 m. Celle-ci est proposée non seulement avec les semoirs pneumatiques compacts AD-P, mais aussi avec les semoirs mé-

caniques compacts AD. Tous les semoirs mécaniques et pneumatiques d'une largeur de 3,50 mètres sont conçus d'usine pour jalonner conjointement aux largeurs des pulvérisateurs 21, 24, 28, 35 et 42 m. L'évolution vers une nouvelle largeur du pulvérisateur n'entraîne pas de changement du semoir.

Concrètement, en passant de 3 à 3,50 mètres au semis, le débit de chantier augmente de 20 %.

### Hardi-Evrard

#### Du pulvérisateur traîné à l'automoteur Alpha

Ce salon sera l'occasion de prendre en main l'Alpha VariTrack

Spécialiste de la pulvérisation, le constructeur Hardi-Evrard présentera l'étendue de sa gamme : des pulvérisateurs portés à l'automoteur Alpha. Les nouveaux pulvérisateurs portés Master 1500 et 1800 litres auront une place de choix. Ces nouvelles cuves sont conçues pour optimiser la répartition des char-



ges tout en conservant des rampes à repliage vertical, compactes au transport. Les atouts qui ont fait le succès de la gamme Master Pro sont tous conservés : visibilité, maniabilité sur route comme au champ, compacité, légèreté et polyvalence. L'attelage automatique du Master

facilite les opérations d'attelage et de dételage, et bénéficie d'un dégagement confortable par rapport aux cultures pendant les traitements. Les Master 1500 et 1800 litres répondent à la norme environnement EN 12761, sont disponibles en rampes à repliage vertical de 12 à 24 m (PRO VH de 12 à 18 m et Pro VP de 20 à 24 m). Dans la gamme traînée, le constructeur a choisi de réaliser une démonstration

avec le Meteor 5400 équipé d'une rampe de 36 m. L'automoteur Alpha Plus 4100 sera lui aussi au rendez-vous, avec la même largeur de rampe. Sur le stand, le constructeur propose une place de choix à l'Alpha VariTrack, un automoteur à rampe arrière de 2500 et 3000 litres, équipé des rampes aluminium Pommer de 24 à 32 m. Cet automoteur est disponible en 25 et 40 km/h.

### John Deere

#### Le bec 600 C pour travailler en conditions humides

Toutes les lignes de produits seront représentées, avec des nouveautés notamment dans le domaine des tracteurs (série 5 R de 80 à 100 ch.) et dans celui des presses à balles rondes (série 4).

Le nouveau cueilleur à maïs série 600 C sera monté sur une moissonneuse S 560. Le bec est équipé d'un racleur de vis d'alimentation double, d'un dégage-

ment total de l'entre-rang et d'un angle d'attaque faible. Il permet d'éviter les bourrages, de travailler en conditions humides et de récolter 100 % des épis. Le réglage des plaques hydrauliques se fait aisément et son système de suivi latéral du sol permet de présélectionner la hauteur et de suivre parfaitement la topographie du sol. Enfin, ce nouveau cueilleur est équipé d'un multicoupleur hydraulique à accrocher en à peine une minute.

### Krone

#### La faneuse KW 7.92 dernière nouveauté

La dernière nouveauté en matière de fenaison est la faneuse KW 7.92

Sur le stand Krone, place à une nouveauté en fenaison. Il s'agit de la faneuse KW 7.92. La largeur de travail est portée à 7,9 m avec huit toupies de petit diamètre à cinq bras porte-dents. Comme sur le reste de la gamme, elle bénéficie d'un entraînement sans aucune maintenance.

Le système hydraulique de fenage en bordure est monté de série. Il permet également,



en dévers par exemple, de projeter le fourrage vers le haut. Le guidage est assuré par une tringlerie qui agit sur la rotation des roues. La machine est équipée de stabilisateurs avec des ressorts de compression, des freins réglables et des tampons qui amortissent les chocs. Au transport, la largeur n'excède pas 3 mètres.

### Kverneland

#### Nouveau semoir à dents semeuses TS Evo

Le semoir combiné à dents semeuses Accord TS Evo com-

bine deux opérations : préparation du sol et semis en un seul passage, à des vitesses pouvant atteindre 15 km/h. Ce semoir a été développé pour améliorer la régularité de pro-

fondeur des semis ainsi que la vitesse de levée. La sécurité et l'accès aux différents réglages n'ont pas été oubliés, car chaque intervention de l'utilisateur se fera depuis le sol et sans outil.

Autres vedettes du stand : les semoirs intégrés Accord I-Drill Pro & I-Drill Pro HD. L'accès au réglage du débit/hectare a été facilité et la vidange s'effectue directement en sac depuis le côté de la machine grâce au doseur en position latérale.

L'I-Drill Pro HD est doté de nouveaux éléments semeurs Cx Ultra. Ceux-ci autorisent des semis variés grâce à la pression de terrage élevée, même en présence de résidus végétaux.

Enfin, Kverneland exposera le CLC Pro, un déchaumeur à dents polyvalent. Celui-ci offre des plages de travail de 5 à 35 cm. Il est disponible dans des largeurs de travail de 3-3,50 m et 4 m pour la version fixe et de 3,80 à 4,90 m pour le modèle repliable. Le CLC Pro convient pour des tracteurs de 100 à 350 ch. À l'extrémité de chaque dent se trouve une pointe de charrue qui confère au CLC Pro un coût d'utilisation parmi les plus bas du marché. Il profite d'un large choix d'équipements arrière : disques niveleurs, disques mélangeurs, herse-peigne, rouleaux-barre, rouleau Actipack.



## Kuhn

### Place à la pulvérisation et aux presses

Avec des presses et des pulvérisateurs, Kuhn est désormais un constructeur full-liner.

Depuis février 2009, l'usine de Geldrop appartenant au groupe Kverneland a rejoint le giron de Kuhn. Le constructeur alsacien a ainsi élargi son offre en récolte

des fourrages avec des presses, des enrubanneuses, des faucheuses à tambours et des ensileuses à maïs. L'offre Kuhn en presses à balles rondes se compose de six modèles à chambre fixe réalisant des balles de 125 cm de diamètre. Ces machines se déclinent avec ou sans système de hachage OptiCut (14 ou 23 couteaux) et reçoivent, selon la finition, quatre tailles dpick-up de 167 à 230 cm de large. La gamme de presses à chambre variable comprend les variantes VB 2160 et VB 2190 confectionnant respectivement des balles de 160 et 185 cm de diamètre. Ces modèles embarquent des pick-up

de 2,10 ou 2,30 m de large en fonction du système d'alimentation retenu. Elles accèdent au système OptiCut à 14 ou 23 couteaux.

Suite au récent rachat de la société Blanchard, Kuhn pourra de nouveau dévoiler sur son stand l'imposant pulvérisateur traîné Océanis 7700 aux couleurs de la marque alsacienne.

## Kirpy

### Présentation au champ de la gamme d'épierreage

Kirpy donnera une large place aux démonstrations, notamment à celle de la ramasseuse de pierres 3 420. Sa capacité de ramassage est de 40 à 50 tonnes/heure. Cet

Avec cette acquisition, la firme propose une gamme d'appareils portés d'une capacité de 600 à 1200 litres, équipés de rampes en acier de 12 à 18 m, ou en aluminium de 18 à 28 m. Elle commercialise également des pulvérisateurs traînés dotés de cuve de 2200 à 7700 litres sur lesquels s'adaptent des rampes

appareil est doté d'une trémie de 3 m<sup>3</sup>. La vidange peut s'effectuer jusqu'à 3,2 mètres de haut. La largeur de travail est de 3 m grâce à l'andaineur de pierres type AN32.

Le broyeur de pierres type BSC 250, d'une largeur de travail de 2,5 mètres, démontrera aussi tout son savoir-faire.

## Vicon

### Airsem XT : une nouvelle combinaison de semis

L'offre de combinés de semis Vicon s'élargit avec la venue de l'Airsem XT. Développé dans la lignée des Airsem FT (à trémie frontale), ce semoir initie une nouvelle gamme "version T" dans les catégories combinés pneumatiques intégrés arrière. Totalement intégré, le nouveau semoir pneumatique Vicon dispose d'une trémie entièrement repensée; d'une capacité de 1200 l (1500 en option), elle trouve une position avancée diminuant au maximum le report de charge et facilitant l'accès

aux éléments de dosage et de semis. Cet outil peut disposer de la technologie Isobus. Autre nouveauté : le Tinetiller R un cultivateur polyvalent qui permet d'effectuer plusieurs types de travaux, du déchaumage superficiel au pseudo-labour. La gamme Tinetiller bénéficie de dents conçues à partir d'acier traité par cémentation. Elles sont à la fois solides et flexibles. Doté d'un espace entre-poutre de 810 mm et d'un dégagement sous bâti de 870 mm, le Tinetiller dispose d'atouts importants permettant diverses interventions : déchaumage, pseudo-labour, décompactage jusqu'à 35 cm.




**Tél. 03 21 26 08 55 - Fax 03 21 26 88 19**  
Internet : [www.patoux.fr](http://www.patoux.fr) - Email : [jl.walle@patoux.fr](mailto:jl.walle@patoux.fr)

**PIÈCES NEUF OCCASION**  
**TRACTEURS FORD ET NH**  
**MOIS. BAT. NEW HOLLAND**

**Achat Épave**  
**ou Fatigué**



Carrement convaincant



**ECONET FERTILOC+**

Le binage et la fertilisation juste à temps

PRÉPARATION DE SOL PROFOND

PRÉPARATION DE SOL SURFACE

SEMIS

ROULEUX TASSEURS AVANT

ENTRETIEN DES CULTURES ET FRANKES

85140 ST MARTIN DE NOYERS  
Tél : 02 51 07 86 81

[WWW.CARRE.FR](http://WWW.CARRE.FR)  
ISO 9001 - ISO 14001





**NOUVEAU**

## Tech et Bio Un salon pour sonder le marché bio

Pour l'agriculture bio, le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif ambitieux : elle doit représenter 6 % de la SAU (Surface agricole utile) en 2012, et 20 % à l'horizon 2020. Dès lors, un nouveau marché de prestations s'ouvre aux entrepreneurs. Le salon Tech & bio organisé les 8 et 9 septembre 2009 à Loriol (26) doit permettre de découvrir les dernières tendances en matière de techniques et de nouveautés.

Entre 2001 et 2007, l'augmentation du nombre d'exploitations agricoles bio était en moyenne de 2,5 % par an. En 2008, elle atteignait 11 % ! Mais en France, les surfaces bio ne représentent toujours que 584 000 hectares, soit à peine plus de 2 % des surfaces agricoles utiles (un des chiffres les plus faibles de l'Union européenne). Le

Grenelle de l'environnement s'est fixé un objectif de 6 % en 2012 et de 20 % à l'horizon 2020. Dès lors, un marché de la prestation de services en travaux agricoles va progressivement voir le jour. Reste maintenant à se positionner sur ce créneau. Le salon Tech & bio organisé dans la Drôme doit permettre de rencontrer les profession-



Le salon Tech et Bio est l'occasion de voir du matériel évolué en conditions réelles.

**Entrée 10€**

# tech & bio

SALON EUROPÉEN DES TECHNIQUES AGRICOLES ALTERNATIVES ET BIO

## 8 & 9 sept. 2009

Valence - Drôme / France

**Des techniques alternatives performantes  
pour tous les agriculteurs**



Conférences, démonstrations en plein champ...  
Découvrez le programme et infos pratiques sur  
[www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com)  
Tél. 04 75 78 10 08

VALCOM.fr - Photos: E. Georges

nels de la filière pour sonder ce marché en devenir : 8 000 visiteurs, 150 exposants et 180 conférenciers venus de toute l'Europe et en provenance de toutes les régions de France sont attendus. En un seul lieu, seront représentées toutes les productions animales et végétales conduites en agriculture biologique : grandes cultures, plantes aromatiques et médicinales, maraîchage, viticulture, arboriculture, élevage. Toutes les techniques alternatives de production seront présentées : semences, techniques de travail du sol lors de démonstrations de matériel en plein champ, maîtrise des adventices, fertilisation, lutte contre les ravageurs et les maladies, entretien des prairies... Les constructeurs de machinisme spécialistes des techniques biologiques

seront présents pour montrer leurs dernières nouveautés. Côté technique, beaucoup de démonstrations sur les 10 ha consacrés au salon. En arboriculture, cap sur la maîtrise de l'enherbement, en grandes cultures sur le désherbage. En viticulture, le thème des démonstrations sera la maîtrise de l'entretien du sol. En culture légumière, place à la destruction des faux semis et au binage des cultures. Dans le programme des conférences, un thème devrait plus particulièrement intéresser les entrepreneurs : les incidences des nouvelles techniques agricoles sur l'emploi et les qualifications des salariés. Le salon se tiendra le 8 septembre de 10 h à 12 h. Le prix d'entrée est de 10 euros.

Pour en savoir plus : <http://www.tech-n-bio.com>

## Salon des ETA : 3<sup>e</sup> édition en Mayenne les 9 et 10 décembre

La troisième édition du salon des ETA se tiendra dans l'enceinte du parc des expositions de Laval-Saint-Berthevin (Mayenne) les 9 et 10 décembre prochains. Une surface de près d'un hectare permettra de découvrir du matériel dédié aux entreprises de travaux.

« Le salon des ETA est dédié exclusivement aux chefs d'entreprise de travaux et à leurs équipes, une originalité très appréciée des visiteurs et des exposants. Partenaire professionnel de la manifestation, la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires apporte le dynamisme de ses quatre-vingts syndicats départementaux et régionaux, ainsi que sa notoriété d'organisation professionnelle représentative de la profession d'entrepreneurs. », assure Gérard Napias dans un communiqué. Après une édition 2007 organisée au Mans, le salon des ETA met le cap vers le parc des expositions de Laval-Saint-Berthevin (Mayenne). Avec des infrastructures routières et autoroutières importantes et l'existence d'une gare TGV, la préfecture de la Mayenne permet de toucher les entre-

preneurs de la façade Atlantique et du Nord-Ouest de la France. « Pour 2009, le choix s'est porté sur Laval. En effet, son parc des expositions est plus adapté à la croissance du salon et à son concept : différents halls dont les proportions permettent la création d'une allée unique de circulation pour le visiteur, avec des zones de prise en main attenantes, en extérieur. Les infrastructures en matière de restauration sont plus adaptés à l'affluence. », assure dans un communiqué Frédéric Bondoux, commissaire général de l'événement. « Les dates arrêtées correspondent à une période de disponibilité des entrepreneurs et de leurs salariés, au moment où ils décident de leurs investissements », poursuit-il. Ces dates s'inscrivent aussi dans le calendrier des manifestations agricoles, et les visiteurs du

salon devraient découvrir à Laval les toutes dernières innovations d'Agritechnica, l'événement européen de la filière machinisme agricole.

Les principaux acteurs de la filière agro-équipement seront présents et tous les types de matériels seront exposés : récolte, semis, travail du sol, épandage, fertilisation, protection des plantes, travaux forestiers, ruraux ou du paysage... Dans la partie outdoor, le

matériel pourra être testé par les entrepreneurs ou leurs salariés.

Reste que ce salon n'est pas exclusivement dédié au machinisme et des conférences permettront de voir plus clair dans l'évolution du marché. Des experts feront le point sur l'actualité fiscale, comptable, juridique et économique en donnant des pistes concrètes pour traverser les difficultés actuelles.

### Jusqu'à 70 % de remise en se pré-inscrivant

Le tarif d'entrée sur place s'élève à 30 € par personne. Les organisateurs ont toutefois mis en place un tarif « entrepreneurs », valable sur pré-inscription jusqu'au 30 novembre (jusqu'à 70 % de réduction pour un groupe de quatre personnes). En étant pré-inscrit, un visiteur n'aura plus qu'à retirer son badge d'accès à l'entrée du salon aux guichets. Sans pré-inscription, il faut se présenter à un premier guichet « enregistrement », puis à un second guichet « paiement » pour s'acquitter du droit d'entrée de 30 € par personne.

### Nouvelle BEAUDOIN

## ENRUBANNEUSES HAUTE PERFORMANCE



- enrubanne 4 à 5 ha à l'heure 100 à 120 balles
- économise 50 % de plastique
- fonctionne sans tracteur
- travaille aussi bien les balles rondes que cubiques
- permet le stockage de la paille

Matériel fiable, simple et efficace des centaines de BEAUDOIN le prouvent chaque année sur le terrain

### C.G.A.O.

24450 Saint-Priest-les-Fougères  
Tél. 05 53 52 85 65 Fax 05 53 52 55 11  
www.cgao24.com - cgao24@wanadoo.fr

SPACE  
Air Libre Allée 5 Stand P8  
SOMMET DE L'ELEVAGE  
Extérieur Allée K Stand 174

## Space 2009 : Des nouveautés en épandage

Incontournable rendez-vous de l'élevage, le Space ouvrira ses portes du 15 au 18 septembre à Rennes (35). Pour les entrepreneurs, il permet notamment de découvrir du matériel d'épandage. Gros plan sur quelques nouveautés.

### Listech

#### Matériel d'épandage des déjections

La société Listech vient de se voir remettre un Innov'Space, qui récompense la présentation d'un ensemble de matériels innovants en France dans le domaine de l'épandage de lisier, une sorte de concept. La technique présentée ci-dessous est une adaptation française d'un système très largement utilisé en Amérique du Nord. Cette technique reprend les fonctionnalités de l'épandage sans tonne ou cordon ombilical. La nouveauté repose sur l'utilisation de tuyaux aplatisables et de

raccords spécifiques. La technique s'appuie sur l'utilisation de deux types de tuyaux. Le premier dit « *de transfert* » permet d'alimenter la parcelle depuis la fosse avec un niveau de perte de charge très réduit. Il résiste à des pressions de plus de 30 bars. Le second est tracté au sol par la rampe d'épandage. Son enveloppe et sa structure sont donc conçues pour résister à la fois à la forte abrasion du sol et à la traction du tuyau plein. Les raccords qui permettent de connecter les tuyaux entre eux sont conçus pour reprendre les efforts de traction importants, tout en restant très simples d'utilisation.

### Joskin

#### Les injecteurs de lisier galvanisés

Les injecteurs de lisier Joskin sont désormais entièrement galvanisés. Tous les éléments des injecteurs, ainsi que leurs châssis, sont donc intégralement protégés par ce traitement de surface.

Selon Joskin, la galvanisation apporte un gage de longévité supplémentaire sur l'ensemble de la gamme d'outils d'épandage. Concrètement, ce sont tous les éléments de la machine, sauf les pièces de travail au sol comme les disques, les dents et les socs, qui sont galvanisés. Pour rappel, la gamme



d'injecteurs Joskin se répartit en injecteurs de prairies (Solodisc et Multi-Action) et en injecteurs de cultures (Terrasoc, Terraflex/2 et Terraflex/3). Leurs largeurs de travail varient de 3 à 7,74 m pour les premiers, et de 2,80 à 6 m pour les seconds.

“

**Avec mon XERION,  
je gagne en capacité  
de traction et  
je diminue mes coûts  
de production...**



Michaël BONNEVIE, céréalier  
à Germigny-l'Exempt dans le Cher

... Avec le XERION, nous gagnons énormément en débit de chantier : nous tirons plus large et nous allons plus vite. Avec ses quatre roues égales, le XERION passe partout, sans détériorer les sols. Il arrive à transmettre toute sa puissance au sol et fait preuve d'une capacité de traction phénoménale. C'est simple, il accomplit à lui seul les tâches de deux tracteurs de 250 ch. et consomme moins de fuel par hectare travaillé. Le XERION est économique. C'est vraiment un investissement très rentable!

”

Retrouvez d'autres témoignages sur  
[www.claas.fr](http://www.claas.fr)

# XERION

Pour vous, il arracherait la lune.



Travaux du sol et d'épandage nécessitant des outils surdimensionnés, travaux forestiers ou de voiries, les gros exploitants et les entrepreneurs mettent leur tracteur à rude épreuve. Leur rêve: faire toujours plus avec moins de matériels, tout en exigeant efficacité et rendements horaires élevés.

Avec le XERION et sa conception exclusive, ce rêve devient réalité. Un couple phénoménal, quatre roues égales motrices-directrices combinées à une répartition optimale des masses et à une transmission à variation continue, un mode de direction «*marche en crabe*»... le XERION permet d'exploiter pleinement jusqu'à 380 ch. dans toutes les conditions de traction, même les plus extrêmes. Et pour les gros chantiers de fauche, de broyage ou d'épandage, sa cabine tourne: le XERION devient alors un véritable automoteur. De quoi décrocher la lune!

**CLAAS**

Votre spécialiste de la récolte | [claas.fr](http://claas.fr)

## Sodimac

### Décollage du Rafal de 3<sup>e</sup> génération

Après un lancement au Sima 2009 et une campagne d'essais aux champs, la Sodimac va dévoiler sa gamme Rafal 3000 dans sa version finale aux visiteurs du Space 2009.

Le Rafal 3000 est la troisième génération de cet épandeur à deux hérissons verticaux. Cette troisième génération comporte une nouvelle caisse, plus longue et plus large, et un nouveau châssis. Grâce à un hérisson d'un diamètre de 880 qui tourne à 450 tr/mn avec PDF 1000 tr/mn, la qualité d'épandage s'est améliorée. Côté entretien et nettoyage, les endroits de rétention du fumier sont supprimés, les points de graissage sont plus accessibles. La sécurité est améliorée par une nouvelle signalisation (mieux protégée) et des feux à LEDs pour un meilleur éclairage.



Le nouveau design s'appuie sur des lignes épurées et arrondies.

La gamme Rafal 3000 se décline en 4 modèles à 1 essieu : 12 - 14 - 16,5 et 18,5 m<sup>3</sup> et un modèle à 2 essieux : 21 m<sup>3</sup>.

Les tapis sont disponibles en deux chaînes marines de 14 ou 16. En option, une chaîne Vaucanson de 16 ou 20 est disponible.

Les autres options disponibles sont : une trappe guillotine, un groupe hydraulique indépendant, une commande électrique du tapis, un affichage de la vitesse en m/mn, un DPA (avec radar), une pesée embarquée un volet de bordure, une hotte d'épandage pour le fumier de poulet, et un capot composteur.

## Gilibert

### Nouveaux hérissons Rotomax

Les nouveaux hérissons verticaux Rotomax présentés par Gilibert lors du dernier Sima équipent désormais tous les épandeurs des gammes Helios et Herax.

Ces hérissons sont plus robustes que la génération précédente, avec le tube central d'un diamètre de 220 mm, le diamètre extérieur passé de 860 mm à 890 mm, la spire reconstituée assemblée à partir de secteurs d'épaisseur 12 mm qui supportent des couteaux démontables et réversibles en acier forgé.

Les pales articulées des plateaux inférieurs sont désormais munies de plaques

d'usure démontables réalisées en Hardox 450 d'épaisseur 10 mm.

Ces nouveaux hérissons nous permettent de garantir un épandage parfaitement homogène et très fin, quels que soient les types de fumiers, et ceci sur des largeurs d'épandage comprises entre 8 et 11 m. La forme et la position des supports qui constituent la spire, ainsi que l'angulation des couteaux, nous ont permis de réduire la puissance demandée lors de l'épandage. Aujourd'hui, un Helios 14 ou 15 peut être tracté sans aucune difficulté par un tracteur de seulement 90/100 ch.

## Pichon

### Une pompe centrifuge immergée



Sur la base d'une tonne à lisier TCI, la société basée à Guipavas, dans le Finistère, a développé un système unique de pompage et d'épandage par une seule pompe centrifuge immergée.

De conception simple, la pompe centrifuge via le bras tourelle permet : le brassage de la fosse, la valorisation du taux de remplissage, le mélange à l'intérieur de la cuve, et l'épandage. Une fois que la pompe est immergée, l'opérateur ouvre la vanne industrielle du cône de refoulement pour effectuer un brassage dans la fosse. Le remplissage par le bras en diamètre 200 mm est rapide, et le taux de remplissage est optimisé grâce à un circuit de retour dans la fosse. Pendant le transport, la pompe centrifuge est verrouillée sur un bac de réception ; le lisier peut alors être mélangé à l'intérieur de la cuve. Pour l'épandage, la même pompe permet d'alimenter les outils tels que les buses, les rampes ou les enfouisseurs.

La pompe centrifuge est actionnée par une centrale hydraulique embarquée. La pompe hydraulique est entraînée par la prise de force tracteur à un régime de 1000 tours/min. Le débit de cette pompe est de 100 l/min à 300 bars. Les rendements obtenus sont alors très élevés. Les avantages de ce système sont multiples : le concept est simple ainsi que son fonctionnement, l'entretien est facilité et considérablement réduit, et le débit de remplissage et de vidange est important. En option : le dosage à l'épandage peut être intégralement géré par le DPA en cabine en fonction des paramètres (vitesse d'avancement, débit et largeur de travail). Ce système peut intéresser les entrepreneurs de travaux agricoles, les CUMA, ou bien les éleveurs souhaitant travailler rapidement.

### Restez à l'écoute du marché

*Si un salon est l'occasion de rencontrer l'ensemble des constructeurs et leurs partenaires, des conférences permettent de voir plus clair dans l'évolution du marché pour s'adapter et anticiper les besoins de sa clientèle d'éleveurs.*

*Une conférence sur les énergies renouvelables devrait aussi susciter l'intérêt des entrepreneurs.*

Date et heure	Lieu	Thème	Organisateurs
15 septembre 10h00-13h00	Salle E : Espace Administration	Les énergies renouvelables : un droit nouveau	Agrigestion - Ordre des experts comptables Tél. : 02 99 53 63 77
15 septembre 10h00-12h00	Salle 2 : Espace Région Bretagne	L'agriculture durable dans les exploitations de l'Ouest	Afja (Association française des journalistes agricoles) Tél. : 01 42 46 90 48
16 septembre 9h15-10h30	Salle A : Espace Europe	Les Rencontres de l'IFIP	IFIP Tél. : 01 40 04 53 60
17 septembre 9h30-13h00	Salle B : Espace Europe	Les mutations en agriculture	AC3A - Chambre d'Agriculture de l'Arc Atlantique Tél. : 02 53 46 60 55
17 septembre 11h00-12h30	Salle E : Espace Administration	Coût de production et prix du lait	Institut de l'élevage Tél. : 02 41 18 61 67
17 septembre 14h30-16h30	Salle C Espace Europe	PAC : bilan de santé et perspectives 2013	CER France Tél. : 02 9001 09 28



## Six principes de battage pour une dizaine de marques

L'observation du marché des moissonneuses-batteuses montre qu'il existe trois grandes catégories de battage et de séparation des grains. Le battage transversal avec secoueurs constitue le gros du marché avec plusieurs versions possibles. Le battage transversal avec séparateurs rotatifs axiaux permet d'améliorer encore les performances des machines conventionnelles. Enfin, les batteurs axiaux complètent la gamme de certains constructeurs. Cette grande diversité des modèles est indispensable pour les constructeurs qui doivent répondre à des demandes extrêmement variées au niveau mondial.

Le principe de base des moissonneuses-batteuses dites conventionnelles semble avoir été inventé en 1750 par l'Écossais Meikle. Il n'a guère évolué depuis son apparition sur le marché. Quel que soit le constructeur, la vitesse des battes est toujours de l'ordre de vingt mètres par seconde, alors que celle du convoyeur est de l'ordre de 6 à 8 m/s. C'est cette différence de vitesse qui génère une friction impor-

tante au niveau du batteur. Les différences portent essentiellement sur le diamètre du batteur, sur sa largeur et sur l'angle d'enveloppement du contre-batteur. Comme son nom l'indique, le tire-paille a pour rôle de faciliter le dégagement du batteur et assurer sa répartition sur les secoueurs. La plus grosse partie des graines passant au travers du contre-batteur tombe sur la table de préparation. Le



**SOMMET**  
de l'ÉLEVAGE  
Le rendez-vous européen  
des professionnels de l'élevage

1 150 Exposants  
75 000 Visiteurs  
1 800 Animaux

**7-8-9**  
Octobre 2009  
Clermont-Ferrand, FRANCE  
[www.sommet-elevage.fr](http://www.sommet-elevage.fr)  
E-mail: [contact@sommet-elevage.fr](mailto:contact@sommet-elevage.fr) - Tel: (+33)(0)473 28 95 10 - Fax: (+33)(0)473 28 95 15



Sur certains modèles « Fendt » ou « Laverda », le tire-paille et sa grille de prolongement sont renforcés afin d'améliorer les performances.

reste du grain, soit 5 à 20 %, est entraîné dans le flux de paille. La récupération de cette faible partie de la récolte est normalement assurée par les secoueurs. C'est une des phases les plus délicates, qui ralentit les machines, surtout si la paille doit être manipulée en douceur pour être récupérée en bon état derrière la machine. De plus, le principe même des secoueurs engendre des machines dont l'arrière atteint des dimensions imposantes. Afin de répondre à toutes les demandes au niveau mondial, on trouve toujours des machines disposant de ce circuit de base chez la plupart des constructeurs. Le principe même des secoueurs ne permet cependant pas de réaliser des machines à très haut rendement. Sur certains modèles « Fendt » ou « Laverda », le tire-paille et sa grille de prolongement sont renforcés afin d'améliorer les performances. « John Deere », pour sa part, propose un rotor spécial éloigné du batteur et situé au-dessus des secoueurs.

### Ajouter des éléments rotatifs pour améliorer le battage

De nombreuses innovations ont été mises au point par les constructeurs pour tenter de réaliser le meilleur compromis entre le respect de la paille, la récupération rapide des derniers grains dans toutes les conditions de récolte et un rendement toujours plus élevé. Toutes ces innovations se retrouvent de nos jours sur les modèles proposés par la dizaine de constructeurs présents sur le marché. En 1972, l'apparition d'un troisième élément tournant derrière le batteur et le tire-paille a marqué une



Les Lexion possèdent également un accélérateur de préséparation devant le batteur

étape importante en augmentant sensiblement les performances, malheureusement parfois au détriment de la qualité de la paille. Appelé « séparateur rotatif », ce système a longtemps été réservé à la seule marque « New Holland ». Pour réduire l'agressivité du séparateur et respecter la paille, il est possible de modifier la vitesse du séparateur et d'écartier la grille, ce qui facilite le passage du produit. On retrouve bien entendu ce système chez « New Holland », mais également chez « Massey Ferguson » et « Deutz ». C'est dans les années 90 que le principe d'un second organe tournant s'est généralisé sous plusieurs formes chez de nombreux constructeurs. En 1991, « Fiat » propose une nouvelle version appelée « Multi-croop séparateur » : la grille est totalement escamotable, ce qui facilite le passage du produit lorsqu'on souhaite respecter la paille. On retrouve actuellement ce même principe chez « Laverda » et chez « Fendt ». En 1993, « Claas » innove en proposant de placer le second élément tournant devant le batteur. Il prend alors le nom « d'accélérateur de préséparation ». L'accélération s'effectue alors en deux temps, avec une augmentation sensible de l'angle d'enveloppement du contre-batteur qui atteint 151°. On retrouve ce système sur une large partie de la gamme « Claas ».

La même année, « John Deere » propose une version du séparateur rotatif appelée « battage tandem ». Il s'agit pratiquement d'installer un second batteur. L'ensemble de battage comporte actuellement cinq éléments tournants. Toutes ces innovations ont permis d'augmenter sensiblement les performances des machines tout en préservant la polyvalence.

### Pouvoir supprimer les secoueurs qui atteignent leurs limites

Commercialisée depuis 1992 aux États-Unis, la CTS de « John Deere » a marqué une nouvelle étape dans l'évolution des machines conventionnelles. Initialement conçue pour la récolte du riz, elle est commercialisée en France en version céréales depuis 1995. Cette machine comporte un batteur transversal suivi d'un tire-paille. À la sortie de ce dernier, le flux de paille est dirigé vers deux séparateurs rotatifs placés longitudinalement en remplacement des secoueurs. L'action des doigts des séparateurs complète l'action de la force centrifuge à l'intérieur des grilles des deux rotors. La disposition excentrée des rotors à l'intérieur des grilles crée une succession de compression et de décompression favorable à l'expulsion des grains. On retrouve également aujourd'hui le même principe chez « Claas », avec certains modèles « Lexion ». Ces derniers possèdent également un accélérateur de préséparation devant le batteur. Le batteur conventionnel assure la polyvalence, alors que les rotors de séparation qui peuvent tourner de 300 t/mn à près de 1000 t/mn permettent d'améliorer le débit d'évacuation de la paille à des vitesses élevées tout

en limitant sa dégradation. La surface de séparation forcée peut également être réglée depuis la cabine. Il est alors possible d'atteindre des rendements de plus de six cents quintaux heure.

## Le battage axial pour les gros débits

Durant toutes ces années, les machines à batteur axial étaient largement commercialisées outre-Atlantique. Elles sont proposées en France par « Case » depuis une trentaine d'années. Le batteur et le séparateur forment un seul élément placé longitudinalement. La récolte entre dans l'ensemble de battage parallèlement à son axe de rotation.

Deux nouvelles séries « Case » présentées en 2008 comportent chacune trois modèles équipés d'un nouveau rotor appelé « Small Tub », nettement plus compact, pour un traitement plus doux et un plus grand respect des pailles. Le nouveau rotor comporte deux fois plus de plots de friction et l'angle de recouvrement est de 180°.

D'autres constructeurs proposent également des machines axiales. La série S de « John Deere » se distingue par une cage extérieure du rotor en trois éléments, qui vont en s'élargissant de 750 à plus de 830 mm. Cette conception limite les risques de bourrage et permet au produit de se décompresser au fur et à mesure de sa progression, et donc de faciliter l'extraction des grains. Ce phénomène est amplifié par le fait que les cages sont excentrées



Les machines axiales 7 535 et 7 545RTS de « Deutz », quant à elles, sont équipées d'un rotor de 750 mm entraîné hydrauliquement. En cas de surcharge, le système hydraulique permet une inversion rapide du sens de rotation.

par rapport au rotor, ce qui génère une alternance de compression et de décompression à chaque tour. Réintroduite en France en 2002, la technologie « Twin Rotor » de « New Holland » comporte deux rotors axiaux de 430 mm de diamètre pour une longueur de 2 638 mm. Ces ensembles équipent les modèles CR9000. Des battes striées et étagées, des barrettes montées en spirales et l'effet de la force centrifuge assurent la séparation du grain. L'angle des couvercles des rotors peut être réglé, ce qui modifie la vitesse de déplacement axial de la récolte, donc l'intensité du battage. Les machines axiales 7 535 et 7 545RTS de « Deutz », quant à elles, sont équipées d'un rotor de 750 mm entraîné hydrauliquement. En



**ALLIANCE**  
TIRE COMPANY (1992) LTD.

**PNEUMATIQUES**  
**AGRAIRE**  
**FLOTATION**  
**FORESTIER**  
**AGRO-INDUSTRIEL**



**Une Gamme Complète  
à la Hauteur de vos Exigences !**

**SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES**

NORD Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 nord.pneus@socah.fr

[www.socah.fr](http://www.socah.fr)

SUD Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27 sud.pneus@socah.fr





La technologie « Twin Rotor » de « New Holland » comporte deux rotors axiaux de 430 mm de diamètre pour une longueur de 2 638 mm. Ces ensembles équipent les modèles CR9000

cas de surcharge, le système hydraulique permet une inversion rapide du sens de rotation.

### L'électronique au secours des chauffeurs

Certains constructeurs ont tenté de mettre au point des systèmes beaucoup plus complexes, sans grand succès. Quelle que soit la solution choisie, la multiplicité des produits à récolter, la diversité des situations rencontrées et le grand nombre de paramètres qui influencent les conditions de récolte font que seul un chauffeur très qualifié permet d'atteindre les performances maximales des machines. Outre la fiabilisation des matériels, l'évolution la plus importante de ces vingt dernières années a pour objet de simplifier la tâche de l'uti-

lisateur. Cette évolution est peu visible extérieurement. Comme tous les matériels agricoles, les moissonneuses-batteuses sont maintenant truffées d'électronique. Le contrôle de rotation de chaque élément tournant, l'automatisation de tous les réglages, le contrôle des pertes, la mise à niveau automatique, la mesure d'humidité et le positionnement par satellite permettent d'optimiser le fonctionnement de manière automatique en intégrant un grand nombre de paramètres. Le chauffeur qui sait bien programmer sa machine peut alors se concentrer sur sa conduite. Il serait pratiquement impossible d'obtenir un rendement optimum avec les machines actuelles sans cette aide

## Tableau récapitulatif des principaux systèmes de battage et de séparation

Marques	Conventionnelle	Conventionnelle avec élément rotatif derrière le batteur	Conventionnelle avec élément rotatif à grille escamotable derrière le batteur	Conventionnelle avec élément rotatif devant le batteur	Batteur conventionnel et rotors axiaux de séparation	Rotors axiaux de battage et de séparation
Case IH						Axial flow
Claas	Dominator Medion Tucano 300			Tucano 400 Lexion 560-510	Lexion 580-570 Lexion 600	
Deutz	54 56	54HT 5660HTS				7535 7545 RTS
Fendt			Série C Série L			
John Deere	Série W Série CWS	Série T			Série C	Série S
Laverda	Série REV		Série M Série LCS Série AL			
Massey Ferguson	Activa	Centora				
New Holland		TC 5000 CSX 7000 CX 8000				CR 9000 Élévation

# ENTREPRENEURS des Territoires



M A G A Z I N E

## Entrepreneurs des Territoires, c'est :

### Vie syndicale

Réunions, comptes rendus et décisions de la fédération nationale sont rapportés fidèlement. C'est aussi la rubrique des adhérents qui peuvent s'y exprimer.

### Dossiers

A chaque numéro, plusieurs dossiers présentent les matériels incontournables du métier d'entrepreneur. Le point de vue des concepteurs comme des utilisateurs (nouveaux accessoires, maniabilité, conditions d'utilisation optimale) donne le regard professionnel sur les machines et leur potentiel.

### Profession

Portrait d'un entrepreneur et de son équipe au moyen d'interviews, de reportages sur les chantiers. La création de la société, son parcours historique, les activités de l'ETA et son parc de matériels sont présentés par nos journalistes qui rencontrent, dans toutes les régions de France, dans tous les secteurs d'activité (agricole, forestier, viticole, environnemental), les entrepreneurs.

### Salons

Un agenda des plus importantes dates mis à jour à chaque numéro. Des salons d'envergure nationale et internationale qui donnent le pouls d'une profession. Ils sont l'occasion de présenter les toutes dernières nouveautés.

### Actualités

La vie des grandes marques (fusions/rachats/création de nouvelles gammes) est passée au peigne fin. Les événements marquants de la profession sont rapportés et analysés.

### Social

Les horaires de travail, l'évaluation des risques, les obligations de l'employeur, le recrutement... Des experts reconnus sont chargés de cette rubrique qui renseigne sur la législation et les règles à appliquer.

### Fiscal

Aides à l'embauche, amortissements et provisions, assurances... autant de sujets sur lesquels nous faisons le point et donnons des conseils utiles.

### Nouveautés matériels

De la herse rotative au semoir en semis simplifié en passant par les broyeurs forestiers, c'est une véritable vitrine de toutes les innovations qui vous est présentée.

Entrepreneurs des Territoires est la revue du Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

**8 fois par an  
ne manquez pas  
la SEULE REVUE  
exclusivement dédiée aux  
entrepreneurs de Services  
Agricoles, Forestiers et  
Ruraux**



## Bulletin d'abonnement

### Je suis adhérent

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif «spécial adhérents» pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 25 €

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia - 75014 Paris  
Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

### Je ne suis pas adhérent

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 47 €

Je joins mon règlement :

Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant

Carte bancaire N° \_\_\_\_\_

Date de validité \_\_\_\_\_

Cryptogramme \_\_\_\_\_ (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Editions Fitamant - Rue Menez Caon - BP16 - 29560 Telgruc-sur-Mer  
Pour tout renseignement : Katell Fouron - Tél. 02 98 27 37 66

EDT43-2

Société : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Activité

- Entrepreneurs de travaux agricoles     Entrepreneurs de travaux forestiers     Entrepreneurs de travaux ruraux  
 Entrepreneurs de travaux publics     Concessionnaires     Constructeurs de matériel     Centre de formation  
 Autres : (préciser) \_\_\_\_\_

## Les « Terra-Gator » améliorent les performances des chantiers d'épandage

Le rendement de tous les types de chantiers d'épandage ou de pulvérisation est lié à la largeur de travail, à la vitesse d'avancement et à la durée des temps morts. Tous les moyens qui permettent de réduire l'un ou l'autre de ces paramètres peuvent présenter un intérêt dans la mesure où ils n'entraînent pas de dégradation des sols. L'utilisation d'engins automoteurs fait partie des solutions possibles. Les modèles choisis doivent cependant rester d'un coût raisonnable en fonction des surfaces travaillées.

Avec les moyens technologiques dont disposent actuellement les constructeurs de matériel agricole, il est maintenant possible de concevoir des équipements d'épandage ou de pulvérisation de grande largeur. Ce développement de largeur s'accompagne inévitablement d'une augmentation de poids. Cette augmentation de poids du matériel n'est pas nécessairement proportionnelle à l'augmentation de largeur, mais elle s'accompagne également du développement de la réserve de produit à épandre pour maintenir une autonomie suffisante. Le poids total de l'engin augmente donc rapidement. C'est alors que se pose le problème du respect des sols.

La dégradation des sols est essentiellement liée aux passages successifs des engins. Si les ornières laissées par les pneumatiques sont parfois spectaculaires, elles ne représentent qu'une partie du problème. L'action se fait également en profondeur. C'est le premier passage qui occasionne le maximum de dégâts, mais chaque passage supplémentaire accentue le phénomène. L'augmentation de largeur participe donc également à la réduction du tassement en diminuant le nombre de passages des pneumatiques.

### Les pneumatiques au cœur du débat

Même si la relation n'est pas parfaite, on peut cependant estimer que ces dégâts sont d'autant plus importants que la pression au sol exercée par

les pneumatiques est plus forte. Toutes les observations sur le terrain montrent que cette pression au sol est pratiquement égale à celle qui règne au cœur des pneus, si celle-ci respecte les préconisations des manufacturiers. Pour supporter une charge importante faible pression, un pneumatique doit disposer d'un grand volume d'air. Les pneumatiques deviennent donc toujours plus volumineux et leur rôle est de plus en plus important dans le choix des technologies utilisées.

Les performances des pneumatiques de grande taille actuels permettent de mettre en avant des engins automoteurs particuliers. C'est le cas par exemple des « Terra-Gator » proposés par la marque « Challenger » du groupe AGCO. Ces engins automoteurs sont présentés en de nombreuses versions à trois, quatre ou cinq roues motrices. Ils se caractérisent par l'emploi de pneumatiques de grande dimension de type Michelin 1050/50R32. Ces pneumatiques de 1,05 m de large et 1,7 m<sup>3</sup> de volume sont capables de supporter des charges élevées à des pressions de gonflage comprises entre 1 et 2 bars. À 40 km/h, quatre pneus de ce type peuvent supporter une charge totale d'environ 30 tonnes. Sous cette charge, à 10 km/h, les mêmes pneus peuvent être gonflés à 1,2 bars. Un engin automoteur de 8 ou 9 tonnes est capable de transporter des charges de 15 à 18 tonnes parfaitement réparties sur les essieux. Sur route, ces équipements ne dépassent pas les charges admissibles par essieu préconisées par le code de la route, et peuvent rouler à 40 km/h. Dans les champs, il est possible de respecter les sols à condition de régler la pression de gonflage. Un gonflage automatique passant par le moyeu de chaque roue permet à tout moment d'adapter la pression à la charge. Le volume impressionnant des pneumatiques ne permet cependant pas d'utiliser souvent cette adaptation sans perdre un peu de temps.



Certains épandages demandent beaucoup de précautions pour respecter les sols.

Sur certains de ces engins dont les quatre roues sont directrices, il est également possible de réduire encore l'impact sur le sol en roulant en crabe. Chaque roue passe alors dans une trace différente.

Pour transporter la même charge, un tracteur conventionnel et son outil traîné peuvent être équipés de pneumatiques travaillant à faible pression, mais on observe une moins bonne répartition des charges. Le poids sur la flèche étant limité à 3 tonnes, le ou les essieux arrière de l'outil sont fortement chargés, mais non moteurs. On ne peut donc profiter de cette charge pour assurer la traction, sauf en équipant les essieux de l'outil d'un pont moteur. Les possibilités de traction étant directement liées à la charge sur les essieux moteurs, pour obtenir une motricité suffisante, il convient alors d'utiliser un tracteur lourd fortement lesté. De plus, l'utilisation de cet ensemble entraîne le passage successif de trois trains de pneumatiques au même endroit, ce qui accentue le tassement.

### Pouvoir transmettre un maximum de puissance

Avoir de bons pneumatiques bien chargés et gonflés à la bonne pression n'est pas tout. Il faut pouvoir assurer une transmission en toutes conditions. Pour cela, il est indispensable de disposer de suffisamment de puissance et d'être équipé d'une transmission capable de faire passer un couple élevé sans occasionner trop de perte. Avec plus de 300 ch,

une réserve de couple supérieure à 30 % et un couple maxi qui dépasse les 1300 N/m à 1500 t/mn, les « Terra-Gator » 2244 ou 3244 répondent bien à cette demande de puissance. Les moteurs et les boîtes Power Shift étant pilotés électroniquement, il est possible d'adapter instantanément la puissance fournie à la demande réelle. Cette adaptation peut être programmée pour effectuer une gestion entièrement automatique du travail. On retrouve les mêmes possibilités de transmission sur les tracteurs conventionnels, mais la moins bonne répartition des masses peut occasionner plus de patinage, donc des performances moindres et une dégradation des sols liée au patinage plus importante.



Les « Terra-Gator » existent en de nombreuses versions qui se caractérisent toutes par l'emploi de pneumatiques « basse pression ».

## VariTansanit

Charrue hybride  
à largeur variable

160 à 180 CV  
suffisent  
pour une  
7 corps !

Comme une **SEMI-PORTÉE**  
au transport  
*Sans contraintes sur le relevage et sur  
le tracteur pendant le retournement.*

Comme une **PORTÉE** au travail  
*Adhérence maximale.*

Demandez à la voir au travail !

# LEMKEN

NOUVEAU  
CONCEPT

Le secret : Un 3<sup>ème</sup> point hydraulique permet un **REPORT DE CHARGE** sur l'essieu AR du tracteur, limitant ainsi l'effort de traction, réduisant le patinage et la consommation de carburant.

**DVD GRATUIT  
SUR DEMANDE**

Je souhaite :

- documentation et DVD gratuit VariTansanit
- être contacté par un technico commercial LEMKEN

Nom, prénom et adresse :

Tel :

ETA    CLIMA    Agriculteur    Etudiant

**JF STOLL LEMKEN FRANCE**  
BP 50032 - 45501 St-Jean-de-Braye Cedex  
Tel : 02 38 61 11 12 - www.jflemkenstoll.fr



Les nombreuses fonctions des « Terra-Gator » sont facilement accessibles, mais demandent une bonne maîtrise de la part des chauffeurs.



Les utilisations de ces automoteurs dépassent largement le cadre purement agricole.

Les puissances utilisées sur les automoteurs laissent cependant supposer une consommation importante de gasoil qui pourrait nuire à l'équilibre financier du chantier. Les nouvelles générations de moteurs utilisés et la gestion électronique de la pompe d'injection permettent de maîtriser cette consommation en adaptant automatiquement le régime moteur à la puissance demandée. Comparativement à un équipement classique utilisant un tracteur de moindre puissance, mais dont le taux de patinage peut être supérieur, la consommation reste raisonnable.

Avec une telle puissance et des pneus performants, il est aisé de faire face à toutes les difficultés rencontrées sur les chantiers. Il est également possible d'envisager une augmentation de la vitesse de travail dans de bonnes conditions, donc d'améliorer nettement le rendement.

Les avantages d'une largeur importante et d'une vitesse de travail élevée peuvent être sérieusement compromis par des temps morts ou des temps de transport importants. Il convient donc d'être très vigilant sur ces deux aspects du chantier. En ce qui concerne les temps morts liés au travail réalisé, ils dépendent essentiellement du choix des options sur les outils (remplissage de la cuve ou de la trémie, dépliage des outils, nettoyage des équipements...).

Certains temps morts sont cependant directement liés au tracteur. Comparativement à un tracteur traînant un outil, un engin automoteur bénéficie d'un rayon de braquage faible et d'une plus grande maniabilité dans les manœuvres, ce qui réduit les temps morts en bout de champ.

### **Pouvoir maîtriser la puissance**

La taille de ces engins nécessite cependant une parfaite maîtrise de la part du chauffeur. Tous les équipements d'aide à la conduite que l'on peut également trouver en option sur les tracteurs conventionnels sont donc les bienvenus. Comme certains automoteurs de récolte, les « Terra-Gator » sont équipés d'origine d'un ordinateur de bord particulièrement performant. La conduite s'en trouve facilitée, en particulier par le guidage par satellite.

Celui-ci assure un jalonnage rigoureux et précis, et facilite la tâche du chauffeur qui peut se concentrer sur le bon fonctionnement de son outil. La gestion de l'organisation, des chantiers et des temps de travaux en vue d'une facturation ultérieure, peut également être réalisée dans un minimum de temps avec un maximum de précision.

Tout cela semblerait parfait si certains paramètres des chantiers ne constituaient un frein à l'utilisation de gros automoteurs. L'un des premiers problèmes est sans conteste l'incompatibilité permanente en agriculture entre le travail au champ respectueux des sols et la réduction des temps de transport qui pénalise de nombreux chantiers. Pour réduire les temps de transport, il faut pouvoir déplacer le maximum de marchandise à vitesse élevée à chaque voyage. Un pneumatique travaillant à faible pression dans la parcelle respecte les sols, mais il est incapable de transporter de fortes charges à vitesse élevée sur route. Il rend le convoi instable et risque de s'user très rapidement. Le télégonflage peut résoudre en partie ce problème, mais il ne permet cependant pas tous les écarts. Lorsque la distance entre le point d'approvisionnement et les parcelles devient importante, il est donc toujours préférable de dissocier les moyens de transport des moyens mis en œuvre pour effectuer le travail. Il est alors possible d'adapter au mieux les équipements et de permettre à l'outil de travailler sans s'arrêter. Ce constat est d'autant plus important avec les automoteurs de type « Terra-Gator ». Avec une cuve de 15 m<sup>3</sup>, leur capacité de transport est réduite par rapport aux performances de l'outil au travail. De plus, les pneumatiques sont particulièrement adaptés au travail dans les champs.

Il va de soi que le second problème est lié au prix d'achat élevé de ce type d'équipement, et à sa polyvalence limitée. Si les performances des automoteurs sont toujours élevées, leur amortissement n'est possible que si la surface travaillée est suffisante pour rivaliser avec les chantiers plus classiques. Le calcul précis du coût prévisionnel prend alors toute son importance.



## CGS Tyres-

### 15 nouvelles dimensions dans les gammes Continental SVT, AC 75, et Mitas RD-03.

CGS Tyre a élargi sa gamme de pneus radiaux Continental et Mitas de 15 nouvelles dimensions. Ces élargissements touchent la gamme Continental SVT (7 dimensions), Continental AC 75 (4 dimensions) et Mitas RD-03. Le Continental SVT a été conçu pour les tracteurs de plus de 180 ch. Le très grand volume d'air du pneu SVT assure une bonne préservation des sols, une importante capacité de charge, avec

une pression la plus basse possible. La gamme Continental Super Volume Tyre comporte actuellement 17 dimensions, proposant de multiples possibilités de monte. Dans le segment des pneus larges, le Continental AC 75 est maintenant disponible en 5 nouvelles dimensions série 70, pour les tracteurs jusqu'à 180 ch. L'AC 75 offre une meilleure capacité de charge, à plus basse pression que les séries 70 usuelles. Ce pneu polyvalent est homologué pour une vitesse de 50 km/h. Grâce au design des épaules et des barrettes arrondies, l'AC 75 est un profil

idéal pour une utilisation sur herbe. Le Mitas RD-03 se positionne sur le segment séries 65. Le pneu, conçu pour les machines jusqu'à 200 ch, est

homologué pour une vitesse de 65 km/h. Le Mitas RD-03 est maintenant disponible dans quatre dimensions :

Continental SVT	Continental AC 75	Mitas RD-03
600/65 R 28	600/65 R 28	600/65 R 28
540/65 R 30	540/65 R 30	540/65 R 30
650/65 R 34	710/70 R 38	710/70 R 38
650/75 R 38	650/65 R 42	650/65 R 42
710/70 R 42		
710/75 R 42		
Nouvelle dimension pour engins agricoles : 800/70 R 32		

## Goodyear

### Optitrac R+ série - fait pour la croissance

Goodyear propose quatre nouvelles dimensions dans sa gamme de pneus pour roues motrices Optitrac

R+ : 540/65R30, 710/65R30, 800/70R38 et 710/70R42, portant à 13 les dimensions disponibles dans cette gamme. Dans un communiqué, Goodyear estime que les pneumatiques Optitrac R+ peuvent porter jusqu'à 31 %

de charge supplémentaire, et offrent beaucoup plus de traction que des pneus standards. Ils peuvent également évoluer à des vitesses allant jusqu'à 70 km/h. L'Optitrac R+ peut rouler sur route avec des pressions de gonflage de

travail aux champs. Les pneus R+ élargissent la gamme des performances, tout en maintenant la dimension des pneumatiques dans la limite des 3 mètres. Ils transmettent plus de puissance moteur et répondent aux exigen-



**NOUVELLES DATES**  
Du mardi 12 au jeudi 14 janvier 2010

12 AU 14 JANVIER 2010 - ANGERS

Les solutions pour demain... et si on en parlait !



- 27 000 m<sup>2</sup> d'innovations, 600 exposants en matériels, agrofournitures et services.
- Des tables rondes et ateliers «produire durable».
- Des conférences techniques et économiques spécifiques à chaque filière : colloque Euroviti, Entretiens Techniques Ctifl, conférences Bio...







Salon des matériels et techniques viticoles, horticôles, arboricoles et légumiers.

PROGRAMME ET BADGE GRATUITS  
SUR [WWW.SIVAL-ANGERS.COM](http://WWW.SIVAL-ANGERS.COM)



## L'Air

Le savoir-faire d'un constructeur avec le meilleur de la technique !



Bennes TP polyvalentes avec rehausses aluminium

Plateaux fourragers 2-3-4 essieux




Remorques utilitaires TOUT ALUMINIUM




Homologation 40 km/h sur demande

Ets LAIR

- 50600 MOULINES  
Tél. (00 33) 2 33 49 01 48 - Fax : (00 33) 2 33 49 54 02  
Site Internet : [www.lair-remorques.fr](http://www.lair-remorques.fr)  
E. mail : [info@lair-remorques.fr](mailto:info@lair-remorques.fr)

Présent au Space Air Libre stand J15

ces de la dernière génération de tracteurs plus puissants et plus rapides disponibles sur le marché européen. Ces performances s'expliquent par l'utilisation de nouveaux matériaux, d'une carcasse plus robuste et de la nouvelle construction de la zone talon – appelée AeroTie-in, et dérivée des pneus Aviation

Goodyear. Cette construction permet de transmettre la puissance moteur et le couple, même avec des jantes de petit diamètre. L'Optitrac R+ est homologué par plusieurs fabricants de tracteurs, dont John Deere, Claas, Fendt et Massey Ferguson. Les 6 dimensions arrière et les 7 dimensions avant de la gamme

Optitrac R+ permettent un très grand choix de combinaisons avant/arrière. Le tableau ci-dessous indique les combinaisons possibles pour équiper les tracteurs de forte puissance. Les pneus Optitrac R+ sont destinés aux tracteurs compacts, 6-cylindres, quatre roues motrices de 120 à 300 ch. C'est la

monte pneumatique idéale pour les agriculteurs et les entrepreneurs qui veulent optimiser l'efficacité de leurs tracteurs. Les pneus Optitrac R+ contribuent à diminuer les coûts d'exploitation et peuvent être utilisés avec un système intégré de gestion des pressions de gonflage.

## Michelin

### OmniBib et XeoBib pour économiser du gasoil

L'OmniBib est le dernier pneumatique agraire proposé par Michelin. La série 70 est destinée aux tracteurs de 70 à 180 ch. Grâce à sa pression inférieure de 12 % (0,2 bar) et à une surface de contact au sol augmentée de 16 % par rapport à celle du pneu concurrent le plus proche du marché, l'OmniBib trace des ornières peu profondes. Sa bande de roulement, équipée des plus hautes barrettes de gomme du marché pour un pneu équivalent, offre une excellente adhérence et réduit le patinage. Il en découle un meilleur respect du sol et une économie de carburant de 2 %. L'empreinte laissée au sol permet de travailler à vitesse élevée (traitement des cultures), la réduction des ornières garantit une récolte homogène, même en

condition de verse. Michelin a doté son nouveau pneu d'une gomme spécifique et d'un dessin des barrettes qui leur conserve le profil d'origine tout au long de leur vie, grâce à une usure parfaitement régulière. Après deux ans de tests, plus de 26 000 heures d'utilisation et 530 000 km sur route, l'OmniBib permet une augmentation de 20 à 25 % du nombre de kilomètres parcourus. L'OmniBib série 70 combine une surface d'empreinte plus grande, des épaules arrondies, une pression plus basse, une carcasse souple et un profil de barrettes identique à celui du XeoBib et du MultiBib. Il transporte, ainsi, à pression égale, jusqu'à 14 % de charge de plus qu'un pneu standard, sans modifier le gabarit du tracteur. À pression identique, il supporte 3 % de charge supplémentaire par rapport aux autres pneumatiques de série 70.

### XeoBib, pneus basse pression

Le pneumatique Michelin XeoBib est le premier pneumatique issu de la technologie Ultraflex, et qui fonctionne à basse pression constante, dans les champs comme sur route.

L'innovation de la technologie Michelin Ultraflex se caractérise notamment par une flexion accrue des flancs grâce à un nouveau profil de structure, ce qui rend enfin compatibles basse pression, endurance, confort et longévité. Le Michelin XeoBib est l'un des premiers pneumatiques fonctionnant à pression constante inférieure à 1 bar, quelle que soit la vitesse, dans les champs ou sur route, pour des tracteurs de 80 à 220 chevaux. Cet avantage permet notamment à l'agriculteur de ne plus avoir à choisir entre le rendement dans les champs et la sécurité sur la route. Par rapport à un pneumatique de série 65, la profondeur d'ornière du Michelin XeoBib est

réduite de 55 % et son empreinte au sol augmentée de 24 %. En réduisant les risques de compaction des sols, le XeoBib contribue à l'augmentation du potentiel agronomique de la culture. Sur route, il est prévu pour une vitesse de 50 km/h et même au-delà, jusqu'à 65 km/h, quand la réglementation le permet.

Les nouveaux mélanges de gomme et le profil plat du pneu résolvent l'antagonisme basse pression/usure. Les ingénieurs ont ainsi pu réaliser des progrès significatifs en terme de longévité, puisque le gain est de 25 % par rapport à un pneumatique de la série 65. Grâce à un faible orniérage et à une résistance à l'avancement sur sol meuble abaissée de 20 %, le XeoBib offre 3 à 7 % de traction en plus, ce qui permet à l'agriculteur de gagner du temps et de consommer moins de carburant. Des tests comparatifs ont montré que les économies pouvaient être de 10,6 %.



## Entrepreneurs, aidez vos clients à vous choisir

### 5 bonnes raisons d'être référencé QualiTerritoires

- Identifier son entreprise et la spécialisation de ses activités
- Afficher ses moyens et ses compétences
- Créer une relation de confiance avec vos clients
- Utiliser un atout concurrentiel
- Participer à une démarche professionnelle de progrès

Retrouvez toutes les informations concernant les titres de qualification sur notre site Internet ou par téléphone

[www.qualterritoires.org](http://www.qualterritoires.org) - Tél. 09 79 21 93 14



## Caterpillar

### Pompe hydraulique haut-débit et nouvelle option de transmission disponibles sur les chargeurs télescopiques TH

Lancée il y a un an, la nouvelle gamme de chargeurs télescopiques Caterpillar s'enrichit de nouvelles options. Le circuit hydraulique Load Sensing animé par une pompe à pistons de 150 l/min, jusqu'à réservoirs modèles TH 406 et TH 407, est désormais disponible sur les modèles TH 336 et TH 337 (pompe 113 l/mn en standard). Il offre des temps de cycles plus

rapides à bas régime, même avec plusieurs fonctions combinées. Dès septembre 2009, les TH 336, TH 337, TH 406 et TH 407 avec motorisation 101 chevaux, pourront être équipés en option avec la boîte à 5 vitesses – 40 km/h. Celle-ci équipe de série les modèles de 126 ch.

*Bergerat Monnoyeur  
117, rue Charles Michels  
BP 169*

*F-93208 Saint-Denis  
Cedex 01  
Tél. : +33 (0)1 49 22 60 61  
Fax : +33 (0)1 49 22 64 69*

### Caterpillar TH336 - TH337 - TH406 - TH407

Caractéristiques techniques	TH336	TH337	TH406	TH407
Version	Manutention ou Agripac (Homologation type tracteur agricole)			
Hauteur de levage	6.20 m	7.30 m	6.20 m	7.30 m
Capacité maximale	3.3 t		3.7 t	
Moteur	CAT C4.4 / C4.4 Acert			
Puissance moteur	101 ou 126 Ch.			
Réservoir à carburant	150 L			
Transmission	Convertisseur de couple			
Boîte à vitesses	CAT PowerSynchro 4AV + 3AR – 34 km/h sur version 101 chevaux 5AV + 3AR – 40 km/h sur version 126 ch. / Option sur 101 ch.			
Hydraulique Load Sensing	113 l/mn / Option 150 l/mn		150 l/mn	
Empattement	2.95 m	3.05 m	2.95 m	3.05 m
Rayon de braquage	3.55 m	3.60 m	3.55 m	3.60 m
Hauteur	2,33 m	2,35 m	2,33m	2,35 m
Largeur	2,35 m	2,35 m	2,35 m	2,35 m
Pneumatiques	460/70R24 XMCL	460/70R24 ou 500/70R24 XMCL	460/70R24 XMCL	460/70R24 ou 500/70R24 XMCL



mercredi 9 et jeudi 10 septembre 2009

à Ondes, entre Toulouse et Montauban  
(Haute-Garonne 31)

Votre badge d'accès gratuit  
et toutes les informations pratiques sur :

**WWW.INNOVAGRI.COM**



 RETRAITE

 PRÉVOYANCE

 SANTÉ

 ÉPARGNE

Rencontrez  
votre conseiller AGRICA  
sur les prochains salons



Pour vous accompagner dans la mise en place de vos accords collectifs, votre conseiller régional sera à votre disposition :

• A Rennes du 15 au 18 septembre :

▶ au **SPACE**

Hall 5 - Stand B33

• A Clermont Ferrand du 7 au 9 octobre :

▶ au **SOMMET DE L'ÉLEVAGE**

Hall 1 - Allée E - Stand 154

Credit : © Laurence Mouton



[www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)

  
**Groupe AGRICA**